ÉPIDÉMIE DE LA GUADELOUPE

ERRATA

Page 14, 19e ligne, lisez *20* au lieu de *28 octobre*.

Page 17, 10e ligne, lisez *propagea* au lieu de *propage*.

Page 17, 21e ligne, lisez *545 mètres* au lieu de *540 mètres*.

Page 26, 7e ligne, lisez *31 avril* au lieu de *1er avril*.

Page 47, 26e ligne, lisez *jour* au lieu de *jou*.

Page 48, 28e ligne, lisez *6 septembre* au lieu de *5 septembre*.

Page 55, 28e ligne, lisez *Ravine-Chaude* au lieu de *Rivière-Chaude*.

ÉPIDÉMIE

DE

LA GUADELOUPE

(1863-1866)

PAR

GILBERT CUZENT

PHARMACIEN DE LA MARINE IMPÉRIALE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Plus o[illegible] aer quam gladius.

PRINGLE.

PARIS

LIBRAIRIE DE VICTOR MASSON ET FILS

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

1867

A LA MÉMOIRE

DE

P.-M. GUESDE

ÉCRIVAIN DISTINGUÉ, SAVANT MODESTE, ARTISTE HABILE

Témoignage d'estime et de sincères regrets

DE SON AMI

G. CUZENT

ÉPIDÉMIE DE LA GUADELOUPE

(1865—1866)

PRÉFACE

Après avoir décrit les désastres occasionnés par l'épidémie cholériforme qui a sévi à la Guadeloupe en 1865 et 1866, j'examinerai si ce fléau a été importé à la Pointe-à-Pitre, ainsi qu'on l'a prétendu, ou bien s'il n'a pu surgir des marais environnants, et acquérir une contagiosité extraordinaire sous l'influence de causes nombreuses et heureusement anormales.

Si je n'atteins pas le but que je me suis proposé, celui d'élucider une mystérieuse question, de mettre en lumière la vérité, il me restera du moins la satisfaction d'avoir apporté mon faible tribut dans une recherche aussi grave, au point de vue de l'hygiène et de l'avenir de l'une de nos belles colonies.

Je n'ai pas la prétention d'imposer mon opinion. J'ai toujours respecté celle des autres, quand elle est basée sur la bonne foi.

La bienveillance avec laquelle j'ai été accueilli, l'estime dont on m'a donné si souvent tant de preuves pendant mon séjour de trois années à la Guadeloupe, sont autant d'engagements qui m'obligent à la plus grande impartialité.

INTRODUCTION

Lorsqu'au mois de novembre 1864, j'énumérais les causes d'insalubrité de la Pointe-à-Pitre, j'attirai l'attention de l'édilité sur les déplorables conditions hygiéniques de cette ville privée d'eau.

Je parlais du Canal-Vatable, créé en 1823 dans un but d'assainissement et transformé depuis, par l'incurie des habitants, en une vaste ceinture d'eau croupie, sans écoulement, en un véritable foyer de putréfaction (1).

Je désignais comme malsaines les cabanes en planches de la route du cimetière, que des pilotis isolent à peine d'un sol fangeux; le danger d'habiter ces cases chaudes et basses sous lesquelles barbotent des canards et vivent des cochons. Je démontrais la nécessité de couper les palétuviers de ces parages, ceux qui avoisinent la ville sur d'autres points, de combler enfin les marais des faubourgs avec la terre des mornes adjacents.

« Tant qu'on n'aura pas fait disparaître ces causes d'insalu-
» brité, ajoutais-je, *il sera impossible* de se soustraire aux
» influences paludéennes, aux fièvres ataxiques et, ce qui est
» pis encore, *aux foudroyants effets des épidémies* !..»

Hélas !. . aurai-je parlé en prophète ?...

(1) Voir le *Commercial*, journal de la Pointe-à-Pitre, nos du 29 octobre, des 2, 5 et 16 novembre, du 3 décembre 1864.— Voir ma brochure sur l'*Hydrologie de la Pointe-à-Pitre*. Pages 6 et 7 (1865).

I

LA POINTE-A-PITRE [1]

Insalubrité de la ville. — Topographie des lieux où l'épidémie s'est déclarée. — Début, propagation, caractère, période d'accroissement, décroissance de la maladie. — Résumé. — Chiffre de la mortalité. — Observations météorologiques pendant l'épidémie. — Moyens de rendre la Pointe-à-Pitre salubre.

Ce qui précède montre déjà ce qu'est la Pointe-à-Pitre ; on ne saurait donc admettre que cette ville soit « *dans les* » *meilleures conditions de salubrité.* »

Pour nous, Européens, une ville salubre est celle dont on peut sans répugnance longer les trottoirs ; où l'on ne voit pas, échelonnés le long de ruisseaux nauséabonds dont ils remuent les boues, des canards ou des cochons ; celle dont ces mêmes ruisseaux sont chaque jour nettoyés, les ordures complètement enlevées, les égouts curés. Rien de cela n'existe à la Pointe-à-Pitre, malgré la vigilance de l'édilité, sans cesse en lutte contre les routines de la population.

La ville étant plate et au niveau de la mer, il en résulte que les ruisseaux, privés d'une pente suffisante, retiennent

(1) La Pointe-à-Pitre, ville de 15,000 âmes, est située au niveau de la mer. — Le point culminant est l'hôpital de la Marine, construit sur un morne de 9 mètres d'élévation.—La pression moyenne du baromètre y est de 765.2, la température de 25°, 6.— Le degré d'humidité en centièmes, de 71.

une eau stagnante, enrichie encore le soir, dans beaucoup de quartiers, d'urine et de matières fécales. L'eau courante faisant défaut, on ne possède, pour les usages domestiques, que l'eau saumâtre et souvent impure des puits, employée aussi, pendant les fortes chaleurs de l'hivernage, à l'arrosage des rues.

Si, malgré l'état de malpropreté que je signale, la Pointe-à-Pitre « *se trouve dans les meilleures conditions de salubrité,* » que dire alors des marais des faubourgs, de leurs vases envahies par d'impénétrables palétuviers, de l'eau corrompue du Canal-Vatable, dans lequel, jusqu'au moment de l'épidémie, le sang des abattoirs coulait en abondance.

Longeant dans le N. O., un marais sur lequel on dépose toutes les ordures de la ville, ce canal va se perdre à la mer. Autrefois, après chaque dépôt d'immondices, on répandait sur ces fumiers une charretée de terre calcaire qui, desséchant le sol vaseux, s'opposait aux émanations fétides. — Aujourd'hui ces détritus de la ville restent impunément exposés au soleil, à ciel ouvert.

La moitié de ce terrain est donc seule solidifiée, l'autre étant encore liquide et plantée de palétuviers faisant face au cimetière.

Rapidement incliné vers l'O. N. O. où il forme une vallée, le morne du cimetière se dirige en pente plus douce vers le S. S. O. De cette disposition, il résulte que les pluies torrentielles de l'hivernage coulent en partie dans la vallée de l'O. N. O. où, se confondant avec les boues d'un terrain couvert de végétaux, elles forment des ruisseaux qui aboutissent à la mer.

Dans la partie E. et E. S. E. du morne, ces eaux se mélangent à des flaques exposées au contraire à la brûlante ardeur

du soleil. Aussi, comme d'une chaudière en pleine ébullition, voit-on pendant l'hivernage, saison la plus chaude de l'année, surgir de ces mares, ainsi que du Canal-Vatable, de volumineuses bulles de gaz méphitique, exhalaisons fétides qui font fuir les passants.

Sort-on du cimetière, on traverse d'abord un petit pont sous lequel coule en serpentant un ruisseau infect qui se rend à la mer. A gauche de la grille de l'enclos funéraire et adossé au mur d'enceinte, sont deux lavoirs creusés dans un roc calcaire, le sous-sôl du morne. Or, pénétrant seulement les couches superficielles et suivant les ondulations imperméables de la roche, les eaux pluviales arrivent jusque dans la partie la plus déclive, au sud du morne, autrement dit dans ces lavoirs alimentés déjà par une source d'eau saumâtre. Une fois dans ces bassins, ces eaux chargées des principes solubles enlevés aux cadavres en voie de putréfaction qu'elles ont rencontrés, abandonnent leurs matières putrides, laissant échapper dans l'atmosphère leurs gaz délétères.

Le fond de ces lavoirs est donc tapissé d'une couche épaisse, d'un bleu verdâtre, formée de matières grasses : *oléates*, *stéarates* et *margarates* calcaires insolubles, produits de l'action de l'eau séléniteuse du morne et de l'eau saumâtre de la source, sur le savon journellement employé par les blanchisseuses. Ces grumeleux corps gras retiennent encore la crasse des linges ainsi que les matières putrides enlevées au champ du repos.

C'est à partir de ces lavoirs et en se dirigeant vers la route des *Abymes* que s'élèvent les cases malsaines dont j'ai parlé. Situées en face d'un épais fourré de palétuviers, de vases profondes et voisines de l'abattoir, ces maisons, par

suite de l'exhaussement du chemin, sont restées endiguées au milieu de flaques puantes sans aucun écoulement.

Telles sont, il faut le dire, *les mauvaises conditions de salubrité* dans lesquelles vivent journellement de nombreuses familles. Souvent au nombre de vingt, dans une chambre très-petite, ces personnes couchent sur un plancher disjoint, n'ayant même pas un drap pour se couvrir. Elles restent le corps nu, exposées à l'influence de miasmes perfides auxquels vient s'ajouter la fraîcheur des nuits des mois de novembre, décembre et janvier, saison ordinaire des fièvres paludéennes graves.

Or, dans l'une des cases du chemin du cimetière, mourut, le 23 octobre, un noir de 22 ans, nommé Charles Tidor, danseur de corde (1).

Le 24 octobre, la blanchisseuse Scolastique, veuve Pimer (connue sous le nom de Colas), âgée de 61 ans, après avoir lavé toute la journée dans les bassins du cimetière, mourait à 6 heures du soir, atteinte de crampes, de vomissements, de diarrhée rizacée et de sueurs froides. — Elle habitait la cour de la maison de Mme Renard, située au bord du Canal-Vatable.

La même nuit, à 11 heures, Colmar Gauthier, dit Basile, enfant de 13 ans, expirait après 4 heures de souffrances.

Basile était le fils de la femme de Calibal, le fossoyeur de

(1) D'une enquête faite plus tard par le commissaire de police, il résulte que Tidor, rentrant à 9 heures du soir, après une représentation, but avant de se coucher une grande quantité d'eau froide; qu'on le transporta le lendemain dans la case de sa mère, située sur le chemin du cimetière, n° 23, où il succomba à une pleurésie aiguë. — Ainsi qu'on le verra plus tard, on attribuera à Tidor l'introduction du choléra à la Pointe-à-Pitre.

la Pointe-à-Pitre. Cet homme a constamment fait son service pendant l'épidémie, conservant une santé robuste, malgré les périls auxquels l'exposait son état ainsi que la proximité de sa case, à peine éloignée de cinquante mètres de la porte du cimetière et plus rapprochée encore du lavoir contaminé de la source.

Un soir, le 24 octobre, Calibal, revenant du travail, dit à Basile d'aller lui acheter une bouteille de rhum. La commission faite, l'enfant vint s'asseoir à quelques pas de sa case (nº 22) sur le parapet du pont du cimetière et, charmé du calme et de la beauté de la nuit, il y resta le temps de manger une canne à sucre. — A peine rentré, cet enfant se sentit pris de coliques violentes, de vomissements, de diarrhée rizacée, de crampes, de sueurs froides, et à onze heures il n'existait plus.

L'aumônier de l'hospice l'ayant assisté dans ses derniers moments, fit demander à M. le docteur l'Herminier père si les symptômes de la maladie à laquelle venait de succomber Basile ne seraient pas ceux du choléra ?.....

Rien dans l'état sanitaire de la colonie ne pouvant justifier une pareille crainte, le savant doyen des médecins de la Pointe-à-Pitre n'hésita pas à répondre négativement.

Alarmé de cette mort aussi violente que rapide, le public l'attribua à un empoisonnement, et M. le procureur impérial Chazot chargea le docteur Senelle, médecin de 1re classe de la marine, de se rendre chez Basile, afin de renseigner la justice. Les déjections de l'enfant n'ayant point été conservées, M. le docteur Senelle déclara, d'après ce qui lui avait été dit, et après un examen du cadavre, que « Basile *avait dû succomber à une fièvre intermittente, revêtant la forme*

algide cholériforme. » Le parquet pensant que l'autopsie devenait inutile ne l'ordonna point.

Le lendemain de la mort de la blanchisseuse Scolastique (25 octobre), Mme Renard alla, accompagnée de sa servante, chercher son linge resté dans la chambre de la défunte. Dès le soir elle fut prise de diarrhée, de crampes et de vomissements; soignée à temps, elle put être guérie.

Le 27, deux noirs moururent encore dans la même cour. M. le docteur Jouannet, appelé pour leur donner des soins, sortit en disant qu'il venait de constater deux cas de choléra foudroyant. C'est à partir de cet instant que la frayeur commença à se répandre en ville.

Le 28 octobre, expirait, au faubourg de Nozières, le nommé Tabagi, enfant de 16 ans.

Le 29, ce fut la blanchisseuse Gligli, surnommée *Sans-Pareille,* âgée de 38 ans. Cette femme, qui habitait la rue de Nassau, avait lavé du linge à la source du cimetière pendant toute la journée précédente. Puis mourut Fontanges, pêcheur dans le faubourg des Abymes.

A cette même époque, des maçons réparaient les tombes et blanchissaient les caveaux, ainsi qu'on a coutume de le faire faire tous les ans avant la Toussaint : c'est à ce genre de réparations que Joseph Parfait et Célestin Anjoin travaillaient alors au cimetière.

Anjoin ayant remarqué que certaines fosses de la partie du morne, appelée *le Doubton*, laissaient échapper de très-mauvaises odeurs, prit la précaution de travailler constamment au vent de ces miasmes, afin de n'en pas être incommodé.

Le 29 octobre, il vit le fossoyeur Calibal creusant une fosse

MORNE DU CIMETIÈRE

DE LA POINTE-A-PITRE

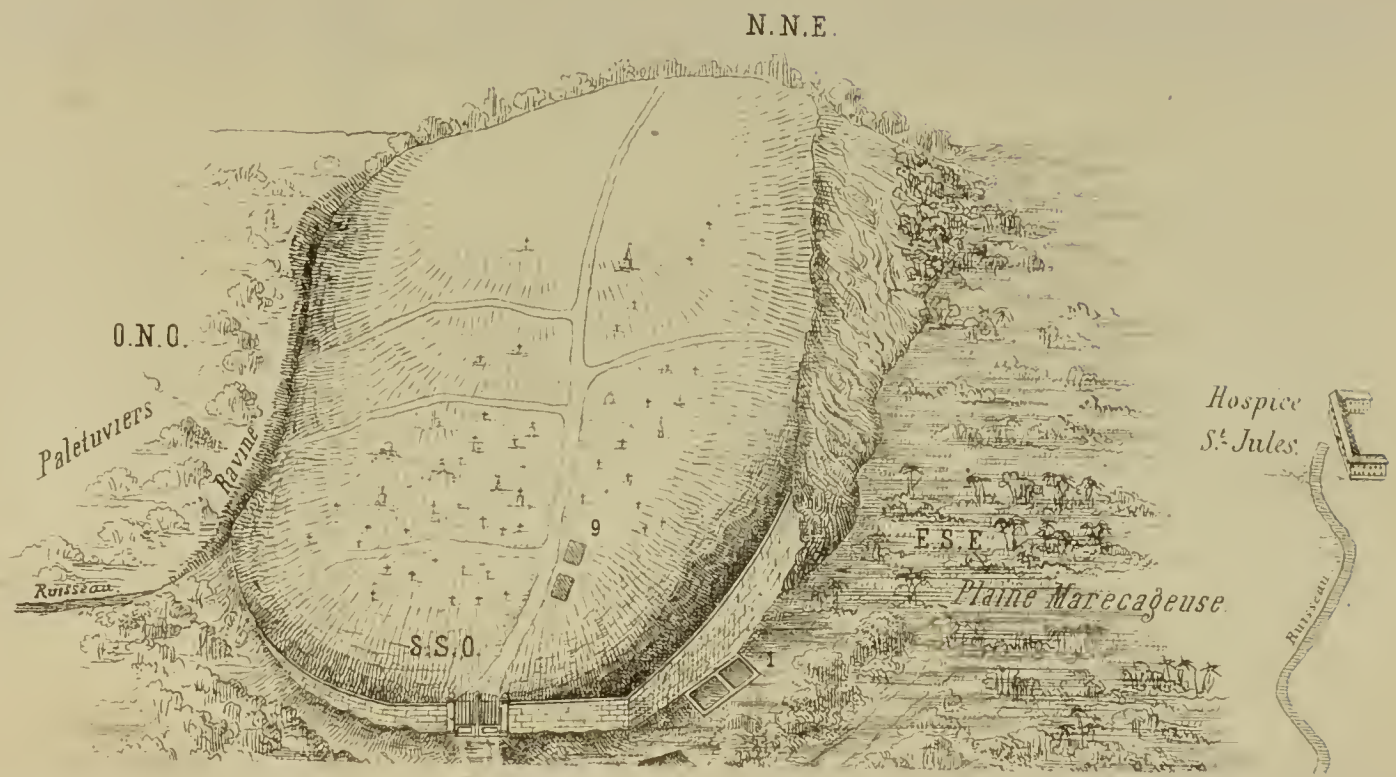

pour sa belle-mère qui, en peu d'heures, venait de succomber à une maladie semblable à celle de son petit-fils Basile.

La femme de Calibal arriva, portant le déjeuner de son mari, et, s'étant assise auprès de lui, elle attendit qu'il eût fini son repas : cette femme tomba malade le soir et mourut dans la nuit.

Le 30, c'est-à-dire le lendemain, Anjoin, passant le matin devant la porte de Calibal, aperçut sa femme étendue morte sur son lit. Saisi de frayeur, il se hâta de gravir le cimetière, prit ses outils et s'en revint, abandonnant là sa besogne. En arrivant près de Joseph Parfait, il lui dit de ne pas rester plus longtemps au cimetière, parce que le séjour en était devenu très-dangereux.

Il insista même pour qu'il sortît en même temps que lui ; mais Joseph voulut terminer sa journée. Une fois son travail achevé, il descendit se laver la figure, les mains et les jambes dans l'eau du bassin de la source, dont il s'était déjà plusieurs fois servi pour composer ses laits de chaux ; il y nettoya ses outils et rentra chez lui. — Le lendemain, 31 octobre, il n'existait plus.

Joseph fut d'autant plus imprudent de ne pas accompagner Anjoin qu'il connaissait parfaitement le mauvais état du cimetière. Quelques jours auparavant, il avait indiqué à M. Boirard, conseiller municipal, une fosse d'où sortaient d'abondantes vapeurs ; puis, ayant lancé une pierre sur cette tombe, il en avait fait surgir aussitôt une légion de mouches.

« Les cadavres, ajouta-t-il, ne sont pas profondément » enfouis ; voyez plutôt. » Prenant alors une tige de fer, il fit un sondage et enfonça sa tige à 30 centimètres. Quand ensuite il frappa légèrement sur le bois du cercueil, on en distingua parfaitement le bruit. — « Les pluies ont été si

» abondantes cette année, continua-t-il, qu'un matelot en-
» terré là, à 30 centimètres tout au plus, se trouve en ce
» moment littéralement dans l'eau : je vais vous en donner
» la preuve.... ! » Mais M. Boirard s'y opposa et, s'empressant de quitter le cimetière, il donna à Joseph le conseil de faire de même. — On sait le reste !

Tels furent les débuts d'une maladie dont la contagion allait, si peu de temps après, couvrir de deuil la colonie et ses dépendances.

Dès le 29 octobre, M. Picard, maire de la Pointe-à-Pitre (1), s'empressa de convoquer tous les médecins de la ville, et dans une séance tenue à la Mairie, on décida à la majorité de 7 voix, contre 2 qui soutinrent que c'était le *choléra*, que la maladie observée jusqu'alors devait être qualifiée de : « *fièvre perni-*
» *cieuse algide cholériforme;* que cette fièvre était occa-
» sionnée par la grande humidité existant depuis quelque
» temps, à l'élévation des plus hautes marées, ainsi qu'au
» mauvais état des habitations. »

Réuni le lendemain (30 octobre), le conseil d'hygiène et de salubrité publique (2) fut consulté sur les moyens à prendre pour éviter l'arrivée en ville d'un fléau qui menaçait de devenir épidémique.

Le conseil ayant aussi à s'occuper des dispositions relatives à la propreté et à l'assainissement de la Pointe-à-Pitre, j'exposai les principales causes d'insalubrité de la ville et des faubourgs, et je rappelai les moyens d'assainissement que j'avais déjà proposés en 1864 (3).

(1) M. Picard a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par un décret impérial du 6 juillet 1866.

(2) Créé par un arrêté du 24 février 1864.

(3) Voir mon *Hydrologie de la Pointe-à-Pitre.*

M. le docteur L'Herminier, père, se rallia à mes idées (1). Il exprima la pensée que la maladie qui débutait « ne provenait » pas d'importation; qu'elle devait être attribuée aux causes » méphitiques permanentes, signalées dans les localités infec- » tées ». M. L'Herminier désigna même la route du cimetière comme étant le siége de l'infection.

« Cette route a été exhaussée, dit-il, laissant de chaque » côté des maisons enfouies dans des marécages qui n'ont » pour limite que le mur du cimetière. Je propose donc l'éva- » cuation d'urgence des maisons qui bordent cette route afin » que, par cette mesure indispensable, le reste des habitants » ne succombe pas, infailliblement atteint par le fléau. Sans cela » la maladie ne peut que s'étendre; elle gagnera la ville, *si* » *les terrains de production* restent dans de semblables condi- » tions d'hygiène. — Je propose encore de faire entrer tous » les malades à l'hospice Saint-Jules (2); de loger ailleurs les » habitants du chemin du cimetière, afin qu'on puisse com- » bler les terrains submergés, dès que l'évacuation des cases » sera accomplie. »

Le conseil discutant ensuite d'autres mesures prophylactiques urgentes, décida :

1° — Qu'on ferait évacuer d'office toutes les cases insalubres de la route du cimetière;

2° — Que le cimetière, habituellement très-fréquenté les

(1) Par décret impérial du 6 juillet 1866, M. L'Herminier père a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(2) La fondation de cet hospice remonte à 1843. Sa destination toute spéciale aux malades de la ville, s'étendit aux malades des autres localités après l'émancipation.

jours de la *Toussaint* et des *Morts*, serait fermé à partir du 31 octobre, jusqu'à nouvel ordre, afin d'empêcher les habitants de s'exposer aux miasmes délétères de ces parages.

3° — Sur ma proposition, il fut arrêté qu'à l'avenir le sang des abattoirs ne serait plus déversé dans le Canal-Vatable, qu'on le recueillerait dans des baquets et qu'il serait ensuite jeté à la mer, si l'agriculture ne voulait en tirer parti.

M. Michelon, vétérinaire, fit savoir au conseil qu'à l'abattoir du chemin des Petites-Abymes, dont le sang va se perdre dans les terres marécageuses de la partie Est de la ville, on tue des animaux malades. « Cette viande, dit-il, d'un prix inférieur » à celui du marché de la ville, y est apportée et vendue. J'ai » vu, ajouta M. Michelon, abattre sur ce terrain un troupeau » de *trente moutons galeux* que j'ai refusés à l'abattoir de la » ville, les jugeant dangereux pour l'alimentation. Malgré » cela, ces moutons ont été débités sur le marché de la Pointe- » à-Pitre. »

4° — Le conseil décida que des feux seraient allumés chaque soir le long du canal, sur les routes voisines, même dans les rues de la ville, afin de purifier et de renouveler l'air ;

5° — Que la police serait chargée de faire transporter à l'hospice Saint-Jules tous les malades ainsi que les morts qu'on lui désignerait.

Avant de se séparer, M. le Maire proposa de nommer une commission chargée d'aller faire comprendre aux habitants de la route du cimetière, le danger auquel ils s'exposaient en restant désormais dans ces parages, devenus un foyer épidémique. Cette commission — composée : du Maire, du procureur impérial Chazot, du chef du service de santé Ch. Senelle, du curé de la ville Duthu, de l'aumônier du faubourg Belmont, de M. Dubois de la Sauzais, négociant, de M. Guesde,

pharmacien — fut convoquée pour le lendemain à 8 heures, à l'hospice Saint-Jules.

Dès le lendemain, en effet, M. Saint-Clair Jugla, 1er adjoint, mû par un dévouement dont il n'a cessé de donner des preuves durant l'épidémie, guidait la commission dans toutes les cases malsaines des fauhourgs.

Le 31 octobre, M. le Gouverneur arriva de la Basse-Terre et avec lui M. le docteur Walther, 1er médecin en chef de la marine.

Le 1er novembre, après avoir visité les malades de l'hôpital de la marine, M. Walther se rendit avec M. L'Herminier à l'hospice Saint-Jules, pour y faire l'autopsie d'une nouvelle victime.

Je fus chargé, à son retour, d'analyser l'eau de la source du bas du morne du cimetière ainsi que celle des marais environnants.

Voici les conclusions du rapport que j'adressai à M. le premier médecin en chef :

« 1° *L'eau de la source* du bas du morne du cimetière ne contient aucune *substance toxique*, contrairement au bruit qui s'en est répandu dans la population noire.

» Elle laisse par litre 2 gr. 20 centig. de résidu grisâtre, contenant des traces de fer et une forte proportion de sel marin, représentée par 866 milligr. de chlore combiné.

» 2° *L'eau des marais* renferme beaucoup de matières organiques, laisse dégager une *prodigieuse abondance* de bulles de gaz hydrogène proto-carboné et d'hydrogène sulfuré.

» Elle donne par litre, après une évaporation ménagée, 20 centig. d'un résidu brun, argileux, noircissant par la chaleur et répandant d'abondantes vapeurs empyreumatiques. »

J'avais le plus vif désir de recueillir les gaz de la source et

des marais pour en faire l'analyse; je voulais aussi rechercher quelle était la quantité d'ozone contenue dans l'air, durant l'épidémie; mais le service de santé de la marine ne possédant pas de laboratoire de chimie à l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, je n'ai pu, faute des instruments indispensables, me livrer à ces importantes et très-utiles recherches.

Du 28 octobre au 1er novembre, la maladie donna une moyenne de deux à trois décès par jour.

Le 2 novembre, le chiffre des morts s'éleva tout-à-coup à sept. Dans les vingt-quatre heures suivantes, on comptait vingt-sept décès inscrits à l'état-civil.

La panique s'empara de toute la population. Les familles aisées quittèrent la ville pour se rendre dans la partie montagneuse qui constitue la Guadeloupe proprement dite, allant se réfugier, soit au Petit-Bourg, soit à la Basse-Terre, au Camp-Jacob ou au Matouba.

Le mot *choléra* volant de bouche en bouche, on en attribua l'introduction au navire la *Sainte-Marie*, de Bordeaux, venu en relâche le 28 octobre. Nous examinerons plus loin la valeur de cette primitive accusation.

Convoqué à la Basse-Terre le 5 novembre, le jury médical fut appelé à délibérer sur le caractère de l'affection qui sévissait à la Pointe-à-Pitre. Il déclara :

« Que cette maladie lui paraissait être *une fièvre algide* » *cholériforme.*

» Que, *née dans un marais infect qui avoisine le cimetière,* » cette maladie n'avait, jusqu'alors, étendu ses ravages que » sur les quartiers voisins et qu'elle paraissait s'être localisée » dans la partie nord du Canal-Vatable.

» Qu'elle était conséquemment infectieuse, qu'elle avait

» une gravité excessive, mais que jusqu'ici il n'y avait pas
» eu d'exemple de contagion. »

Le jury médical décida donc que les patentes de santé porteraient désormais la formule suivante :

« Il règne à la Pointe-à-Pitre, depuis le 22 octobre 1865,
» *une fièvre pernicieuse algide cholériforme*, qui sévit épi-
» démiquement, mais qui n'a pas, jusqu'à ce jour, présenté
» de caractère contagieux. »

S'étendant d'abord le long du chemin du cimetière, la maladie gagna :

Au Nord, les faubourgs des Abymes et de Nozières ; à l'Est, le faubourg d'Ennery.

Au Sud, le quartier de la Source, le Morne-à-Caille, la route de Darboussier; enfin, le Canal-Vatable sur tout son prolongement.

Cernée de toute part, la ville ne pouvait désormais tarder à être envahie, et les premières maisons atteintes furent celles dont les domestiques ou les habitants avaient des relations avec les personnes des faubourgs ou des abords du Canal-Vatable.

On crut donc voir dans cette marche progressive et localisée du fléau, l'indice de son caractère *tout local*, peut-être celui de sa véritable origine ; sa nature véritablement contagieuse commençait à paraître.

Ce qui contribua le plus à propager cette maladie, fut l'habitude du pays de se réunir en grand nombre pour veiller les morts.

Dans une chambre étroite, autour d'un cadavre déjà en putréfaction, au milieu d'émanations pestilentielles, d'un air vicié, s'entassaient *trente* ou *quarante* personnes plongées dans la douleur, ne voulant plus sortir, ne songeant pas au

danger des miasmes qu'elles absorbaient et dont pourtant elles allaient bientôt disséminer partout les germes pernicieux.

En effet, l'inhumation du mort à peine achevée, ces personnes déjà préparées à devenir des victimes et ayant regagné leurs demeures, succombaient peu de temps après, atteintes par le fléau.

Conservant dans leurs cases les linges sales empreints de déjections alvines, se couchant même sur des matelas souillés, ou à côté des cadavres, les parents du mort ne pouvaient échapper à la contagion.

Le docteur Jarrin de Chambéry attribue avec raison la transmission du miasme cholérique aux matières fécales et aux vomissements ayant subi une certaine fermentation qui, dit-il, « ne se développe que du 3e au 5e jour. L'incubation » se développerait alors d'autant plus vite que les déjections » seraient maintenues sous l'influence d'un air chaud et » humide. »

C'est précisément ce qui a eu lieu à la Guadeloupe.

« La fermentation serait au contraire retardée par un » courant d'air sec et froid. — A part l'idiosyncrasie de » chaque individu, les vomissements et les déjections fraîches » ne sont pas aptes à propager immédiatement la maladie.

» Il résulte d'après cela que les linges contaminés ne se- » raient pas d'abord aptes à transmettre la maladie, si les » déjections qui les souillent étaient rapidement séchées.

» Mais, renfermés et maintenus à l'état humide, ces linges » acquièrent au bout de quelques jours la propriété conta- » gieuse.

» Ils peuvent alors transporter le germe du mal à une » grande distance. »

Partageant cette opinion, M. Bonjean propose la désin-

fection immédiate des déjections et des vomissements cholériques par le *charbon ferrugineux* préparé ainsi :

Charbon de bois pulvérisé, 1,000; sulfate de fer, 500.

Se couchant bien portant un soir, sur un matelas souillé de déjections qu'il venait de voler, un noir mourut dans la nuit atteint de crampes, de vomissements et de diarrhée.

Les exemples de la contagiosité de cette maladie seraient trop nombreux s'il fallait les énumérer tous. L'occasion se présentera d'en citer d'autres.

Semblable à une traînée de poudre, la maladie se propage donc sur toute la Guadeloupe, dans ses dépendances, importée *toujours* par les personnes parties de la Pointe-à-Pitre.

S'il ne m'appartient pas de qualifier cette maladie, que j'avais en quelque sorte prédite dès le mois d'octobre 1864 (1), je puis toutefois assurer l'avoir vue prendre à son début les caractères d'une *fièvre algide pernicieuse cholériforme*.

Qu'elle se soit modifiée plus tard par son introduction dans des milieux différents, tels que la Basse-Terre, ville élevée de 18 mètres au-dessus de la mer, au camp Jacob situé à 540 mètres, au Matouba dont l'altitude est plus grande encore, peu importe! — Il s'agit de démontrer qu'à la Pointe-à-Pitre, située au niveau de la mer, elle a revêtu, à sa sortie des marais, les caractères d'une *fièvre cholériforme algide*, et nullement ceux du *choléra* proprement dit. — Je laisse parler un moment M. le docteur Henri Léger, dont le dé-

(1) Voir le journal le *Commercial* du 29 octobre, des 2, 5, 16 novembre, 3 décembre 1864. — Voir ma brochure sur l'*Hydrologie de la Pointe-à-Pitre*, pages 6 et 7 (1865).

vouement dans cette triste période a été au-dessus de tout éloge :

« La maladie est caractérisée chez les uns par des vomis-
» sements seulement; chez d'autres, la diarrhée choléri-
» forme (eau de riz, lavure de vaisselle) est le seul symptôme
» qui vienne se joindre au refroidissement général. D'autres
» fois, il n'y a ni vomissements, ni diarrhée; on observe un
» frisson initial, puis le malade se plaint d'une grande
» chaleur, il repousse ses couvertures, et cependant la tem-
» pérature s'abaisse, la peau devient froide, se couvre d'une
» sueur abondante et visqueuse. Le malade est calme et la
» mort survient sans l'agitation, les convulsions, les cris or-
» dinaires aux cholériques, sans surtout cet aspect caracté-
» ristique de la face.

» Dans beaucoup de cas, on a vu les vomissements cesser
» ainsi que les déjections alvines; c'était alors pour nous d'un
» pronostic très-fâcheux. Le malade, jouissant de toutes ses
» facultés intellectuelles, se trouvait dans un état de calme,
» de bien-être même, s'éteignait sans souffrances au bout de
» 5, 6, 10, 24 heures, et quelquefois plus. Le pouls, petit,
» misérable, disparaissait graduellement.

» Je n'ai jamais constaté les crampes dont on a parlé;
» j'entends les vraies crampes du choléra. Il y avait quelque-
» fois, pas toujours, une grande fatigue des membres, des
» douleurs articulaires et musculaires, en tout semblables à
» celles qu'on observe dans nos accès de fièvre ordinaire.

» Il en est de même de la cyanose, et chez les blancs que
» nous avons perdus ce phénomène eût été visible. Cepen-
» dant, je dois dire que je tiens de mon confrère, le docteur
» Loyseau, qui exerce à la Pointe-à-Pitre depuis quatorze ans,

» que souvent dans les fièvres algides cholériques, il a observé
» et des crampes véritables et la cyanose.

» Alibert et les autres auteurs qui se sont occupés de la
» matière, mentionnent ce symptôme.

» Il y a dans cette maladie une sidération très-remarquable
» du système nerveux et principalement du grand sympa-
» thique. Les malades sont dans la prostration la plus com-
» plète : interrogez-les, ils ne se plaignent pas, ils ne souffrent
« de nulle part; la sensation de chaleur leur est seule insup-
» portable. Toujours cet état est précédé de prodrômes :
» malaise, un peu de fièvre, de la diarrhée, le plus souvent
» bilieuse, et *ces prodrômes, même dans les cas dits fou-*
» *droyants, m'ont toujours paru marqués du sceau de l'in-*
» *termittence.*

» Il y a eu, pour moi, comme une bouffée de fièvres perni-
» cieuses affectant toutes les formes et principalement la
» forme algide.

» Nous avons, en effet, tous eu à traiter des accès perni-
» cieux que j'appellerai simples, des fièvres hématuriques,
» des fièvres à vomissements noirs, des fièvres convulsives,
» et même, j'ai eu un cas de fièvre intermittente syncopale
» chez un jeune homme de 15 ans que j'ai perdu.

» A la suite de plusieurs visites faites à l'hospice St-Jules, un
» de mes plus proches parents a subi l'influence épidémique.
» Après deux accès de fièvre, deux nuits de suite, de 11
» heures à 4 heures du matin, il a eu aux mêmes heures,
» les nuits suivantes et avec la même durée, un accès dans
» lequel, après le frisson initial, il y a eu refroidissement
» général, algidité complète, à l'exception du ventre et de la
» poitrine qui avaient conservé leur température normale.—
» Pas de vomissements, pas de diarrhée.

» Les cinq ou six nuits qui ont suivi cet accès pernicieux, » aux mêmes heures, état de prostration, sensation de » bouffées de chaleur à la face et à la partie supérieure du » tronc, refroidissement des membres. Les cas semblables à » celui-ci ont été nombreux; ils constituent pour moi les cas » simples de notre épidémie.

» La convalescence a toujours été longue, même chez les » gens légèrement atteints. Pendant près d'un mois, le » parent dont je viens de parler, est resté affaibli, énervé, » privé de sommeil, d'appétit, vivant dans un état d'inquiétu- » de qu'il attribuait à la secousse de la maladie. Et c'est là » un cas bénin.

» Chez d'autres malades, il y a un état typhoïde parfaite- » ment caractérisé : c'est une seconde maladie à traiter.

» D'autrefois ce sont les méninges qui se prennent et alors » le malade est enlevé à la suite d'accidents cérébraux très- » marqués. Enfin, le plus souvent, il y a faiblesse générale, » peu de force de réaction, petites fièvres revenant périodi- » quement le soir.

» J'allais oublier, comme terminaison, l'état comateux ou » plutôt la fièvre comateuse, presque toujours mortelle, qui » venait remplacer la fièvre algide.

» Pour moi, la maladie tout entière était le fait de ce que » nous appellerons l'état pernicieux ou la perniciosité, qui » primait tout. A cette perniciosité venait se joindre (pas » toujours, puisque j'ai cité des accès pernicieux de toutes » sortes) comme épiphénomènes : la diarrhée et les vomis- » sements qui ont *fait caractériser la maladie de cholérique.* » Mais, *avant tout, l'accès pernicieux;* — la diarrhée, les » vomissements cessant, le malade reste sous l'influence de

» cette perniciosité et il succombe. Aussi le *sulfate de quinine*
» m'a-t-il été d'un grand secours. »

» En résumé, ne pourrais-je pas répéter avec M. Rossy-Bey,
» lorsqu'il observait le début de l'épidémie cholérique au
» Caire, qu'il ne faut pas appeler choléra cette forme morbide
» qui s'est présentée à la Pointe-à-Pitre, *sans risquer de*
» *prendre une partie pour le tout?..* »

En présence de la rapide augmentation de la mortalité, M. le Gouverneur de la Guadeloupe demanda des médecins de la marine à la Martinique. M. Batby-Berquin fut envoyé à la Pointe-à-Pitre et dirigé sur la commune de la Baie Mahault pour y créer une ambulance.

Le 4 novembre, M. le Directeur de l'intérieur vint, de la Basse-Terre, présider le conseil d'hygiène et de salubrité publique. Ordinairement composé de quinze membres, ce conseil fut cette fois, sur la demande du maire, augmenté des médecins de la ville (1).

(1) Le conseil d'hygiène, présidé par M. le Directeur de l'intérieur, se composait ce jour : 1° de M. Picard, maire de la Pointe-à-Pitre ; 2° de M. Chazot, procureur impérial ; 3° de M. le Juge d'instruction ; 4° de M. Senelle, chef du service de santé de la marine ; 5° de M. le docteur L'Herminier, père ; 6° de M. Morau, chef du service maritime ; 7° de M. Cuzent, chef du service pharmaceutique de la marine ; 8° de M. Barbe, chef du génie ; 9° de M. Guesde, pharmacien civil ; 10° de M. Nesty, chef du service des ponts-et-chaussées de l'arrondissement ; 11° de M. Noirtin, commissaire de l'immigration ; 12° de M. Michelon, vétérinaire ; 13° de M. Dupont, négociant ; 14° de M. Dubois de la Saussaye, négociant ; 15° de M. Ango, propriétaire. — MM. Baffer, procureur général, Walther, 1er médecin en chef de la marine ; Saint-Clair-Jugla, 1er adjoint, assistaient à cette séance.

Les médecins appelés ce jour furent : MM. Granger, Sainte-Croix-Loyseau, Demay de Goustine, Alfred L'Herminier, Henry Léger. MM. Descorps et Jouannet, également convoqués, ne se présentèrent pas.

Dès l'ouverture de cette séance, qui eut lieu le 6 novembre, M. le Directeur de l'intérieur assura que le concours de l'administration supérieure ne saurait faire défaut à l'édilité de la Pointe-à-Pitre, décidée qu'elle était à combattre, par les moyens les plus énergiques, le *choléra*, ce nouvel ennemi.

A ce mot de *choléra*, une intempestive discussion médicale s'éleva. Elle parut impressionner vivement l'un des membres de l'assemblée, M. Dupont, qui tomba malade dès le lendemain (7 novembre). Agé de 61 ans, d'une constitution usée, cet honorable négociant mourut le 9, devenant la première victime de la race blanche.

Peu de jours après ce malheur, la geôle, qui recélait cent quatre-vingts condamnés à l'amende, fut envahie par le fléau. Ces détenus, qu'on employait aux inhumations, rapportèrent bientôt dans l'établissement les germes de l'affection régnante, et vingt-cinq d'entre eux payèrent de la vie le service auquel on les avait affectés.

On s'empressa d'élargir tous les prisonniers valides, séquestrant seulement les voleurs sur le ponton de la rade le *Cocyte*.

Le passage de ces condamnés par les diverses communes de la colonie fut, pour chacune d'elles, la première étape de la contagion.

L'hospice Saint-Jules, en recevant les personnes atteintes de l'affection régnante, devint aussi un nouveau foyer épidémique, un second centre de contagion. Les infirmiers étant morts les premiers, on ne trouva plus personne pour soigner les vivants et encore moins pour enterrer les morts.

Du 7 au 12 novembre, la moyenne des décès fut de 22.5 par jour, et les bières faisant défaut, la salle du théâtre fut convertie en atelier de cercueils que la municipalité faisait

délivrer gratuitement aux indigents. Aussitôt recouverts de chaux vive, les cadavres étaient portés au cimetière où ils passaient souvent la nuit, déposés sur le sol, faute de trouver d'avance une suffisante quantité de fosses pour les recevoir. Ce retard dans les inhumations, dû au manque de bras, fit prendre le parti de porter les corps non réclamés au Morne-à-Savon, dont le terrain gras et argileux offrait peu de résistance à la pioche. Des gabares portaient à ce cimetière, situé de l'autre côté de la rade, et réservé jadis aux militaires, un nombre plus ou moins grand de victimes, que recevait une fosse commune.

Ce fut ainsi qu'on parvint à conjurer le danger qui serait infailliblement résulté de l'inhumation de tant de monde dans le cimetière de la ville, dont l'étendue était loin de répondre à une semblable accumulation.

Le 12 novembre, arrivèrent vingt soldats de la compagnie de discipline des Saintes. On leur confia, sur leur demande, les fonctions d'infirmiers à l'hospice Saint-Jules. Ces soldats rivalisèrent de zèle et de dévouement.

Une chose digne de remarque, c'est qu'aucun de ces hommes, à la Pointe-à-Pitre, ne fut atteint de la maladie régnante. Ils payèrent leur tribut aux fièvres intermittentes de l'époque, mais c'était à qui reprendrait au plus vite son service.

Le fléau perdit enfin de sa violence, on eut le temps de combattre le mal, d'obtenir quelques convalescences. Jusqu'alors les malades étaient morts en très-peu d'heures, et souvent le médecin n'avait pas eu le temps d'arriver.

Le 15 novembre, MM. Ferret et Boirard fils, firent dans leurs magasins des distributions de pain, de viande et de vin aux malheureux. Une souscription fut ouverte afin de pou-

voir continuer la répartition de ces secours. Le bureau de bienfaisance délivra gratuitement des médicaments aux personnes pourvues d'un bon d'urgence signé d'un médecin. Le doyen des pharmaciens de la ville, M. Napias, approvisionna à ses frais plusieurs communes, mettant aussi à la disposition des hôpitaux de la marine, pendant la durée de l'épidémie et avec un désintéressement qui l'honore, toutes les ressources de ses magasins (1).

Le 18 novembre, le fléau s'étant tout-à-coup déclaré à la Basse-Terre, la préoccupation de la Pointe-à-Pitre devint moins grande et l'on ne songea plus qu'aux nouveaux affligés.

Le 23, on transforma en ambulance l'école communale tenue par les frères de Ploërmel ; on y plaça cinquante lits garnis, empruntés aux casernes, et l'on y évacua les malades de l'hospice Saint-Jules, autres que ceux atteints par le fléau.

Le 25, la mortalité, qui jusqu'alors n'avait jamais dépassé le chiffre de 39, s'éleva à 52.

Nuit et jour sur pied, les médecins ne pouvaient plus suffire. Chaque roulement de leur voiture portait, la nuit surtout, le trouble dans toutes les maisons. On ne pouvait se défendre d'une émotion pénible en songeant que cette course rapide était l'indice d'une nouvelle agonie.

Bien que le chiffre des décès diminuât, les médecins attribuaient encore, le 29 novembre, le grand nombre des morts à la déraisonnable répugnance des malades pour l'hospice. Beaucoup préféraient mourir chez eux plutôt que de se laisser transporter à l'hôpital.

(1) Le conseil municipal et le bureau de bienfaisance, dans leurs séances des 31 janvier et 1er février 1866, ont voté une adresse à M. Napias.

La mort trouvait une proie facile dans ces malheureux abandonnés à eux-mêmes, se traitant à leur guise, souvent ne se traitant pas du tout, quelquefois même empoisonnés par d'amples libations de tafia camphré, par de trop fortes doses de laudanum, ou par quelque remède conseillé comme préservatif par des empiriques.

Les médecins retrouvaient donc intactes les potions prescrites la veille. C'est que beaucoup de ces moribonds, voyant que la maladie atteignait plus particulièrement les noirs, s'étaient imaginé que les blancs devaient avoir le plus grand intérêt à les empoisonner, afin de faire disparaître plus promptement l'épidémie.

En six semaines, la Pointe-à-Pitre vit mourir près de mille habitants, presque le *quinzième* de sa population.

Malgré les feux allumés chaque soir le long du Canal-Vatable et dans les rues de la ville, malgré les salves d'artillerie qu'on fit sur la place de la Victoire, l'état sanitaire de la Pointe-à-Pitre ne changea guères pendant tout le mois de novembre.

Ce ne fut qu'à partir du 5 décembre, que la véritable période de décroissance commença. Mais, l'épidémie dura encore longtemps, entretenue par une contagion difficile à déraciner et produite par les nombreux vols d'effets et de matelas contaminés. La fermentation des déjections s'arrêtait-elle sous l'influence d'un air sec et chaud? C'est probable; car, dès que les pluies reparaissaient, les tissus devenant humides tuaient alors sans merci tous les gens possesseurs de ces linges ou effets volés dans les cases vidées par le fléau. Dans les dix premiers jours du mois de mars, qui furent secs et beaux, on ne compta que trois décès; du 11 au 20, d'abondantes pluies d'orage étant survenues ainsi que des vents de

N. O., temps complètement anormal dans cette saison, on perdit dix personnes dans le faubourg des Abymes.

C'est d'une maison située en face de l'hospice Saint-Jules, qu'une femme porta de nouveau la contagion dans cet hôpital (1).

Voici, par période de dix jours, l'effectif de la mortalité depuis le début de l'épidémie jusqu'au 1er avril 1866 :

	Décès.	
Du 24 au 31 Oto. 1865 il y a eu.....	24	24
Du 1er au 10 Nov. —	193	806
Du 11 au 20 Nov. —	275	
Du 21 au 30 Nov. —	338	
Du 1er au 10 Déc. —	196	329
Du 11 au 20 Déc. —	74	
Du 21 au 31 Déc. —	59	
Du 1er au 10 Janv. 1866	31	87
Du 11 au 20 Janv. —	28	
Du 21 au 31 Janv. —	28	
Du 1er au 10 Fév. —	15	49
Du 11 au 20 Fév. —	17	
Du 21 au 28 Fév. —	17	
Du 1er au 10 Mars —	3	25
Du 11 au 20 Mars —	10	
Du 21 au 31 Mars —	12	
Du 1er au 10 Avril —	4	8
Du 11 au 20 Avril —	2	
Du 21 au 31 Avril —	2	

Au 31 Avril on comptait donc un total de 1328 décès provenant tous de l'épidémie.

(1) Dès le lendemain, neuf cas se déclarèrent; cinq de ces cas ont été suivis de mort.

Dans le tableau suivant, on remarquera que le chiffre de la mortalité est plus élevé que celui que je viens d'indiquer. C'est que l'état-civil a porté sur ses registres toutes les mortalités de la ville indistinctement.

Et puis, la confusion fut telle au début de la grande mortalité, qu'il arriva d'enregistrer au moins deux fois la même personne sous des noms différents. — On le comprendra aisément quand on saura que les noirs en général possèdent de nombreux sobriquets qui, à la longue, finissent par leur tenir lieu de noms véritables.

Dès que les employés de la Mairie s'aperçurent de ces irrégularités, ils mirent tous leurs soins à n'accepter les renseignements fournis par les parents ou par les amis qui se chargeaient de déclarer un décès à l'état-civil, qu'après les avoir préalablement contrôlés.

En déduisant donc notre total de celui de ce tableau, il reste 236 décès étrangers à l'épidémie.

Etat général numérique des décès survenus à la Pointe-à-Pitre, depuis le 24 Octobre 1865 au 31 Avril 1866 inclus.

POPULATIONS	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	au-dessous de 14 ans.	de 14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.	au-dessous de 14 ans.	de 14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.
Indigène....	150	507	20	157	566	118
Européenne..	»	14	1	»	2	4
Immigrante..	»	23	»	»	2	»
TOTAUX.....	150	544	21	157	570	122
TOTAL GÉNÉRAL	1564					

RÉSUMÉ

Hommes de tous âges, enfants compris. . .	715
Femmes de tous âges, enfants compris. . .	849
TOTAL GÉNÉRAL.	1564

On le voit, le chiffre des femmes dépasse celui des hommes de 134. Il est mort 307 enfants des deux sexes. Les hommes qui ont été frappés sont principalement les ivrognes, puis ceux qui se nourrissaient mal, ceux qui vivaient dans des cases insalubres.

Sur les 25 immigrants, on compte : 14 Indiens, 2 Indiennes, 6 Africains, 2 Anglais, 1 Chinois.

Un autre fait digne de remarque, c'est que les coolies indiens ne figurent que pour 16 dans le tableau. — Ces immigrants ont coutume, depuis Noël jusqu'au 1er janvier, de célébrer une fête nommée Pongol, qui dure huit jours. Pendant ce temps ils se travestissent, dansent, boivent et mangent plus que de coutume. Malgré ces excès, les pluies, la grande humidité et le froid de cette saison, il n'y a pas eu chez eux de mortalité.

Les Indiens ont dû leur santé aux condiments si excitants dont ils font usage : aux semences de coriandre, au poivre, au gingembre, au cumin, au fenugrec, au curcuma, au piment, à l'ail, dont ils assaisonnent toujours leurs aliments. Je les ai vus faire un mélange d'*ail* et d'*assa-fœtida*, l'avaler et dire : « Si les noirs de ce pays mangeaient *de ça*, ils ne mourraient » pas du choléra ! »

Les Européens ont-ils dû l'immunité dont ils ont joui à la Pointe-à-Pitre, à leur régime tonique, à l'*eau de jarres* qu'ils boivent, à leurs vêtements chauds, à leurs habitudes spéciales, à leur observation rigoureuse des règles de l'hygiène ? Subis-

sent-ils, au bout d'un certain temps, une intoxication paludéenne spéciale qui, à l'égal de l'inoculation de la vaccine, devient pour leur race presque un préservatif? Ce sont-là des questions qu'il ne m'appartient pas de discuter...

Depuis le 15 décembre, il est constamment arrivé des navires de France à la Pointe-à-Pitre; on en comptait une vingtaine sur rade au mois de février 1866. Pas un matelot de ces nombreux équipages n'est entré à l'hôpital de la marine, atteint de la maladie régnante.

La garnison d'infanterie et d'artillerie de la marine a payé son tribut annuel aux fièvres intermittentes, souvent compliquées de vomissements bilieux et de diarrhée. J'ai dit qu'il en avait été de même pour les soldats disciplinaires employés à l'hospice. Mais nous n'avons eu à enregistrer aucune victime.

Dans notre salle épidémique de l'hôpital de la marine, dont M. Senelle, médecin de 1re classe, et plus tard son collègue, M. Aze, avaient la direction, il est entré environ cinquante malades dont: un matelot anglais, un français et quarante-huit noirs appartenant soit aux directions du port, soit à celle de la douane, aux goëlettes locales ou aux infirmiers de l'établissement.

Sur ces cinquante cas on compte environ seize morts; on eût perdu bien moins de malades si, comme toujours, on ne les avait apportés trop tard et déjà mourants.

L'avant-dernier décès date du 28 mars, c'était un matelot venant du Mexique, de race noire, et malade depuis deux jours. Arrivé froid et sans pouls de la Goyave à l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, il y est mort le jour même. Le dernier, du 21 mai, fut celui d'une femme du Lamentin, entrée à l'hospice Saint-Jules; elle y mourut en quelques heures.

Je manquerais à mon devoir de narrateur fidèle à la vérité, à la justice, si j'omettais de signaler les services rendus par Mme Piron (sœur Benjamin), supérieure de l'hospice Saint-Jules, et par Mme Dervin (sœur Marie), chargée de la salle épidémique de l'hôpital de la marine.

Que la sœur Marie, du dévouement et de l'abnégation de laquelle j'ai été plus particulièrement le témoin, me pardonne cet éloge public si peu en rapport, je le sais, avec sa modestie et son caractère.

Femme de cœur et d'une rare énergie, elle a prouvé qu'elle était capable d'un de ces courages qu'on ne peut laisser passer inaperçus et qui honorent une vie tout entière.— Mmes Piron et Dervin, sœurs de Saint-Paul de Chartres, n'ont reçu qu'une simple médaille : elles méritaient certainement davantage.

En résumé, les inhumations étaient mal faites à la Pointe-à-Pitre bien avant l'épidémie, et les cadavres, trop superficiellement enfouis, répandaient des miasmes qui, en peu d'heures, donnèrent la mort à la fin du mois d'octobre.

Les eaux pluviales, si abondantes pendant l'hivernage, enlevaient aux cadavres des matières putrides qui ont pu rendre dangereux l'abord de la source du bas du morne du cimetière, et saturer de gaz meurtriers l'eau des lavoirs adjacents qu'elle alimente.

Cette eau n'a-t-elle pas fait périr des blanchisseuses qui, jusqu'alors, passaient impunément leurs journées lavant dans ces bassins?

Je ne puis reproduire ici toutes les observations météorologiques que je faisais chaque jour pendant l'épidémie ; je ne ferai que résumer les plus intéressants phénomènes de cette mémorable période.

Les vents de Sud et de Sud-Est ont été les moins favorables à la salubrité. Les ciels lourds, chauds, gris et sombres, chargés d'électricité, sans tonnerre ni éclairs, ont surtout entretenu un malaise général pendant les mois de novembre et de décembre.

Les créoles eux-mêmes en subissaient l'influence, et tous s'accordaient à dire qu'on n'avait jamais vu à la Guadeloupe d'années aussi bizarres que celles de 1863, 1864 et 1865, tant sous le rapport de la sécheresse que sous celui de la perturbation des saisons.

Ce n'est qu'à l'arrivée des brises d'Est, de celles de Nord, de Nord-Est, c'est-à-dire vers le milieu de décembre, que l'atmosphère plus rafraîchie devint aussi plus clémente ; le chiffre des décès baissa alors d'une manière sensible.

Le tonnerre ne s'est fait entendre au loin qu'à la fin du mois de décembre. Jusqu'alors on n'avait eu à enregistrer que de forts grains, de nombreux arcs-en-ciel, souvent doubles, des brouillards et de chaudes nuits humides.

Les froids ont eu lieu à Noël, mais encore accompagnés de pluies. Cette époque est très-redoutée de la population, puisque d'ordinaire elle amène les affections des voies respiratoires : bronchites, pneumonies, etc., etc.

En général, les recrudescences épidémiques ont coïncidé avec les temps humides, pluvieux, avec les ciels orageux et les journées chaudes. Celles qui ont été constatées pendant le mois de mai, au Lamentin et à la Baie-Mahault, ont été attribuées aux émanations des cimetières de ces communes.

Chacun reconnaît et apprécie la sollicitude avec laquelle l'édilité de la Pointe-à-Pitre s'occupe de l'assainissement de la ville, et de la persévérance qu'elle met à faire disparaître ses nombreuses causes d'insalubrité. — Sous l'inspiration des citoyens honorables qui occupent les sommités municipales, de ces hommes éclairés dont le mobile est le sentiment du bien public, une active transformation se poursuit.

Comparant la Pointe-à-Pitre à Rochefort, il y a déjà 22 ans, M. Dupuy signalait à l'attention publique et au gouvernement, les moyens de rendre la Pointe-à-Pitre aussi salubre que Rochefort, sa ville natale.

Rochefort a, en effet, vu disparaître ses quartiers malsains ainsi que l'eau saumâtre qui imprégnait ses environs. De nombreux canaux ont permis de dessécher de vastes terrains servant aujourd'hui à l'élève et à l'engraissement du bétail. Les mares infectes, qui pendant les chaleurs caniculaires faisaient de Rochefort un séjour redouté, n'existent plus. — L'eau affectée au nettoyage des ruisseaux, puisée dans la Charente et portée dans un vaste réservoir au moyen d'une pompe à feu, coule à flots dans les rues. Comme on le voit, Rochefort ne peut plus être comparable à la Pointe-à-Pitre, que sous le seul rapport de son sol uni, sur lequel des rues tracées au cordeau sont symétriquement dessinées.

Echauffées par un soleil de feu, les rues de la Pointe-à-Pitre ne sont point abritées. De grands arbres ne protégent pas de leur ombre, comme à Rochefort, les personnes auxquelles les affaires font une nécessité de sortir dans le milieu du jour. Pour tempérer l'excessive chaleur de l'hivernage, la ville ne possède que trois tonneaux pour l'arrosage que les contribuables paient chaque année à raison de 3 fr. et de 80 centimes le mètre, suivant les quartiers. Vu leur petit nombre, ces ton-

RELEVÉ JOURNALIER

Des Décès attribués à l'Epidémie pendant la période du 24 Octobre 1865 jour de son apparition à la Pointe-à-Pitre au 1er Mai 1866

MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.
1865 — Octobre.	»	»	1865 — Novem.	1er	5	1865 — Décem.	1er	20	1866 — Janvier.	1er	2	1866 — Février.	1er	2	1866 — Mars.	1er	»	1866 — Avril.	1er	»
	»	»		2	7		2	29		2	1		2	»		2	»		2	1
	»	»		3	27		3	24		3	6		3	2		3	»		3	1
	»	»		4	19		4	25		4	3		4	2		4	»		4	»
	»	»		5	17		5	22		5	1		5	»		5	1		5	»
	»	»		6	16		6	20		6	4		6	2		6	»		6	1
	»	»		7	17		7	18		7	5		7	2		7	1		7	»
	»	»		8	30		8	7		8	5		8	3		8	»		8	»
	»	»		9	31		9	16		9	2		9	1		9	»		9	»
	»	»		10	24		10	15		10	2		10	1		10	1		10	1
	»	»		11	18		11	8		11	5		11	3		11	»		11	»
	»	»		12	25		12	15		12	3		12	1		12	1		12	»
	»	»		13	33		13	11		13	2		13	4		13	»		13	»
	»	»		14	20		14	6		14	2		14	1		14	1		14	»
	»	»		15	21		15	8		15	1		15	1		15	»		15	»
	»	»		16	25		16	3		16	3		16	4		16	1		16	1
	»	»		17	32		17	7		17	6		17	»		17	»		17	»
	»	»		18	36		18	4		18	3		18	1		18	»		18	1
	»	»		19	26		19	5		19	3		19	1		19	2		19	»
	»	»		20	39		20	7		20	»		20	1		20	5		20	»
	»	»		21	32		21	5		21	4		21	2		21	2		21	»
	»	»		22	36		22	8		22	3		22	1		22	3		22	»
	»	»		23	39		23	7		23	2		23	3		23	»		23	1
	24	2		24	25		24	7		24	4		24	4		24	»		24	»
	25	»		25	52		25	11		25	»		25	2		25	»		25	»
	26	3		26	39		26	2		26	3		26	2		26	2		26	»
	27	»		27	31		27	7		27	3		27	2		27	1		27	»
	28	3		28	32		28	6		28	3		28	1		28	»		28	»
	29	5		29	30		29	2		29	3					29	1		29	»
	30	8		30	22		30	2		30	2					30	»		30	1
	31	3					31	2		31	1					31	3			
		24			806			329			87			49			25			8

neaux ne répandent dans la ville qu'une insuffisante quantité d'eau et souvent de mauvaise qualité. — C'est donc à l'eau courante que Rochefort doit actuellement la fraîcheur et la propreté de ses rues, c'est-à-dire sa grande salubrité.

Cette eau courante faisant défaut à la Pointe-à-Pitre, il en résulte que les ruisseaux, privés d'une pente suffisante et sans moyens d'écoulement, se transforment en bourbiers.

Or, ainsi que je le disais dès 1864, on peut assainir la Pointe-à-Pitre et en rendre les environs salubres :

1° En donnant de la pente aux ruisseaux ;

2° En construisant un vaste réservoir sur la partie la plus élevée de la ville ou sur le morne le plus voisin. L'eau reposée et suffisamment aérée, se répandrait de là dans chaque rue à l'aide de bornes-fontaines. Incontestablement préférable au système d'arrosage actuel, ce moyen serait moins onéreux et rendrait de plus grands services à la population.

Les tonneaux de voirie s'approvisionnent à la fontaine de la rue Sainte-Lucie, située à la droite du corps de garde. Or, ce puits, sans doute mal clos, reçoit les égouts chargés des principes solubles des détritus du marché. Répandue en cet état sur le sol, dans le moment le plus chaud de la journée, elle laisse après son évaporation rapide, une grande quantité de matières organiques qui viennent s'ajouter à celles que l'air embrasé possédait déjà. Ce n'est pas là le but qu'on recherche, et si cette eau doit servir à l'arrosage, le puits dont je parle mérite un entretien tout particulier.

3° On assainira surtout la Pointe-à-Pitre en favorisant l'écoulement du Canal-Vatable à la mer, en le purgeant de ses immondices, soit au moyen d'écluses que des prisonniers pourraient chaque jour ouvrir à marée basse, soit au moyen de pompes à feu ; avec ces deux moyens combinés, peut-être.

4° En pratiquant de larges saignées aux terrains noyés des faubourgs, on en déverserait les eaux croupies à la mer et l'on transformerait ainsi ces marécages, actuellement couverts de palétuviers, en terres culvitables et d'excellente qualité. On ferait disparaître cette production permanente de miasmes fétides dont les brouillards malsains anémient et décolorent la jeune génération des faubourgs, étiolée par les fièvres.

5° On chercherait en vain de l'eau potable proprement dite, à la Pointe-à-Pître, c'est-à-dire, une eau ne contenant pas plus de 60 centigrammes de sels par litre et plus de 0,01 centigramme de matières organiques.

En traitant de l'eau potable, j'ai démontré, dans ma brochure sur l'*Hydrologie* de la ville, que les puits de la Pointe-à-Pitre n'en possédaient pas, à proprement parler. J'ai dit que quelques-uns en contiennent de buvable, que d'autres en fournissent de saumâtre qu'on recherche malgré cela dans la saison sèche du mois de mars ; que l'eau de mer n'a pas d'accès dans les puits pendant la marée haute, malgré le voisinage de ces derniers de la rade.

En thèse générale, on ne saurait exiger d'un puits, quelque bon qu'il soit, une eau potable et complètement salubre; c'est une exception en tous pays.

Dans la saison sèche, on pourra donc boire les eaux de la ville, en ayant soin de consommer de préférence celles qui contiennent le moins de sels terreux ; on se basera pour cela sur la carte hydrologique dont j'ai tracé les divisions.

Quippe tales sunt aquæ, qualis terra per quam fluant.

6° Si pour certaines localités les fontaines jaillissantes sont un luxe et non un besoin, il n'en est pas de même pour la

Pointe-à-Pitre dont les habitants verraient avec la plus vive satisfaction ce genre de fontaine réussir sur la Grande-Terre.

Le puits artésien actuellement en voie d'exécution, dotera la ville d'une immense source de richesse. L'apparition de l'eau jaillisante sur d'autres points de la Grande-Terre, cette partie la plus cultivée de la Guadeloupe, changerait complètement l'avenir du pays en lui assurant une permanente fertilité.

On ne verrait plus de récoltes frappées et anéanties par la sécheresse; plus de mares taries, autrement dit, plus d'animaux mourant de soif sur les habitations. Pourvus d'une suffisante quantité d'eau salubre, les immigrants ne seraient plus atteints par les maladies qu'engendrent presque toujours ces eaux stagnantes. Car, bien qu'elles ne contiennent parfois que de minimes quantités de substances organiques en putréfaction, elles ne sont jamais saines et leur effet nuisible se manifeste à la longue.

Je l'ai déjà dit, un moyen simple de remédier à l'épuisement des mares, serait de distiller de l'eau dans les usines. Les alambics, fonctionnant seulement un jour par semaine, pourraient fournir une quantité d'eau suffisante pour l'approvisionnement du personnel. Cette eau, conservée dans des jarres ou dans des chaudières, en plein air, deviendrait légère, digestive et saluhre.

Pourquoi l'habitant, qui a sans cesse sous les yeux les conséquences si funestes de ce manque d'eau potable, n'imiterait-il pas le navigateur qui fait le tour du monde, n'ayant souvent pour toute ressource que la cuisine distillatoire du bâtiment?... Plus heureux que le marin, l'habitant n'a-t-il pas toujours à sa disposition le bois qui lui serait nécessaire, ainsi que les moyens de réparer sur le champ les avaries qui pour-

raient survenir dans ces appareils? J'appelle donc toute la sollicitude des propriétaires ruraux sur cette idée.

7° Les sources pourraient être mieux utilisées, si l'on en creusait plus profondément les bassins. Actuellement employées au blanchiment du linge, elles détrempent de leurs eaux savonneuses des terrains plats qu'elles transforment en bourbiers délétères. Recueillir ces eaux stagnantes dans des rigoles et les diriger vers la mer serait facile.

8° Peu éloignée de la ville, la Rivière-Bongoût déverse sans interruption dans la Rivière-Salée, une grande quantité d'eau potable qui se perd. Ne pourrait-on amener ce superflu de liquide à la Pointe-à-Pitre?

Utilisée en toute saison comme eau potable, on la ferait aussi couler dans les rues à certaines heures de la journée, et cette distribution, réglée au moyen de bornes-fontaines fermant à clé, laisserait un excédant dont la vente deviendrait pour la ville l'objet d'un nouveau revenu.

En 1795, Hugues fit arriver l'eau du Canal-Lajaille jusqu'au passage de la Gabare. Coulant en une forte nappe, elle venait tomber et se perdre dans la Rivière-Salée. Aussi, cette aiguade provisoire servait-elle à approvisionner d'eau potable les navires de la rade, qui y envoyaient leurs chaloupes. Mais en 1802, à l'arrivée de Richepanse, les noirs révoltés, sous la conduite d'Ignace, détruisirent cet aqueduc primitif, simplement fait de planches enduites de goudron.

Ce travail serait aujourd'hui d'une exécution plus facile et l'on pourrait, à peu de frais, amener l'eau de Lajaille dans un bassin qu'on créerait au bas du Morne-Micquel.

De ce premier bassin de repos, on la ferait monter, à l'aide d'une pompe à feu, dans un réservoir établi sur le morne.

Munie alors d'une suffisante pression, elle pourrait arriver à tous les étages des maisons de la ville, dans les bornes-fontaines des coins de rues, dans des aiguades disposées sur les quais, et dont deux seraient spécialement réservées pour les besoins de la rade.

Plus abondante que l'eau de la Rivière-Bongoût et ne séjournant pas comme elle au milieu des palétuviers, l'eau du Canal-Lajaille, qui alimente la digue de D'Estrelan, serait pour la Pointe-à-Pitre une intarrissable source d'eau potable.

II

LA BASSE-TERRE (1)

Topographie. — Début et période d'intensité de l'épidémie. — Inhumations, projet d'immersion des cadavres. — Décroissance de l'épidémie. Causes qui ont pu concourir à faire mourir plus de monde à la Basse-Terre qu'à la Pointe-à-Pitre. — Influence de l'eau. — Influences diverses. — Tableau de la mortalité.

Les communications incessantes qui existent entre les différents points de la Guadeloupe, soit par les diligences, soit par les bateaux à vapeur, soit par les goëlettes ou les caboteurs de tous genres, devaient forcément importer à la Basse-Terre le fléau de la Pointe-à-Pitre.

Bâtie sur le versant des montagnes de la Guadeloupe proprement dite, la Basse-Terre, ville très-aérée et n'ayant aux alentours aucun marécage, devait certainement se croire dans les meilleures conditions, sinon pour échapper au fléau, du moins pour n'en subir qu'une très-légère atteinte. Il n'en

(1) Située sur le versant des montagnes, élevée de 18 mètres au-dessus du niveau de la mer, la Basse-Terre est une ville de 9480 habitants non compris la garnison. La pression moyenne du baromètre y est de 761.5. — La température de 26.9. — L'humidité relative en centièmes de 70.

fut pas ainsi. Du 13 novembre, jour où l'épidémie y fit son apparition, jusqu'au 18 inclus, on y perdit dix-sept personnes.

La pluie et l'humidité ayant été abondantes dans la nuit suivante, le chiffre de la mortalité s'éleva à *trente-deux*; puis à *soixante-et-un* dans la nuit du 20 au 21, et à *cent-sept* vingt-quatre heures après.

La surprise de voir sévir tout-à-coup à la Basse-Terre, et avec une telle intensité, une affection qu'on avait crue jusqu'alors localisée à la Pointe-à-Pitre, jeta partout l'épouvante. Les personnes qui avaient fui la Pointe-à-Pitre quelques jours auparavant, se voyant de nouveau menacées, regagnèrent leurs demeures en toute hâte; mais trop tard déjà ! — Ramenant avec elles des germes de mort, beaucoup succombèrent dans la nuit même de leur retour. Ce fut à ces fuites précipitées qu'on dut la recrudescence des décès observés à la Pointe-à-Pitre pendant plusieurs jours.

Gagnant la partie de la ville la plus élevée, le Champ-d'Arbaud, la maladie y fit mourir quelques personnes blanches, ainsi que des jeunes filles du pensionnat de Versailles, qu'on évacua aussitôt (1).

Dès le 23 novembre, la Basse-Terre devint méconnaissable, une panique inimaginable s'étant emparée de la population. Rien ne saurait décrire l'aspect de tristesse de cette ville de moins de 10,000 âmes déjà privée de 4 ou 5,000 de ses habitants. Véritable nécropole, on ne rencontrait dans ses rues désertes, que des cercueils, des mourants, des cadavres qu'en toute hâte on portait au cimetière.

La moyenne de la mortalité était alors de *cent-neuf* par jour, chiffre énorme qui, pour la population de Paris,

(1) Institué en 1822, ce pensionnat se trouve établi sur l'ancienne habitation appelée Versailles.

eût représenté au moins *trente-deux mille* décès par vingt-quatre heures.

C'était donc au bruit des cercueils qu'on clouait dans toutes les directions, que chaque soir on se mettait au lit.

Personne n'osait se livrer au sommeil, tant on redoutait au réveil les prodrômes du mal ou l'algidité.

C'est en présence de pareilles calamités que les grands cœurs se révèlent : on put constater alors de nobles dévouements, de sublimes abnégations.

Le chef de la magistrature, M. le Procureur général Baffer, se fit surtout remarquer. Son caractère connu devait le placer au premier rang. Aussi, dès le début de l'épidémie, le vit-on partout où frappait la mort. Sa parole consolait les victimes et sa bourse assurait la satisfaction de leurs besoins : ses vêtements, sa cave, furent livrés à la misère, et sa propre demeure se transforma en une ambulance pour recevoir les malades fournis par son service. Mais la panique n'en continuait pas moins ; elle augmentait avec l'intensité du fléau.

Les magasins se fermèrent et on ne sut comment se procurer désormais les choses les plus nécessaires : on craignit même de manquer de vivres. Les médicaments essentiels firent défaut pendant quatre ou cinq jours ; le pain faillit disparaître aussi, faute de farine et surtout de bras pour la pétrir.

C'était un hasard lorsqu'on pouvait se procurer un morceau de viande de boucherie.

Mais l'horizon devint moins sombre par suite de l'arrivée de la goëlette locale *Virginie*, chargée de soixante bœufs de Porto-Rico.

Ce chargement, destiné à la Trinidad, fut accaparé à la Guadeloupe par M. Brunerie.

La confiance revint alors ; le calme commença à se faire ; mais la vie resta d'une difficulté et d'une cherté inouïes.

Les malades étaient portés à l'hôpital de la marine et dans les ambulances qu'on venait d'établir à chaque extrémité de la ville ; des conseillers municipaux en avaient la surveillance.

Celle du bas était dirigée par M. Brunerie, négociant. Se souvenant des six années de services qu'il compte dans la marine, en qualité de médecin, M. Brunerie s'empressa de se mettre à la disposition de l'autorité supérieure.

Non-seulement ce citoyen honorable paya de sa personne, mais il abandonna encore ses propres affaires de commerce, pour se dévouer au service des malades. Démontant sa distillerie, tous les appareils de son usine, il en fit une ambulance de quatre-vingt-quinze lits, qu'il livra gratuitement à l'édilité de la ville. Enfin, chargé seul du soin de plus de mille malades, M. Brunerie fit preuve d'un dévouement dont la Basse-Terre doit lui être reconnaissante, et l'administration de la colonie ne saurait laisser dans l'oubli le négociant désintéressé, le généreux citoyen, le médecin dévoué (1).

Répondant à la demande de son collègue de la Guadeloupe, le Gouverneur de la Martinique, M. le capitaine de vaisseau de Lapelin, expédia les avisos le *Styx* et le *Roland*, pourvus de médicaments et de 600 barils de farine.

Sur ces navires arrivèrent M. Deproge, médecin de 3e classe de la marine, deux sœurs de Saint-Paul et trente disciplinaires. M. le Gouverneur de la Martinique ayant en outre fait appel au dévouement du corps médical de Saint-Pierre, M. le docteur Arnaud offrit ses services, ainsi que MM. Léon de Hell et Eugène Ruffin.

(1) Par décret impérial du 7 juillet 1866, M. Brunerie a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Du 1er au 8 décembre, la moyenne de la mortalité fut de 62 décès par jour, et à cette époque, la ville comptait déjà 1703 morts.

La situation devint subitement périlleuse par suite de l'amoncèlement des cadavres au cimetière, où, des sépultures ne pouvant plus être assurées d'avance, on enterra comme on put. Les cercueils passaient fréquemment de longs jours et de longues nuits simplement déposés sur le sol, répandant alors des miasmes dont l'abondance faillit, un moment, menacer la colonie d'un autre fléau... *la Peste!*

C'est alors que la compagnie de discipline, casernée aux Saintes, fut appelée au chef-lieu et mise à la disposition du maire.

Au nombre de quatre-vingts, ces soldats furent tout d'abord dirigés au cimetière où ils creusèrent des fosses dans lesquelles entraient de douze à quatorze cercueils.

Les cercueils manquèrent faute d'ouvriers. M. D. de Monchy, négociant et membre du conseil municipal, fut chargé d'en faire construire. L'administration eut, pour cela, recours aux directions de l'artillerie et de l'infanterie de marine, et chaque matin de grands tombereaux déposaient aux endroits désignés, de 100 à 120 caisses. M. D. de Monchy s'acquitta avec zèle et beaucoup d'activité de ce soin ; on le trouvait partout où il savait pouvoir être utile.

Les détenus de la geôle devinrent insuffisants pour le transport des cadavres, et, frappés eux-mêmes dans une grande proportion, ils ne purent continuer leur service. On fit appel aux Indiens des habitations voisines de la ville et l'on employa les camions qui, dans le commerce, servaient au transport des marchandises.

Le jour, le roulement de ces camions impressionnait cer-

tainement beaucoup de monde ; mais la nuit, leur bruit sinistre, réveillant bien des personnes en sursaut, occasionnait, chez la plupart d'entre elles, des émotions tellement violentes que les premiers symptômes cholériques ne tardaient jamais à se produire. On dut à cette simple cause un grand nombre de décès.

Enfouis à une profondeur insuffisante, les trop nombreux cadavres du cimetière menacèrent le pays d'infection ; il fallut rapporter de la terre sur les fosses et y mettre une grande quantité de chaux vive. Cette déplorable situation donna un instant l'idée à l'administration supérieure de faire immerger les cadavres à six milles au large. Elle avait à craindre, en effet, qu'à un moment donné, il fut matériellement impossible de pourvoir aux inhumations.

Le vapeur *Célie* quitta dans ce but la Pointe-à-Pitre, le 4 décembre, traînant à sa remorque une grande chaloupe du port, destinée à recevoir les victimes. Mais, dès qu'ils eurent connaissance de ce fait, les journaux de la colonie et ceux de la Martinique blâmèrent la mesure qu'on allait prendre. Un communiqué, adressé au journal *l'Avenir*, fit savoir que cette détermination extrême n'avait pas reçu d'exécution.

L'immersion de ces cadavres, si nombreux chaque jour, pouvait, en effet, avoir de terribles conséquences, non-seulement pour la Guadeloupe, mais aussi pour les autres îles de l'archipel.

On empoisonnait du même coup toutes les Antilles.

Déjà, sur les premiers bruits d'immersion répandus à Saint-François, des pêcheurs ne purent trouver à vendre leur poisson.

Les conséquences ne pouvaient échapper à l'administration,

et dans sa pensée, elle ne devait recourir à ce moyen qu'en présence de la situation désespérée que pouvaient lui faire les événements.

Le 8 décembre, de nouvelles provisions de farine, de médicaments, d'objets de literie, arrivèrent de la Martinique, sur l'intercolonial le *Cacique* et sur la goëlette l'*Amaranthe*.

M. Miorcec, médecin de 2e classe, et M. Hallais, médecin de 3e classe de la marine, furent dirigés à la Guadeloupe sur leur demande. Le Gouverneur envoya encore, comme auxiliaires, deux sœurs de Saint-Paul-de-Chartres, trois bouchers, six boulangers, pris parmi les soldats de l'artillerie et de l'infanterie de marine, ainsi que de la compagnie disciplinaire.

Le jeune Deproge, enfant de la Martinique, et la sœur Marie-Romaine, payèrent de la vie leur généreux dévouement. La Guadeloupe reconnaissante ouvrit une souscription pour élever un monument destiné à perpétuer leur mémoire.

Malgré l'activité et le courage des soldats disciplinaires, malgré le secours d'une centaine d'Indiens venus des habitations voisines, on fut débordé de nouveau par la mortalité. Sur vingt-huit disciplinaires employés au cimetière, dix-huit contractèrent l'affection et moururent.

Les ateliers furent moissonnés à ce point, qu'en vingt-quatre heures, la propriétaire de l'habitation des Pères-Blancs, madame Page, perdait dix-huit travailleurs sur les vingt qui avaient passé la journée précédente à enterrer les victimes.

La puanteur était telle que plusieurs hommes furent trouvés morts près du cimetière; on brûla leurs cadavres sur place.

M. le docteur Douënel, se rendant au Baillif, fut pris de vomissements devant le cimetière, il serait infailliblement tombé, si son cheval, qu'il lança au galop, ne l'eût prompte-

ment emporté. Malgré cela, il conserva une diarrhée incoercible pendant plusieurs jours.

Un homme d'élite fit des prodiges : étant allé solliciter de l'administration supérieure l'occasion de se rendre utile, il réclama le poste le plus périlleux ; celui des inhumations lui fut désigné. Embrassant alors sa femme et ses enfants, il se saisit d'une pioche et se rendit au cimetière.

Plusieurs fois on le vit creuser lui-même les trous, et y déposer de ses propres mains les cadavres puants. Souvent atteint de vomissements, il ne voulut jamais abandonner le poste d'honneur qui lui avait été dévolu. Ce ne fut pas tout.

Passant toutes ses journées au cimetière, il se rendait le soir à l'ambulance du bas du bourg et y restait une partie de la nuit à soigner les malades. C'est encore lui qui avait accepté la mission pénible d'aller immerger les cadavres. Le nom de cet homme, car il appartient désormais à l'histoire de notre époque, est Bouzeran, capitaine au long cours ! (1)

Avant l'épidémie, le cimetière de la Basse-Terre était divisé en deux parties. La première était occupée par les personnes dont les familles se réservent des sépultures à perpétuité. La deuxième contenait tous les malheureux. Ce champ funèbre, bordé du côté de la mer par la route, était circonscrit, dans sa partie opposée, par de profondes excavations provenant de l'exploitation d'anciens gisements de sable ou de pouzzolane. Les deux parties étaient séparées par une ravine que les pluies transformaient en torrent. On imprima au moyen d'un barrage, une autre direction aux eaux pluviales et l'on profita du creux de la ravine pour y faire de longs sillons de cinq à six

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Bouzeran a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

cents cadavres chacun. On put alors inhumer les morts au fur et à mesure qu'on les apportait ; ce fut le salut de la ville.

Les soixante-sept disciplinaires arrivés par le *Cacique*, concoururent aux fouilles des cavernes, au comblement de cette ravine, et du jour où les cadavres ne restèrent plus exposés sur le sol, on vit la mortalité décroître rapidement à la Basse-Terre, ainsi que parmi les travailleurs du cimetière. La mortalité augmenta à l'époque des brises variables, alors que les miasmes putrides du champ de repos, à peine éloigné d'un kilomètre, infectaient la ville dans toutes les directions.

Le 12 décembre, la Basse-Terre comptait près de 1800 victimes, dont 150 blancs de toutes conditions.

A partir du 20 décembre, le chiffre des décès tomba graduellement et, le 22, on n'enregistra personne à l'état-civil. Les jours suivants la mortalité reprit avec une moyenne quotidienne de près de trois, jusqu'au 1er janvier 1866.

Habitués à l'air salubre de la ville, les habitants furent littéralement foudroyés dès l'apparition du fléau, qui frappa sans égard pour la position, pour l'âge, le sexe ni la race.

La Basse-Terre a donc vu périr plus du tiers de la population restée en ville pendant l'épidémie, alors que la Pointe-à-Pitre, malgré ses marécages, n'en a perdu que le quinzième environ.

Quelles peuvent être les causes d'une aussi grande disproportion dans cette mortalité ?...

Les habitudes des populations sont semblables pour les deux villes. Mais il n'en est plus de même pour l'eau qu'elles boivent, l'eau de pluie étant la seule en usage à la Pointe-à-Pitre, tandis que l'eau de fontaine est la plus employée à la Basse-Terre.

L'eau qui sert à l'alimentation est, à la Basse-Terre, celle

de la Rivière-aux-Herbes. En temps ordinaire, cette eau produit sur toutes les personnes qui n'en ont pas l'habitude, un dérangement des fonctions digestives, de la diarrhée ou la dyssenterie.

Cette Rivière-aux-Herbes, peu considérable, traverse à ciel ouvert plusieurs habitations qui toutes ont perdu beaucoup de monde de l'affection régnante, au moment où elle faisait en ville le plus de victimes. Des linges ayant appartenu aux malades ont été lavés dans les canaux qui aboutissent à cette rivière, et les déjections alvines qu'on y a ainsi mélangées ont, par ce seul fait, transmis à ces eaux de nombreux principes morbides. Introduites dans l'économie, ces eaux courantes devaient nécessairement déterminer ou développer la maladie.

Ainsi, l'habitation du Moulin-à-l'Eau, à la Capesterre, n'avait plus de malades depuis 14 jours, lorsqu'une recrudescence subite vint faire de nouvelles victimes. Après quelques recherches, le Géreur finit par savoir que les linges des morts de l'habitation Fond-Cacao sont lavés dans le canal qui apporte l'eau à ses travailleurs. Il en informe la gendarmerie qui interdit ce blanchissage, et la maladie cesse au Moulin-à-l'Eau.

A la Basse-Terre, sur les trois cents hommes qui composent la garnison, on ne constate que cinq ou six décès, parce que ces hommes sont consignés dans le quartier où ils ne peuvent boire que de l'eau de pluie.

Sur soixante-quinze disciplinaires employés chaque jou en ville ou au cimetière, on en perd dix-huit; ces hommes buvaient de l'eau de rivière.

Les communes qui ont été les plus maltraitées, sont encore celles dans lesquelles on ne buvait que de l'eau courante.

Pendant la plus grande phase de l'épidémie, un bœuf est tombé d'une falaise dans la rivière, sur l'habitation Desmarets, à un kilomètre environ du réservoir. Le cadavre de cet animal, resté un mois dans ces parages, macéré par les pluies torrentielles, n'en a été retiré par la gendarmerie, qu'à l'état de putréfaction complète.

A ces causes, déjà plus que suffisantes pour expliquer le chiffre énorme des décès de la Basse-Terre, je joindrai encore les suivantes :

1° L'insuffisance des médecins qui, malgré leur bon vouloir, leur dévouement éprouvé, ne pouvaient visiter tous les malades ;

2° Le manque des médicaments indispensables, pendant plusieurs jours ;

3° Les ambulances dépourvues de matériel, d'un personnel en rapport avec la grande quantité de malades qu'on y entassait. Les soins y furent, malgré tout, prodigués avec le plus grand empressement ;

4° L'insouciance de la population attendant la dernière période du mal, avant de songer à venir réclamer des secours ;

5° La misère et les privations que supportaient beaucoup de gens, par suite du ralentissement commercial, de la diminution des produits, de leur avilissement, conséquences forcées des grandes sécheresses exceptionnelles des trois années précédentes ;

6° Les sinistres commerciaux qui ont créé tant de ruines à la Basse-Terre, modifié tant d'existences ;

7° Les dégâts occasionnés par l'ouragan du 5 septembre, après lequel tant de malheureux sont restés sans cases, exposés à toutes les intempéries ;

8° La *peur*, ce mal qu'on ne peut dominer, surtout quand

RELEVÉ JOURNALIER

Des Décès attribués à l'Epidémie pendant la période du 13 Novembre 1865 jour de son apparition à la Basse-Terre au 1er Mai 1866

MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.
1865 — Novem.	»	»	1865 — Décem.	1er	96	1866 — Janvier.	1er	»	1866 — Février.	1er	»	1866 — Mars.	1er	»	1866 — Avril.	1er	»	1866 — Mai.	1er	»
	»	»		2	82		2	»		2	»		2	»		2	»		2	»
	»	»		3	67		3	1		3	2		3	»		3	»		3	»
	»	»		4	71		4	2		4	5		4	»		4	»		4	»
	»	»		5	60		5	»		5	1		5	»		5	»		5	»
	»	»		6	49		6	»		6	1		6	»		6	»		6	»
	»	»		7	43		7	»		7	»		7	»		7	»		7	»
	»	»		8	29		8	2		8	»		8	»		8	»		8	»
	»	»		9	24		9	1		9	»		9	»		9	»		9	»
	»	»		10	26		10	»		10	3		10	»		10	»		10	»
	»	»		11	17		11	»		11	2		11	»		11	»		11	»
	»	»		12	23		12	»		12	3		12	»		12	»		12	»
	13	2		13	13		13	»		13	»		13	»		13	»		13	»
	14	3		14	19		14	»		14	2		14	»		14	»		14	»
	15	3		15	12		15	1		15	»		15	»		15	»		15	»
	16	2		16	16		16	»		16	2		16	»		16	»		16	»
	17	3		17	11		17	1		17	1		17	»		17	»		17	»
	18	4		18	10		18	»		18	2		18	»		18	»		18	»
	19	32		19	10		19	»		19	»		19	1		19	»		19	»
	20	61		20	6		20	1		20	1		20	»		20	»		20	»
	21	107		21	3		21	1		21	1		21	»		21	»		21	»
	22	82		22	»		22	»		22	»		22	»		22	»		22	»
	23	85		23	3		23	»		23	1		23	»		23	»		23	»
	24	95		24	1		24	»		24	»		24	»		24	»		24	»
	25	119		25	4		25	1		25	2		25	»		25	»		25	»
	26	126		26	2		26	»		26	1		26	»		26	»		26	»
	27	115		27	3		27	»		27	»		27	»		27	»		27	»
	28	110		28	4		28	»		28	»		28	»		28	»		28	»
	29	126		29	3		29	»					29	»		29	»		29	»
	30	131		30	1		30	»					30	»		30	»		30	»
				31	3		31	1					31	»						
		1206			711			12			30			1			»			»

le courage abandonnait les plus fortement trempés, les constitutions les plus solides, les plus énergiques. Ainsi moururent beaucoup d'hommes qui, souvent avaient, sans broncher, servi de point de mire au pistolet d'un adversaire ;

9° Enfin, l'épuisement éprouvé par les plus robustes qui, après avoir passé bien des nuits au chevet de leurs parents ou de leurs amis, n'offraient plus alors à la maladie qu'une pâture toute préparée, une existence sans force, devenue incapable de réagir.

TABLEAU DE LA MORTALITÉ

		Décès.
Du 13 au 20 Nov. 1865 il y a eu.....	110	1206
Du 21 au 30 Nov. —	1096	
Du 1er au 10 Déc. —	547	711
Du 11 au 20 Déc. —	137	
Du 21 au 31 Déc. —	27	
Du 1er au 10 Janv. 1866	6	12
Du 11 au 20 Janv. —	3	
Du 21 au 31 Janv. —	3	
Du 1er au 10 Fév. —	12	30
Du 11 au 20 Fév. —	13	
Du 21 au 28 Fév. —	5	
Du 1er au 10 Mars —	»	1
Du 11 au 20 Mars —	1	
Du 21 au 31 Mars —	»	

TABLEAU

Représentant par race le chiffre des décès de la Basse-Terre, depuis le début de l'épidémie jusqu'au 31 Mars inclus.

EUROPÉENS et CRÉOLES BLANCS.			GARNISON.	NOIRS.			DE COULEUR.			COOLIES INDIENS			AFRICAINS.		
Hommes	Femmes	Enfants		Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
59	88	42	28	331	491	147	184	419	147	15	2	1	1	5	0
189			28	969			750			18			6		

TOTAL GÉNÉRAL..... 1960

RÉCAPITULATION

Européens et Créoles blancs.....	189
Soldats européens (Infanterie, Artillerie, Disciplinaires).....	28
Noirs de la Guadeloupe.....	969
Créoles de couleur.....	750
Coolies indiens.....	18
Coolies africains.....	6
TOTAL GÉNÉRAL.....	1960

Plus 100 personnes non déclarées, inhumées sur des propriétés.

La différence entre la mortalité cholérique officielle de la Basse-Terre (1960) et celle de la Pointe-à-Pitre (1564), était donc de 396 au 1er avril 1866.

Si l'épidémie fut plus meurtrière à la Basse-Terre qu'à la Pointe-à-Pitre, elle dura bien moins de temps.

Or, n'est-ce pas là un indice de plus, que la maladie n'a frappé la Guadeloupe proprement dite qu'à la suite d'une importation déjà démontrée du reste, et que son véritable foyer se trouvait dans les marais de la Pointe-à-Pitre ?...

III

LES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

La Baie-Mahault, le Lamentin, le Port-Louis, le Moule, le Canal, le Morne-à-l'Eau, les Abymes, le Gosier, St-François, Ste-Anne, le Petit-Bourg, la Capesterre, les Trois-Rivières, Gourbeyre, Ste-Rose, l'Anse-Bertrand, Ste-Claude. — Situation générale des communes au 1er Juin 1866.

C'est à l'arrivée des détenus de la geôle qu'on dut l'introduction du fléau dans les communes voisines de la Pointe-à-Pitre. Etonnés de se voir en possession d'une liberté qu'ils n'ambitionnaient pas, ne voulant pas être privés si gratuitement du confortable de leur prison, ces gens ne consentaient qu'avec peine à quitter la ville pour retourner dans leurs foyers. Chassés par la police, ils furent contraints de partir, disséminant sur leur parcours le germe de cette maladie, véritable traînée épidémique qui, une fois embrasée, ne tarda pas à envahir l'île entière.

Décrire par ordre de dates la marche progressive de l'épidémie dans les communes, donner de complets détails sur tous les incidents qui se sont produits, serait trop étendre le cadre que je me suis tracé.

Je laisse à mes collègues de la marine, qui ont été chargés

des ambulances sur ces différents points de la colonie, le soin de produire eux-mêmes leurs observations sur la nature du fléau qu'ils ont eu a combattre, et les résultats parfois contradictoires des autopsies, documents que la science leur fait un devoir de publier. Je ne donnerai donc que des aperçus très-succincts, mais d'une rigoureuse exactitude, n'ayant jamais accepté un renseignement sans l'avoir scrupuleusement contrôlé.

La mortalité dans les communes rurales a varié, selon la topographie des lieux, la conformation du terrain plat ou montagneux, la nature du sol marécageux ou calcaire; suivant la température de l'air et ses variations plus ou moins brusques, la quantité d'humidité, le nombre des cours d'eau et la direction des vents, enfin selon la structure plus ou moins confortable des cases, leur agglomération ou leur dissémination.

La fréquentation des travailleurs d'habitations déjà contaminées, avec ceux des localités épargnées jusqu'alors, a surtout produit la contagion.

Combien est-il mort de malheureux dans les cases isolées ou perdues des *Grands Fonds*, cases que le médecin ne pouvait souvent pas découvrir, et où il ne trouvait qu'un cadavre déjà en putréfaction quand il parvenait au but de sa recherche?...

Combien de petits cultivateurs sont morts de misère, de dénûment, n'ayant pour tout secours que l'eau bourbeuse d'une mare voisine? D'autres se sont empoisonnés, soit par de fortes libations de tafia saturé de camphre, soit par des doses exagérées de laudanum.

Beaucoup d'inhumations ayant été faites sur les routes, dans les bois, sur des mornes éloignés, dans des savanes dé-

sertes, dans des lieux introuvables aujourd'hui, on ne saurait préciser, d'une manière absolue, le chiffre réel des décès dans les communes.

LA BAIE-MAHAULT

Après la commune de la Basse-Terre, celles de la Baie-Mahault, de la Capesterre, du Lamentin et de Sainte-Rose sont les plus populeuses. Elles ont de 4,000 à 6,000 âmes.

L'épidémie a fait son apparition le 6 novembre 1865 à la Baie-Mahault. Du 8 au 17 décembre on y compta 410 décès officiels, dont trente au moins non déclarés à l'état-civil.

Le 1er décembre, la mortalité était encore de vingt-cinq; le 2, ce chiffre s'éleva à trente-six.

Le 11, le fléau commença à entrer dans une période décroissante. Une recrudescence ayant eu lieu dans le courant du mois de février 1866, on compta sept cent douze morts au 1er mars.

Beaucoup de malheureux, trop éloignés du bourg, sont morts sans avoir pu recevoir les secours de la science; ce fait s'est produit dans presque toutes les communes. Ce sont les travailleurs de M. de Jabrun, ceux de M. de Reizet, qui ont fourni le plus de malades à l'ambulance dirigée par M. Batby-Berquin, médecin de 2e classe de la marine (1). Le mal a ensuite envahi les hauteurs, jadis si salubres.

LE LAMENTIN

C'est au nommé Bocage, patron d'une pirogue venue de la Pointe-à-Pitre, qu'on doit l'importation de la maladie au Lamentin.

(1) Par décret du 7 Juillet 1866, M. Batby-Berquin a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Arrivé le 4 novembre, il vit mourir sa femme, la première atteinte. Localisée dans sa maison, l'affection en frappa d'abord les habitants, et après y avoir fait neuf victimes, elle resta trois jours stationnaire.

Le fléau se répandit ensuite dans toute la commune qui, en très peu de jours, fut envahie. M. J. Richaud, médecin de 2e classe y fut envoyé pour créer une ambulance, et par trois fois, le même jour, ce médecin la vit se remplir et se vider. Il y traita 1500 personnes sur lesquelles 550 ont succombé (1). Dans ce chiffre on compte deux blancs créoles.

A l'habitation Le Mesle, une femme meurt enveloppée dans une couverture de laine. Cette couverture, jetée dans le canal qui traverse l'habitation, reste accrochée et séjourne sur des branches pendant plus d'un mois. La blanchisseuse de l'habitation la reconnaissant (elle appartenait au géreur), la prend, la lave et succombe en très-peu de temps. — Les effets de cette blanchisseuse apportés au bourg, déterminent la mort de plusieurs personnes.

On a remarqué que le lavage du linge dans les canaux répandit les germes du choléra dans plusieurs habitations voisines, situées au-dessous du courant. Il suffisait alors qu'on lavât dans cette eau pour contracter l'affection ; à plus forte raison quand on en buvait.

Nous avons déjà vu des résultats analogues à la Basse-Terre, par suite de l'usage, comme boisson, de l'eau de la Rivière-aux-Herbes, ainsi que de celle de plusieurs canaux.

L'épidémie ayant franchi la Grande-Rivière dans le voisinage de la Rivière-Chaude, frappa les petits propriétaires des habitations situées à l'entrée des bois.

(1) Par décret Impérial du 7 Juillet 1866, M. Richaud a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 18 février 1866, la commune perdait encore jusqu'à six personnes par jour.

La recrudescence qui s'est manifestée au Lamentin par suite des inhumations défectueuses et par l'influence des miasmes du cimetière sur le bourg et ses environs, a fait trente-cinq victimes, du 2 au 25 mai.

LE PORT-LOUIS

Dès l'apparition du fléau au Port-Louis, M. E. Souques, conseiller général, forma une association dont les membres, divisés par groupes, se transportèrent sur tous les points de la commune où les cas se manifestaient. Cette commune a perdu environ cent-trente personnes.

LE MOULE

Chef-lieu d'une justice de paix, la ville du Moule était anciennement le siége d'une Sénéchaussée. La population de cette commune est de 10,113 âmes.

L'épidémie s'est d'abord montrée assez discrète en ville. L'ambulance était dirigée par le docteur Duchassaing (1), tandis que son collègue, M. E. de Poyen, parcourait la campagne.

Le 8 décembre, l'état sanitaire s'était sensiblement amélioré et l'on ne comptait plus en ville que d'un à deux décès par jour.

Le 25 décembre, la fête du Moule, coïncidant avec celle de Noël, attira en ville une grande affluence de cultivateurs. Ces malheureux ne tardèrent pas à payer de la vie les écarts et les excès contre lesquels cependant on les avait invités à

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Duchassaing a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

se tenir en garde. Aussi, la mortalité s'éleva-t-elle de un à quatorze le surlendemain, alors qu'on envisageait la commune comme débarrassée du fléau.

Un matelot anglais est mort à bord d'un navire chargé de charbon : ce décès a été le seul sur le bâtiment. Des cas assez nombreux, suivis de mort, n'ont cessé de se produire dans cette commune jusqu'au mois de mars 1866 ; on compte plusieurs créoles blancs au nombre de ces victimes.

LE CANAL

Cette commune est la plus vaste de celles de la Grande-Terre.

Le bourg est petit, misérable, situé au milieu de marécages très-étendus. Malgré les fièvres paludéennes de ce village, caractérisées de *fièvre du canal*, malgré les privations et la misère de la population, la mortalité n'y a pas été plus grande que dans les autres communes ; mais il y a eu plus de malades que partout ailleurs. Sur 6000 âmes, la moyenne des décès des dix premiers mois de l'année 1865 avait été de 11,7 par mois.

D'après M. Lacascade, médecin de la marine, chargé de l'ambulance du bourg, la mortalité fut de 35 dans le mois de novembre et de 52 en décembre, plus 5 décès non déclarés. Cet excédant, dû au fléau, a donc été considérable pendant les deux derniers mois de l'année.

L'épidémie a été importée de la Pointe-à-Pitre au Canal, le 4 novembre, par un détenu de la geôle, Sylvestre Saint-Charles. Se trouvant malade en route à peu de distance du bourg, il fut transporté dans une case de l'habitation Cornette, située sur le point le plus salubre de la commune; il mourut le même jour.

Deux autres prisonniers, Narcisse et Saint-Eloi, également transportés à Cornette, succombèrent au bout de deux jours.

Trois jours après, quatre personnes de l'habitation mouraient dans une case voisine de celle où l'on avait transporté les malades venus de la Pointe-à-Pitre.

Dix jours plus tard, le 17 novembre, un enfant nommé Lolo, employé à la forge de M. Sabattier, succomba. Cette forge était située à trois cents mètres de la case contaminée de l'habitation Cornette.

Le 22 novembre, l'épidémie apparaissait dans la partie basse et marécageuse du bourg, et dès le 29 on comptait de huit à dix décès par jour.

Du 3 au 10 décembre, il n'y eut que quatorze décès à l'ambulance et vingt dans le bourg.

Le 26, de nombreuses cholérines, fournirent encore quelques victimes.

Il résulte de ces faits :

Que la contagion a été la seule cause du mal;

Que le fléau cholérique n'est pas venu avec l'air, puisque, dans ce cas, il se serait produit partout à la fois et n'aurait pas choisi, pour ses débuts, la situation la plus saine de la commune ;

Que les marais n'arrêtent point la marche de l'affection cholériforme; qu'ils en activent au contraire l'éclosion, le développement, et qu'ils en hâtent probablement la funeste terminaison ;

Que l'épidémie n'a pas séjourné longtemps dans la partie la plus saine de la commune.

Du 4 novembre au 4 janvier, on a compté quatre-vingt-douze décès dont soixante-cinq au bourg; plus dix non déclarés.

MORNE-A-L'EAU, GRIPPON

La maladie a fait de nombreuses victimes au Morne-à-l'Eau, dont l'ambulance a été confiée à M. le docteur Arnaud, de la Martinique.

Cette commune, qui dès le 10 décembre fermait son ambulance, voyait moins d'un mois après apparaître de nouveaux cas. M. Arnaud étant déjà retourné à la Martinique, l'ambulance de Grippon fut confiée à un médecin de la marine.

LES ABYMES

La commune des Abymes, dont celle de la Pointe-à-Pitre a été détachée, possède une population de 5,301 âmes.

Le bourg de cette commune n'est éloigné que de trois kilomètres de la Pointe-à-Pitre.

A un kilomètre du bourg se trouve l'hospice Sainte-Elisabeth, ouvert en 1850 sous le nom de Salle d'asile de l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre. Bâti sur l'habitation Longval, appartenant au domaine colonial, cet établissement a été converti en hospice en 1854.

Au début, il n'y a eu que trois décès dans cet hôpital : celui d'un infirmier, celui de sa femme, morte en quatre heures après l'avoir soigné, plus une autre vieille femme. On y a apporté une cinquantaine de morts des différents points de la commune. La supérieure de l'établissement y est tombée malade, mais, soignée à temps, elle s'est complètement rétablie.

Grâce à l'intelligente activité du maire, M. Chauvel, cette commune a été comparativement peu maltraitée. Se transportant sur tous les points où un décès lui était signalé.

M. Chauvel faisait brûler les linges, les lits, même les cases, quand c'était nécessaire.

Malgré toutes ces précautions, il ne put sauver de la contagion les gens qui s'obstinaient à conserver des objets souillés de déjections cholériques. Ainsi, un paquet de linge fut trouvé dans les halliers par un noir. Ce paquet resté à l'air et mouillé par de forts grains, a cependant pu, après un abandon d'un mois, communiquer le germe du choléra à l'homme qui l'avait trouvé et rapporté dans sa case.

Le 12 mars 1866, on signalait encore dans cette commune quelques cas isolés.

LE GOSIER

Ce sont des personnes venues de la Pointe-à-Pitre, à peine éloignée de cinq kilomètres du Gosier, qui le 17 novembre ont été les premières frappées. Se répandant ensuite dans la campagne, le fléau y fit de nombreuses victimes.

La mortalité a sévi sur les habitations plutôt que dans le bourg, où l'ambulance dirigée par M. Cartron, médecin de la marine, rendait à la vie les malades qu'on y transportait avant que le mal fût devenu irremédiable.

Le 24 décembre, l'état sanitaire de cette commune devint satisfaisant ; mais les fêtes de Noël et celles du 1er de l'an devinrent l'occasion d'une légère recrudescence. On comptait au Gosier deux cent sept décès le 8 mars 1866.

SAINT-FRANÇOIS

Ce bourg a peu souffert. Dès l'apparition de la maladie on y prit la précaution de brûler les cases et les effets susceptibles de propager la contagion.

Des gens venus du Petit-Bourg, village déjà contaminé, y introduisirent quelques cas dans les premiers jours de janvier, et l'on eut trois nouveaux décès à enregistrer.

SAINT-ANNE

Cette commune a été l'une des dernières à subir l'importation malgré le voisinage du Moule et de Saint-François.

Le bourg n'ayant pas de médecin, M. le docteur G. de Poyen, du Moule, s'y rendit et se mit à la disposition des habitants.

Ce n'est que dans le courant du mois de décembre que, surgissant tout-à-coup, l'épidémie y a fait quelques victimes.

LE PETIT-BOURG

Situé en face de la Pointe-à-Pitre, mais du côté opposé de la rade, le Petit-Bourg a été la première étape du mal sur le chemin de la Basse-Terre.

Malgré l'arrivée journalière de voyageurs, l'épidémie ne s'y est déclarée que le 17 novembre, importée par un noir de la Pointe-à-Pitre. C'est M. le docteur Jaspart, médecin de la marine, qui a été chargé de visiter la commune ainsi que les habitations situées sur les hauteurs.

Une ambulance confiée à M. Arthur Durand existait en ville. Le maire en créa une autre sur le lieu appelé Calvaire, où des médicaments étaient distribués à tous ceux qui venaient en demander. Les secours étaient souvent portés à domicile, jusque sur les hauteurs, par M. Léon Gros, qui pendant toute la durée de l'épidémie a fait preuve d'activité et de dévouement.

Le 19 décembre, on comptait deux cent soixante morts dans la commune ; l'ambulance fut fermée deux jours après.

Le 22 janvier, les matelas rendus par l'ambulance du Petit-Bourg, furent brûlés sur l'un des quais de la Pointe-à-Pitre, ainsi que les couvertures et les fonds de lits en cordes.

Une légère recrudescence eut lieu au commencement du mois de février 1866, mais à la date du 26 il n'y avait plus de décès.

Des pluies étant survenues au mois de mars, plusieurs cas suivis de mort reparurent pendant quelques jours. D'après M. Durand, cette mortalité était due aux sondages de plusieurs tombes, exécutés au moyen d'une longue tige de fer qu'on retirait souvent souillée de lambeaux ou de liquides putréfiés. Cette exploration eut lieu sous la surveillance d'une commission composée d'un chef de bureau de la direction de l'intérieur, d'un capitaine de gendarmerie et d'un médecin de 2e classe de la marine.

Du Petit-Bourg, la contagion porta la maladie dans les hauteurs jusqu'alors épargnées. Elle s'opéra par le contact d'homme à homme, par les vêtements et les objets de literie. On put suivre pas à pas la marche du fléau.

LA CAPESTERRE

La Capesterre était une des localités les plus maltraitées à la date du 23 novembre. Le 25 janvier, on y comptait encore un assez grand nombre de décès, malgré tout le zèle déployé par M. le docteur Galigny de Bonneval.

LES TROIS-RIVIÈRES

C'est le 10 novembre que le premier cas s'est produit dans cette commune, sur une personne venue de la Pointe-à-Pitre.

Dès le 14, les secours y étaient partout organisés.

Le quartier de la Grande-Anse eut beaucoup à souffrir.

Je dois faire remarquer que la Capesterre et les Trois-Rivières sont les points de l'île les plus exposés aux grands vents. L'air s'y renouvelle sans cesse et se purifie de même ; c'est donc à la contagion qu'on doit attribuer les nombreux décès de ces deux communes.

GOURBEYRE

Comprise entre Dolé et la Basse-Terre, cette commune comporte une grande étendue. Les cases sont très-éloignées les unes des autres ainsi que les habitations. D'après M. Bochard, médecin de la marine, chargé de ce quartier, le 10 janvier, la mortalité était de trois cent quatre-vingt-dix. Le 11, quatre nouveaux cas éclatèrent à Suffren.

SAINTE-ROSE

On peut diviser cette commune en deux parties bien distinctes : l'une située à l'Est du bourg et l'autre à l'Ouest.

Celle de l'Est est plate, aussi les eaux s'écoulent-elles difficilement. Elle est traversée par une rivière, par des ravines dont les ruisseaux, avant de rejoindre la mer, se dégorgent sur un fond marécageux couvert de mangliers. Tout le littoral est donc formé par une vase chargée de détritus d'animaux et de végétaux en putréfaction.

Les habitations, peu élevées, ont de fréquentes communications entre elles, par les *ateliers*.

La partie Ouest est arrosée par dix rivières et ravines dont les eaux se rendent à la mer, coulant sur le fond de sable qui constitue cette partie du littoral jusqu'à Deshaies.

Les habitations sont élevées, isolées, bien aérées, ventilées même. Le sol s'égoutte facilement.

De cette topographie il résulte que :

La partie Est de la commune a donné.	356 décès.
La partie Ouest.....	50
Le Bourg.....	36

Soit, 442 décès sur une population de 5,338 personnes.

On ne saurait donc arguer de l'antagonisme paludéen, puisque ce sont les habitations voisines des palétuviers et des marais qui ont payé la plus large part.

Débutant le 9 novembre à Sainte-Rose, l'épidémie augmenta d'intensité jusqu'au 15 décembre, époque à laquelle commença la décroissance.

Du 1er au 26 janvier, on ne compta que sept décès : — Au 18 février, la mortalité avait atteint le chiffre de quatre cent vingt-huit.

Dans la race blanche, on a eu à déplorer la mort du frère du docteur L'Herminier ainsi que celle de ses deux filles, et celle de mademoiselle Mauret-Nolivier, jeune personne de seize ans récemment arrivée de France.

Le maire, M. Mauret, avait installé au bourg de Sainte-Rose des gardiens actifs et zélés qui, trois ou quatre fois par nuit, faisaient des rondes, donnant immédiatement leurs soins aux personnes atteintes.

Du 28 Janvier au 7 février, il n'y eut aucun cas dans la commune. Du 8 au 13, on constata deux décès à Calas et un à La Boucan.

L'invasion de l'habitation Le Piton, située à l'extrémité Ouest de la commune et parfaitement isolée, eut lieu en même temps. Cette habitation avait traversé l'épidémie sans

avoir un seul malade, lorsque le samedi, 10 février, le nommé Jules, journalier, se rendit au Lamentin très-éprouvé en ce moment.

Ayant visité plusieurs malades graves, Jules revint le soir sur sa propriété à un kilomètre du Piton. Laissant à sa femme le linge qu'il avait porté dans la journée, il se rendit sur l'habitation, auprès d'une autre femme nommée Nérosi.

La femme de Jules et Nérosi furent presque immédiatement atteintes de vomissements, de diarrhée, de refroidissement et succombèrent le lendemain, 11 février.

Le chef de l'atelier ayant soigné ces malades, mourut le 13. — Du 13 au 16, deux autres travailleurs succombèrent et sept ou huit cas nouveaux se déclarèrent. Voilà donc un exemple de contagion des plus précis.

C'est M. le docteur Diavet qui, dans cette épidémie, a donné des soins aux malades de Sainte-Rose. Ses observations sur ce fléau ne sauraient être passées sous silence ; elles sont de nature à éclairer de nouveau l'opinion sur le véritable caractère de la maladie à son début dans la commune.

« La dernière fois que je vous ai rencontré à la Pointe-à-
» Pitre, écrivait M. Diavet au docteur Granger, je croyais
» que nous avions à Sainte-Rose le choléra de l'Inde. Mais,
» je n'ai pas tardé à revenir de cette opinion. — Je ne sais
» même pas comment j'ai pu commettre une pareille erreur.
» Cela tient sans doute à ce que les premiers cas que j'ai ob-
» servés, avaient tous présenté des crampes, de la cyanose,
» une émaciation très-prononcée ; mais j'aurais dû tenir
» compte de la violence, toujours très-grande, qu'acquièrent
» tous les symptômes d'une maladie qui passe à l'état épidé-
» mique, et des complications qui s'y ajoutent.

» Placé en face d'observations plus nombreuses, j'ai cons-
» taté la rareté des crampes, la variété de la cyanose, l'éma-
» ciation peu marquée, la mort si douce, l'existence de points
» névralgiques que je ne me rappelle pas avoir vus dans le
» choléra, la chaleur du front, persistant jusqu'au dernier
» moment, enfin l'absence de ce masque cholérique si carac-
» téristique.

» Quant aux observations de fièvres paludéennes choléri-
» formes que j'ai faites de 1856 à 1864, l'un de mes prédé-
» cesseurs, M. Montmédan, qui en 1832 avait vu le choléra
» à Paris, a cru plusieurs fois en avoir reconnu des cas dans
» la commune. Il a même pressé les inhumations afin
» d'éviter la contagion.

» C'était évidemment à la *fièvre algide cholériforme* qui
» existe aujourd'hui, qu'il avait affaire et que, lui aussi,
» *avait prise pour le fléau indien.*»

(Extrait d'une lettre du 18 février 1866.)

L'ANSE-BERTRAND

C'est le 8 janvier que l'épidémie sévit avec le plus de force dans cette commune, où les pertes ont été relativement minimes, puisqu'on n'y compte que vingt-cinq décès.

Le 29 mars 1866, y éclatait un nouveau cas de choléra foudroyant.

SAINTE-CLAUDE

Le Camp-Jacob, situé dans cette commune à 545 mètres au-dessus du niveau de la mer (1), a été très-éprouvé.

Dès le 26 novembre, on constatait six décès, et, deux jours après, ce chiffre atteignait quarante-cinq.

Le Matouba, plus élevé que le Camp, a moins souffert.

(1) Pression barométrique 718.7. — Thermomètre 22.5. — Humidité relative en centièmes 79.

En huit jours, ces deux localités ont perdu quatre cent vingt-et-une personnes.

Sur l'habitation Ducharmoi, les cinquante travailleurs qui composaient l'atelier sont morts en très-peu de jours, ainsi que le propriétaire, M. Rouget.

L'air est des plus purs dans ces parages ; la maladie y a été importée par les émigrants de la Pointe-à-Pitre et par ceux de la Basse-Terre.

L'usage de l'eau courante comme boisson a également contribué aux indispositions, aux accidents prémonitoires.

En résumé, les causes qui ont concouru à développer la maladie dans les communes sont nombreuses et les mêmes pour toutes. — Ainsi que je l'ai dit déjà, ce sont : les abus des préventifs, les vêtements insuffisants (effets de coton) ne garantissant pas assez le corps contre les brusques variations de la température de la nuit chez des gens qui, le plus souvent, se couchent — sans se déshabiller et sans se couvrir — sur un simple matelas, soit même sur le plancher ; ce sont les abus des liqueurs fortes, les excès vénériens et de tous genres.

Dans les usines, c'était encore le passage sans transition des travailleurs, de la chaleur intense des fourneaux à l'air frais et humide du dehors.

Je mentionnerai en outre les demeures basses, mal aérées, entourées de marécages ou d'herbes humides qu'on négligeait de faucher, ou construites le long d'un canal d'eau vive et courante; enfin une alimentation d'autant plus insuffisante que les vivres sur pieds avaient été détruits par l'ouragan du 6 septembre. A ces causes venait se joindre l'interruption ou plutôt la désorganisation du travail des champs pendant la durée de l'épidémie, et par suite, l'absence de toute production alimentaire.

SITUATION générale des Communes à la date du 1er Juin 1866.

COMMUNES.	DATE DU DERNIER CAS.	NOMBRE DE JOURS ÉCOULÉS depuis le dernier cas
Deshaies	1865 10 Décembre.	172
Saint-Louis	1866 14 Janvier.	137
Saint-François	— 2 Février.	118
Gosier	— 7 —	113
Petit-Canal	— 13 —	107
Capesterre (Marie-Galante)	— 15 —	105
Grand-Bourg	— 18 —	102
Saintes	— 2 Mars.	80
Gourbeyre	— 16 —	76
Vieux-Habitants	— 17 —	75
Désirade	— 19 —	73
Pointe-Noire	— 22 —	70
Abymes	— 24 —	68
Bouillante	— 24 —	68
Sainte-Claude	— 26 —	66
Baillif	— 26 —	66
Basse-Terre	— 27 —	65
Goyave	— 27 —	65
Anse Bertrand	— 29 —	63
Port-Louis	— 30 —	62
Morne-à-l'Eau	— 31 —	61
Sainte-Anne	— 1er Avril.	60
Petit-Bourg	— 5 —	56
Capesterre	— 12 —	49
Vieux-Fort	— 15 —	46
Moule	— 16 —	45
Trois-Rivières	— 17 —	44
Baie-Mahault	— 6 Mai.	25
Pointe-à-Pitre	— 8 —	23
Sainte-Rose	— 18 —	13
Lamentin	— 21 —	10

Basse-Terre, le 1er Juin 1866.

Gazette officielle.)

IV

LES DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE

Marie-Galante. — La Désirade. — Les Saintes. — Saint-Martin. — La Dominique (île anglaise). — Tableau de la mortalité de la Guadeloupe et de ses dépendances pendant l'épidémie.

La Guadeloupe possède quatre dépendances administrées par deux commandants particuliers.

La première et la plus grande est l'île Marie-Galante qui a 83 kilomètres de tour et une population de 13,807 âmes. Elle comprend trois communes : Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis.

Le commandant de Marie-Galante a dans son arrondissement les Saintes et la Désirade.

La seconde est formée du groupe d'îlots des Saintes. L'îlot le plus à l'Est porte le nom de Terre-de-Haut. Dans son voisinage se trouve l'îlet-à-Cabrit, converti en maison centrale de force et de correction.

L'îlot de l'Ouest est appelé Terre-de-Bas. La population des Saintes est de 1,394 âmes.

La troisième est l'île de la Désirade ; elle a environ 22 kilo-

mètres de tour. Le gouvernement y entretient une léproserie. — La population de cette île est de 1,818 habitants.

La quatrième dépendance est la partie septentrionale de Saint-Martin, située à 233 kilomètres au Nord de la Guadeloupe. Elle a près de 39 kilomètres de tour et une population de 3,231 âmes. — La partie Sud de cette île appartient au gouvernement hollandais.

Si les détenus de la geôle ont disséminé le choléra sur tous les points de la Guadeloupe par le fait de leur départ de la prison de la Pointe-à-Pitre, les matelots des goëlettes locales, ainsi qu'on va le voir, ont importé le fléau dans les îles voisines, dépendances de la colonie.

MARIE-GALANTE

Partie de la Pointe-à-Pitre au moment où la maladie y était dans toute sa force, la goëlette *Marie-Athalie* mouilla le 2 novembre dans l'anse Saint-Louis.

Le lendemain, un des hommes de l'équipage, le nommé Georges, éprouvant les premières atteintes du mal, tomba sur la grande route. On le transporta à l'habitation Saint-Charles, et se trouvant guéri le 5, il gagna les hauteurs de l'île. Le 6 novembre, sa sœur qui l'avait soigné, et le nommé Coquin qui l'avait conduit, tombèrent malades et moururent deux jours après; puis successivement la femme Coquin, ses enfants, son père et sa belle-mère.

Une femme âgée qui fréquentait, quoi qu'on pût lui dire, les maisons contaminées, porta chez elle la contagion, et la maladie frappa sa fille et son gendre; sa fille seule fut sauvée.

De l'équipage de la *Marie-Athalie*, il ne resta bientôt plus que le contre-maître qui fut frappé le 12 après avoir enseveli

ses camarades. Mais, plus heureux que son capitaine M. Sauvaire, mort le 6 novembre, il parvint à guérir.

Le nommé Cerisia ayant succombé sur l'habitation Maréchal, son linge fut lavé dans la mare voisine. La maladie éclata huit jours après, le 13, tuant *trente-cinq* cultivateurs. Séraphine a soigné Cerisia et cinq travailleurs l'ont placé sur une charette pour le ramener à Saint-Louis, Séraphine et les cinq hommes meurent. — Les habitants frappés de terreur émigrèrent.

Un autre matelot, appelé Sainte-Rose, reste malade dans une case isolée : quelques rares personnes l'approchent, entre-autres Rose-Lise, sœur de Cerisia, qui meurt victime de son dévouement. Antoinette et Nancy qui ont assisté Rose-Lise, succombent ensuite, puis Anasthasie qui a visité Nancy pendant sa maladie.

Malgré sa proximité de Saint-Louis, le Grand-Bourg reste encore épargné. Mais, la goëlette *Adda* arrive de la Pointe-à-Pitre, son pavillon en berne, un homme de l'équipage venant de mourir dans la traversée.

La peur se répandant aussitôt dans le bourg, le maire convoque immédiatement la commission sanitaire. Malheureusement les passagers et l'équipage de l'*Adda* ont déjà mis pied à terre et la quarantaine imposée au bâtiment devient illusoire.

Le matelot décédé est enterré dans le cimetière, et malgré les précautions dont on entoure cette inhumation, la maladie sedéclare dès le lendemain, enlevant en peu d'heures une femme pleine de santé.

Le jour suivant Mlle S..., passagère de l'*Adda*, après vingt-quatre heures de séjour en ville, se rend à la Capesterre, accompagnée de sa servante. Désireuse de voir son frère qui

habitait à quelques kilomètres plus loin, cette dernière se met en route, et la nuit elle meurt frappée par l'épidémie. Son frère, fou de terreur, revient au Grand-Bourg se munir de ce qui est nécessaire pour l'inhumation : cette pénible mission accomplie, il est atteint le soir et meurt trois heures après.

Germeuil, novice de l'*Adda*, se rend au Morne-Lalane à peine éloigné de 4 kilomètres du Grand-Bourg et tombe malade en arrivant. Germeuil guérit, mais bientôt ceux qui l'ont soigné sont atteints et sa famille compte trois décès, dont deux domestiques. Les hauteurs verdoyantes et salubres du Morne-Lalane sont dès lors éprouvées par le fléau et on y constate dix-sept victimes.

Le 21 novembre, la commune du Grand-Bourg comptait quarante-un décès (1).

Rachel se rendant chez son frère, tombe malade sur la route de la Capesterre; ils meurent tous les deux. Epargnée jusqu'au 10 décembre, la Capesterre perdit sur l'habitation Callebassier douze cultivateurs en trois jours. — Son propriétaire fut frappé au milieu de ses travailleurs qu'il soignait. C'est un vieux nègre qui importa le fléau sur cette habitation. Revenant de Saint-Louis, il se sentit pris à son arrivée au bourg et succomba en peu d'heures.

Le 8 décembre, l'habitation Monrepos perdit le nommé Gros qui venait d'ensevelir son oncle sur une propriété éloignée. — Le lendemain, Paulin qui avait soigné Gros mourut.

M. Evrard prend une gardienne pour soigner son enfant; cette femme sortait de l'ambulance, l'enfant meurt.

(1) Le Grand-Bourg possède un Hospice crée en vertu d'un arrêté du 28 avril 1855.

L'habitation Mesdésirs perdit vingt-huit travailleurs.

A Peziers, sur cinq cultivateurs qui habitaient la même case, trois moururent.

Dès l'apparition du fléau à Marie-Galante, des ambulances dirigées par les docteurs Lauriat et Raiffer furent établies à proximité des centres les plus populeux.

M. Pestre, médecin de la marine, fut chargé de celle de l'hôpital militaire, et le 18 décembre on y comptait quinze guérisons sur quatre-vingt-onze malades. — Dès que les convalescents sortaient des salles épidémiques, ils passaient dans des chambres voisines. L'hôpital ayant été divisé en six compartiments, les sœurs en occupaient le troisième et les infirmiers le quatrième. — Les hommes, séparés des femmes à leur entrée, avaient aussi leurs chambres de convalescence distinctes.

Un comité de surveillance, présidé par le premier adjoint M. Bielle, et composé des conseillers municipaux, du procureur impérial, du chef du service maritime, de citoyens honorables, s'était établi en permanence à la Mairie.

Se relevant nuit et jour à tour de rôle, et secondés par la police, les membres de ce comité assuraient le transport des malades à l'ambulance, surveillaient les feux allumés chaque soir dans les rues, présidaient aux inhumations de la nuit.

Une autre commission recueillit des offrandes dont la valeur s'éleva promptement à 1,000 francs, chiffre énorme eu égard à la faiblesse de la population et à la misère qui résultait pour elle de l'ouragan du 6 septembre. Cette somme fût convertie en aliments qu'on distribua aux indigents.

La magistrature, qui dès le lendemain de l'ouragan s'était déjà rendue sur tous les points dévastés pour panser et secourir les blessés, établit encore de ses propres deniers une

ambulance où du bouillon, du vin, du café, étaient chaque jour mis à la disposition des malheureux.

Les détenus de la geôle furent remplis de courage ; on les trouvait toujours prêts à accomplir la pénible besogne du fossoyeur.

Partout où un homme était frappé, un autre se dressait pour soutenir la lutte. Une nuit on vit deux magistrats et un jeune homme du Grand-Bourg, à défaut de porteurs, charger le corps d'une victime sur leurs épaules et ne s'en séparer qu'après lui avoir donné la sépulture.

M. le médecin de la marine Lacascade, créole de la Pointe-à-Pitre, s'est de même fait remarquer deux fois à la Guadeloupe. Il n'hésita pas à transporter lui-même jusqu'à son domicile, une vieille femme tombée dans les rues de la Pointe-à-Pitre et la soigna ensuite. Plus tard, dans la commune du Canal où il avait été envoyé pour diriger l'ambulance, il enlevait et enterrait un cadavre de ses propres mains.

Outre l'épidémie, l'île se vit sur le point d'être frappée de disette. Le 27, l'approvisionnement n'était plus que de quelques barils de farines; aussi le pain perdait-il chaque jour de son poids. Les arrivages de la Dominique avaient cessé et l'on ne recevait plus ni bétail, ni racines alimentaires.

Au 14 décembre, on estimait à deux cent trente-sept les décès de l'île.

Gagnant le centre de la ville, l'épidémie acheva ceux que l'ouragan avait déjà le plus maltraités. Dépouillés de leur linge, couchant sur la dure, les habitants de la rue de la Marine étaient une proie marquée d'avance pour le fléau. Les survivants durent se disperser dans les autres quartiers.

Le 16 décembre l'épidémie entra dans sa période de décroissance, malgré cela on comptait encore au Grand-Bourg,

vingt-un décès dans les vingt-quatre heures, en y comprenant ceux de l'habitation Maréchal.

Enfin, au 1er avril, le chiffre de la mortalité de l'île était de trois cent soixante-huit.

LA DÉSIRADE

Les communes de cette île sont, de l'Ouest à l'Est : La Baie-Mahault, les Petites-Anses, le Souffleur, le Bourg, les Gallets

La maladie a débuté le 17 novembre dans le quartier du Souffleur, à la suite de l'arrivée d'une barque venue de la Pointe-à-Pitre. Tous les habitants, pris de panique, à l'exception de trois ou quatre cultivateurs, abandonnèrent les malades sans secours, sur leurs grabats.

C'est ainsi que, le 24 novembre, on trouva quinze cadavres déjà putréfiés dans les cases et il fallut l'énergie du maire, M. Pain, celle du brigadier de gendarmerie Lejeune, le dévouement de la sœur Elise, venue de la Baie-Mahault, pour inhumer ces victimes.

Le manque de bras fit qu'on mit le feu à quatre cases pour éviter la contagion ; les restes calcinés de trois cadavres furent inhumés.

La maladie s'abattit ensuite sur les Petites-Anses, où trois jours après son apparition on comptait vingt-un décès sur vingt-sept habitants.

Des Petites-Anses, le fléau passa au Bourg, puis aux Gallets : Faisant alors un saut en arrière, il vint frapper la Baie-Mahault.

Malgré les soins vigilants de l'autorité municipale, pour intercepter toute communication entre les différentes parties

de l'île et la Guadeloupe, le fléau, dès le 26 novembre, y avait fait plus de cinquante victimes.

La Désirade possède un hospice de lépreux dont la création remonte à 1728. Le mode de gestion de cet établissement, souvent remanié, a été définitivement organisé par l'arrêté du 28 décembre 1858. La Martinique envoie ses lépreux dans cet hospice qui, en moyenne, compte une centaine de malades, traités par M. Crocquet. Sur quatre-vingt-huit lépreux présents, vingt-six sont morts de l'épidémie.

Les cadavres n'ont point été jetés à la mer, ainsi qu'on en avait répandu le bruit à la Guadeloupe. Cette fausse nouvelle, je l'ai dit, empêcha des marins de Saint-François de vendre leur poisson dans ce bourg.

Les vivres et les médicaments faisant défaut, le maire de la Désirade s'adressa au chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre pour avoir des secours. Ce fonctionnaire s'entendit à cet effet avec le maire, et sur leurs sollicitations, le commerce chargea aussitôt une goëlette de provisions diverses, gratuitement offertes par les maisons les plus recommandables de la Pointe-à-Pitre. Les planches nécessaires à la confection des cercueils furent fournies par les chantiers de M. G. Salles et les médicaments de toute nature livrés par M. Napias, pharmacien civil, qui ne cessa, dès ce moment, d'assurer les besoins de l'hospice, avec son désintéressement ordinaire.

La Désirade fut tellement éprouvée au début de l'épidémie qu'on crut un moment à la nécessité d'une émigration en masse.

Le fléau continuant, le 19 décembre on expédia de nouveaux secours de la Pointe-à-Pitre.

Le 26 décembre, la maladie jusqu'alors localisée dans un

seul quartier, se répandit de proche en proche, envahissant bientôt l'île entière. — On apprit avec douleur la mort de M. Pain, maire de cette île et chevalier de la Légion d'honneur. La perte de ce magistrat dévoué, de cet homme de bien, causa un deuil général. Il était l'âme de cette malheureuse population, et avait su faire passer dans tous les cœurs son dévouement et son courage.

En 1866, le 5 janvier, la Désirade manquant encore de vivres, le chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre, M. Morau, en expédia de nouveau. Les vins et les farines furent puisés cette fois dans les magasins de l'Etat.

Le 9, M. Richaud, médecin de la marine, fut envoyé dans cette dépendance pour parcourir les montagnes et donner les secours de son art à tous les malheureux qui jusqu'alors mouraient faute de soins, dans des cases très-éloignées du village principal.

Dès le 24 janvier, l'épidémie était à peu près terminée et la mortalité, du 17 novembre au 24 janvier, avait atteint 280 personnes. Le chiffre total des décès s'élevait à 298 au 1er avril 1866.

LES SAINTES

Ces îlots, situés non loin de la Basse-Terre, ont perdu 115 personnes.

SAINT-MARTIN

Avant l'apparition du fléau à la Guadeloupe, cette colonie eut plusieurs cas de fièvre pernicieuse simple, qui furent attribués au desséchement d'une mare dont on laissa les vases sur le sol. — Le fléau n'y a pas sévi.

Saint-Martin possède une succursale de l'hospice du Grand Bourg de Marie-Galante.

LA DOMINIQUE

Le 22 novembre, cinq habitants de la Dominique revenant de Marie-Galante dans un canot, ont introduit l'épidémie dans l'une des communes du Nord de cette île anglaise. L'un d'eux mourut le jour de l'arrivée, un autre le lendemain, le troisième ensuite.

Le gouverneur fit aussitôt venir des médecins de la Barbade, s'empressant aussi d'établir un cordon sanitaire. Dès le 11 décembre, l'île n'offrit plus de traces du fléau.

TABLEAU général de la mortalité de la Guadeloupe et de ses dépendances produite par l'épidémie jusqu'au 1er avril 1866.

NOMS DES COMMUNES.	DATE de l'invasion de la maladie.	CHIFFRE de la population.	NOMBRE des décès.	PROPORTION des décès d'après le chiffre de la population.
Basse-Terre.....	1865 13 Nov.	9576	1946	20.32
St-Claude (Camp-Jacob).	15	4768	730	15.31
Gourbeyre.....	18	2672	442	16.54
Vieux-Fort.....	22	876	99	11.30
Baillif.....	19	3054	465	15.23
Vieux-Habitants.....	22	3123	491	15.72
Capesterre.....	11	7268	847	11.66
Trois-Rivières.....	12	4354	647	14.86
Goyave.....	21	1197	116	9.69
Les Saintes (Ilots)....	24	1435	174	12.13
Pointe-Noire.....	22	3288	241	7.33
Deshaies.....	13	781	14	1.79
Bouillante.....	20	3079	265	8.61
Saint-Martin (Ile).....	»	»	»	»
Pointe-à-Pitre.....	22 Oct.	15647	1344	8.59
Abymes.....	4 Nov.	5399	213	3.84
Gosier.....	10	4031	213	5.28
Morne-à-l'Eau.....	10	5479	221	4.02
Lamentin.....	4	5073	667	13.15
Baie-Mahault.....	6	4930	755	15.31
Petit-Bourg.....	13	3870	408	10.52
Sainte-Rose.....	7	5338	450	8.43
Port-Louis.....	14	4734	164	3.47
Petit-Canal.....	4	6120	97	1.59
Anse-Bertrand.....	1866 4 Jan.	4527	8	0.18
Moule.....	1865 6 Nov.	10127	205	2.03
Sainte-Anne.....	14	7170	45	0.63
Saint-François.....	7	5711	24	0.42
La Désirade (Ile).....	18	1788	298	16.67
Grand-Bourg.....	11	6885	269	3.91
Capesterre.....	22	3393	52	1.53
Saint-Louis.....	6	3714	47	1.27

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE PAR ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	DÉCÈS.	MOYENNE générale des DÉCÈS.
Basse-Terre.....	45471	6477	8.0/0
Pointe-à-Pitre.....	89944	5112	
Marie-Galante.....	13992	368	
TOTAL.....	149407	11957	8.0/0
Mortalité des Communes du 1er Avril au 1er Juin.....	» »	371	» »
TOTAL GÉNÉRAL..	» »	12328	» »

(*Gazette officielle* de la Guadeloupe du 11 avril 1866).

Si à ce chiffre officiel on ajoute celui des décès non déclarés dont j'ai déjà parlé, on atteint aisément le nombre de *treize mille*.

V

LES INHUMATIONS

Leur influence sur les recrudescences de l'épidémie. — Commission envoyée dans les communes.

Plus occidit aer quam gladius.
L'Air est plus meurtrier que l'Épée.
PRINGLE.

Dès que les décès augmentèrent à la Pointe-à-Pitre, les fosses devinrent insuffisantes faute de bras pour en creuser d'avance. On utilisa alors deux grands caveaux vides, restés sans acquéreurs et situés à droite de l'entrée du cimetière. On entassa trente-quatre cadavres dans l'un et trente-huit dans l'autre. Mais, l'activité prodigieuse avec laquelle marchait la putréfaction de tant de morts réunis, en fit bientôt éclater les murailles et des miasmes se firent jour de toute part.

Comblant aussitôt ces caveaux de chaux vive, on en maçonna avec soin les nombreuses fissures, et les exhalaisons cessèrent.

Ces caveaux une fois remplis, on vit des corps rester toute

la nuit sur le sol, les travailleurs ne pouvant plus parvenir à creuser chaque jour un nombre de trous en rapport avec la mortalité toujours croissante. Le morne calcaire qui constitue le cimetière rendant par sa nature le travail très-long et pénible, on songea au Morne-à-Savon, ancien lieu de sépulture des marins et des soldats, et dont le sol argileux est de beaucoup plus perméable à la pioche. Chaque soir donc, des gabares chargées de cadavres par les soins de M. Trouillé, l'infatigable voyer de la Pointe-à-Pitre, traversaient la rade et se rendaient à cet ancien cimetière, où des fosses communes recevaient les victimes.

Au début de l'épidémie, la Basse-Terre fut divisée en quatre circonscriptions médicales. On y créa trois ambulances : au Mont-Carmel, à l'hôpital de la marine et au bas du bourg. Les deux premières furent confiées aux médecins de la marine, dont le nombre était alors très-restreint attendu que le médecin en chef, M. Walther, désireux d'assurer les secours dans les communes, s'était empressé de mettre une partie de son personnel à la disposition de M. le directeur de l'intérieur.

A partir du 19 novembre, le nombre des morts augmentant beaucoup, les cercueils firent complètement défaut. On plaça alors les cadavres dans des tombereaux qui les portaient au cimetière, les déposant sur le sol où ils restaient ensuite un temps plus ou moins long, attendant que leur tour d'inhumation arrivât. Au plus fort de l'épidémie ces charettes mortuaires parcouraient les rues nuit et jour : on y déposait les victimes au fur et à mesure qu'on les découvrait. Il arriva que les personnes chargées de cette police des inhumations se virent contraintes de pénétrer dans les maisons après en avoir

défoncé les portes, pour s'assurer si elles ne recelaient pas de cadavres. Elles furent plusieurs fois obligées de mettre elles-mêmes les victimes dans les voitures, les habitants de ces maisons ayant déjà fui pour se soustraire à la contagion, abandonnant là leurs morts.

Un grand nombre de décès devait donc forcément échapper à la surveillance de l'état-civil par suite de cette manière d'opérer; d'autant mieux qu'on ne se donnait plus la peine d'aller faire des déclarations à la mairie.

Des agents de police se tenaient à l'extrémité de la ville, sur la route du cimetière et prenaient note du nombre de cadavres entassés dans les voitures, ainsi que de ceux qu'on transportait isolément. Tel était le seul moyen auquel on pût avoir recours. Mais, la ville étant ouverte de toutes parts, il en résulta que beaucoup de morts échappèrent à ce contrôle du bas du bourg.

On enterrait en effet ailleurs qu'au cimetière, même dans des communes voisines, car les personnes qui voulaient rendre elles-mêmes les derniers devoirs à leurs parents, fuyaient le cimetière principal, redoutant les effets pernicieux des miasmes repoussants qui s'en exhalaient déjà. — Ce fut ainsi que M. Delmas de la Coste, notaire de la Basse-Terre, fut inhumé dans la commune de Gourbeyre.

Je ne parlerai pas du cimetière Monréduit, situé au sommet de la rue du Sable, où les personnes du voisinage furent enterrées, sans qu'on en eût connaissance dans le moment.

Il est donc nécessaire qu'un recensement vienne faire connaître le véritable chiffre des décès de la Basse-Terre, le nombre officiel de 1960 que j'ai déjà indiqué, étant certainement inférieur de deux ou trois cents au chiffre réel des morts.

Les inhumations sans cercueils cessèrent et on eût recours pour en confectionner aux directions de l'artillerie et de l'infanterie de marine. Un dépôt de ces caisses fut établi à la gendarmerie où un brigadier les distribuait à tous ceux qui venaient en demander.

L'entassement des corps au cimetière principal, situé pourtant sous le vent de la ville, faillit compromettre sérieusement la Basse-Terre, par suite de l'abondance des émanations. On se rappelle que la puanteur était telle que des hommes furent trouvés morts sur la route et que le docteur Douënel, se rendant au Baillif, n'échappa à cette infection qu'en lançant son cheval au galop.

Pour éviter les désastres qui pouvaient résulter de ces sépultures hâtives, on eut recours alors au comblement d'une ravine qui reçut les milliers de victimes de l'épidémie. De longs sillons naturels, creusés par les eaux pluviales, servirent de fosses communes, et après y avoir aligné les cadavres on les recouvrait de chaux vive et de terre.

Cette triste corvée s'opéra sous l'habile direction du capitaine au long-cours Bouzeran, et sous celle non moins dévouée de M. Thomas, sous-lieutenant de la compagnie indigène. C'est cette idée d'utiliser les crevasses naturelles qui fit abandonner le premier projet d'immersion des cadavres au large. Enfin, l'épidémie étant complètement terminée, on acheva le travail de la ravine en y rapportant une épaisse couche de terre qu'on fit tasser et fortement damer.

Les inhumations ont laissé à désirer dans presque toutes les communes. On ne pouvait, en effet, songer à faire enterrer les morts dans les cimetières, les moyens de transport

manquant et ces sortes de translations, effectuées souvent à de grandes distances, pouvant augmenter l'effroi des populations.

Les personnes qui moururent au delà d'un certain rayon des cimetières, furent inhumées là où on les trouvait, ou bien dans le voisinage de leurs demeures. C'est ainsi que la Guadeloupe se couvrit rapidement d'une multitude de fosses éparses, établies souvent par l'imprévoyance au vent des habitations.

Bien que la gendarmerie et la police se transportassent partout où un décès était signalé, leurs efforts restèrent souvent infructueux. On avait déjà creusé à la hâte et seulement à quelques centimètres du sol, une fosse dans laquelle on oubliait la victime. Les cercueils et la chaux manquant, les cadavres restaient ainsi ignorés jusqu'au moment où de fortes émanations venaient enfin déceler leur présence.

Ces émanations furent la cause des recrudescences épidémiques dans plusieurs communes : dans celles du Lamentin, de la Baie-Mahault, du Petit-Bourg, de Sainte-Rose, de Bouillante, des Vieux-Habitants, dans l'île de la Désirade même.

Un fléau d'une nouvelle espèce pouvait donc surgir de ce mauvais état des inhumations. Pour le conjurer et afin de remédier à ces sépultures défectueuses, l'administration envoya dans les communes une commission composée de M. Brugère, chef de bureau de la direction de l'intérieur, de M. Lefébure, capitaine de gendarmerie (1), et de M. Richaud, médecin de 2e classe de la marine.

Parcourant les communes de la Désirade, celles de la Baie-Mahault, du Petit-Bourg et du Lamentin ; procédant maison

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Lefébure a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

par maison, habitation par habitation, cette commission inspecta aussi chaque cimetière. Ses membres sondèrent eux-mêmes plus de 2,000 fosses, à l'aide de tiges en fer.

Dressant le plan topographique des cimetières, elle figurait sur ces dessins le travail que nécessitait chaque tombe, laissant à la gendarmerie de la commune le soin d'en surveiller l'exécution. Ce travail consistait généralement à mettre une couche de chaux vive sur les fosses, à les exhausser de terre fortement damée, à maintenir le tout au moyen d'un entourage de piquets.

Ce sont MM. Miorcec, médecin de 2e classe de la marine et M. Deffès, lieutenant de gendarmerie qui, dans la commune du Lamentin, furent chargés de ces soins. En peu de temps, avec l'assistance des propriétaires et de leurs travailleurs, aidés encore d'une partie des ateliers de discipline, et de la surveillance si active de la gendarmerie, ils obtinrent des résultats inattendus.

De nombreuses crevasses ou fissures, d'où s'échappaient d'infectes exhalaisons, furent obstruées, et plus de six cents tombes furent couvertes de chaux, exhaussées de terre foulée et damée.

M. Bochard, médecin de 2e classe de la marine, fut plus tard chargé d'une mission analogue dans les communes de Sainte-Rose, de Bouillante, des Vieux-Habitants. — Il trouva des corps à peine enfouis, d'autres seulement recouverts de sable sur le bord de la mer. Mis à nu par le flux et le reflux de la marée, ces corps restaient en plein soleil à l'état de pourriture.

Comme ses collègues, M. Bochard déploya tout son zèle, toute son énergie. Il sonda les fosses, les restaura, et un solide

macadam protégea désormais les morts contre l'invasion des eaux de la mer ou des torrents, et les mit à l'abri de la voracité des crabes.

La commission a émis l'opinion que les fosses, malgré leur mauvais état, n'ont exercé aucune influence sur la prolongation du fléau dans les communes ;

Que les inhumations défectueuses n'ont déterminé aucune affection de forme typhique, ainsi qu'il y avait lieu de le craindre.

Elle attribue enfin la prolongation du fléau dans les communes, seulement à la *contagion* !

On a cependant remarqué que les recrudescences de la mortalité coïncidèrent, dans plusieurs localités, avec l'arrivée dans le bourg des miasmes des cimetières.

Ce fait s'est également produit à la Basse-Terre.

On peut citer encore dans la commune du Petit-Bourg, l'exemple de l'habitation Belle-Vue, située sous le vent, à cent cinquante mètres du cimetière. On y a perdu plus de travailleurs que sur les autres propriétés, par suite de cette mauvaise exposition.

L'habitation Montlézard a également vu de plus fréquents cas se produire lorsque les brises lui apportaient des émanations.

On se rappelle l'effet produit au cimetière de la Pointe-à-Pitre par le caillou que lança sur une tombe le maçon Anjoin. Des vapeurs, puis une légion de mouches s'échappèrent aussitôt de cette fosse, profonde seulement de trente centimètres. Ces miasmes ont tué Joseph Parfait, la femme du fossoyeur Calibal, etc.

« Nous savons désormais, dit le journal l'*Avenir*, ce que » coûtent les imprudences et de combien de vies précieuses » il faut les payer. Nous savons qu'il faut creuser des fosses » larges, profondes, *insondables*, aux victimes de l'invisible, » de l'insatiable bourreau ; car il se sauve des fosses mal closes » pour en ouvrir de nouvelles, il renaît de la mort pour re- » donner la mort. »

VI

LE CHOLÉRA A-T-IL ÉTÉ IMPORTÉ A LA GUADELOUPE

Incrimination de la Sainte-Marie, de la Virginie, des Paquebots.

« Le choléra a été importé par le navire la *Sainte-Marie*! » telle a été la première incrimination. — Elle s'est produite tout d'abord avec un tel caractère de conviction et de certitude, qu'elle a dû être acceptée par tous ceux qui ajoutent foi à l'exactitude d'un fait sans en rechercher la vérité ou même la possibilité. Ceci explique la persistance de cette accusation au sein de l'opinion publique.

Parti de Bordeaux, le 14 septembre 1865, avec une patente nette, le trois-mâts la *Sainte-Marie*, jaugeant 175 tonneaux et monté par dix hommes d'équipage, fit voile pour Matamoros (Mexique). Il mouilla le 20 octobre, en tête de rade de la Pointe-à-Pitre, hissant aussitôt après le pavillon jaune de la quarantaine.

C'est que pendant le cours de la traversée, le capitaine s'était aperçu de la faiblesse de son équipage, de l'insuffisan-

ce du chargement de son navire (1), qui, trop lége, inclinait beaucoup sous l'effort de simples rafales. Craignant d'exposer la vie de ses matelots et redoutant surtout les coups de vents de Nord qui, dans cette saison, règnent dans le golfe du Mexique, le capitaine Moufflet jugea prudent de relâcher à la Guadeloupe, pour parfaire son lest et remplacer numériquement un homme mort pendant la traversée. A son arrivée, en effet, il ne comptait à bord que quatre matelots, deux novices et un cuisinier.

La *Sainte-Marie* ayant perdu en mer son maître d'équipage, Martin Duveaux, le pilote aurait dû réglementairement le faire mouiller sous le fort Fleur-d'Epée ; mais il ne se souvint pas de cette prescription qui n'avait été appliquée jusqu'alors que très-rarement, et il le fit entrer en tête de rade, attendant la décision du conseil sanitaire.

Le docteur Senelle, médecin de 1re classe de la marine, alla arraisonner la *Sainte-Marie*. Le capitaine lui déclara que le marin décédé était tombé malade deux jours après le départ de Bordeaux, qu'il était mort le 9 octobre, onze jours avant d'arriver à la Guadeloupe. Le capitaine prévint encore qu'il avait un homme atteint de fièvre, compliquée d'un léger dérangement de ventre. Mais cet homme qui se promenait sur le pont, vint lui-même rendre compte de son état au docteur Senelle.

Des symptômes de la maladie et de la médication suivie, qui avait consisté en purgatifs et vomitifs, M. Senelle, crut devoir conclure que le maître Duveaux avait succombé à une fièvre typhoïde. Son rapport au conseil sanitaire présentait les conclusions ci-après :

(1) Le chargement de la *Sainte-Marie* se composait de 985 caisses diverses (Modes de Paris), fret d'encombrement et non de poids.

« L'homme qui est mort, est tombé malade deux jours » après le départ de Bordeaux ; il est mort le 9 octobre. Sa » maladie a duré vingt-deux jours ; il a présenté des symp- » tômes qui, mal observés par le capitaine, ne permettent » pas de décider d'une manière certaine quelle a été sa ma- » ladie. *Je suis porté à croire que c'est à une fièvre typhoïde » qu'il a succombé.*

» L'homme malade présentement a pu se présenter à moi. » Il m'a semblé, d'après ce qu'il m'a dit, être en proie à des » accès de fièvre intermittente, se compliquant de gastralgie » et de diarrhée.

» Le traitement a consisté pour le mort, en ipéca à doses » vomitives, en purgatifs de sulfate de magnésie, en sinapis- » mes, vésicatoires, etc. Somme toute, l'état sanitaire du » navire *Sainte-Marie* ne me paraît pas être de nature à » compromettre celui de la Pointe-à-Pitre.»

Ne voyant dès lors aucune raison pour refuser la libre pratique à la *Sainte-Marie*, le maire de la Pointe-à-Pitre, M. Picard, président du conseil sanitaire, l'accorda aussitôt sans réunir les membres de ce conseil, se conformant ainsi aux usages admis par la commission elle-même.

Le coffre de Duveaux fut débarqué le lendemain et déposé au bureau de M. le sous-commissaire Morau, chef du service maritime, où vêtements et linges sales furent successivement étendus sur le plancher par des agents de *race noire*, dont la santé n'éprouva ultérieurement aucune atteinte.

On procéda en présence de M. Morau, à un nouvel inventaire qui fut reconnu conforme à celui que le capitaine avait antérieurement fait établir à bord. La malle de Duveaux séjourna au bureau jusqu'au 3 novembre, époque à laquelle on l'expédia en France sur le navire *Vera-Cruzana*.

Le lest de la *Sainte-Marie* ayant été complété au moyen de deux gabares de galets de rivière, le maître décédé fut remplacé numériquement par un *noir* de la Guadeloupe, le nommé Ierrocca, provenant du navire la *Léonie* mouillé en rade.

Quant au matelot atteint de fièvre (1) compliquée de gastralgie et de diarrhée, il resta à bord et continua la campagne, de l'avis de M. le médecin Senelle et de M. H. Léger, médecin civil à la Pointe-à-Pitre.

La *Sainte-Marie* fit voile pour Matamoros le 24 ~~novembre~~ Oct, quatre jours après son entrée en rade.

Les gabariers, *de race noire*, qui portèrent le lest à bord, n'ont pas été malades; ils vivent tous, ainsi que je m'en suis assuré.

Or, que doit-on conclure de ce qui précède ?...

Il est évident que si la *Sainte-Marie* avait eu le choléra dans ses flancs, les noirs qui lui apportèrent les quarante tonneaux de lest l'eussent tout d'abord contracté : cela n'a pas eu lieu !

Les employés de la marine qui ont manié les linges sales de Duveaux, auraient du également succomber à la suite de cette opération, de beaucoup plus dangereuse que la précédente : cela n'a pas eu lieu. J'ai déjà démontré jusqu'à quel point la contagion par les vêtements était à craindre.

On sera donc étonné de voir l'un des journaux de la Pointe-à-Pitre (2), publier *cinquante jours* après le départ de la *Sainte-Marie*, dans un article intitulé LA SAINTE-MARIE, les réflexions suivantes :

« Nous ne voulons certainement pas dire que ce soit ce

(1) Cet homme avait contracté ces fièvres intermittentes à la côte d'Afrique, elles dataient de quatre mois.

(2) Journal l'*Avenir*, numéro du 12 décembre 1865.

» navire qui a introduit le choléra à la Pointe-à-Pitre, une
» telle accusation est si grave, qu'elle ne peut se formuler
» qu'appuyée de preuves plus éclatantes que la lumière du
» soleil. Mais l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce
» navire a été bien malheureux et que les apparences sont
» terriblement accusatrices contre lui.

» *Les objets de literie ont été jetés à la mer pour éviter la*
» *contagion*. Ce qui est malheureux, c'est la déclaration faite
» par le capitaine au commis greffier, à la suite de laquelle
» celui-ci ne pût s'empêcher de dire tout haut :

» *Cet homme ne dit pas la vérité, il va nous jouer quelque*
» *vilain tour !*

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est le pressentiment de
» M. Dupont qui, voyant entrer en rade la *Sainte-Marie*, dit
» en présence de vingt personnes dont nous faisions partie :

» *Vous voyez ce navire, eh bien ! il nous apporte le choléra.*

» M. Dupont tombe une des premières victimes du fléau
» qui nous dévore (1).

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est que le pilote qui a con-
» duit la *Sainte-Marie* en rade est puni de 15 jours de fort
» (punition insuffisante pour infraction à son devoir).

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est que jusqu'à l'arrivée de
» la *Sainte-Marie*, l'état sanitaire était des plus satisfaisants ;
» non-seulement dans notre ville, mais parmi les équipages
» du commerce présents sur rade et que quatre jours après,
» au moment même où le navire s'en allait, l'épidémie écla-
» tait, commençant par des lessivières qui auraient lavé,
» non le linge du malade décédé, mais du linge provenant

(1) J'ai déjà fait connaître l'erreur de cette assertion en donnant les détails de la mort de M. Dupont, décédé le 10 novembre.

» du navire et appartenant soit au capitaine, soit au second :
» ce fait est à éclaircir.

» Ce qu'il y a de malheureux, et c'est par là que nous ter-
» minerons, c'est la déclaration de la femme Zoé demeurant
» rue des Ripes, pleine de vie encore, déclaration de noto-
» riété publique au moment où nous écrivons et qui consiste
» à dire :

» Au moment de mourir, le nommé N... m'a avoué avoir
» reçu *deux cents francs*, pour avoir enterré pendant la nuit,
» au Morne-à-Savon, un matelot de l'un des navires mouil-
» lés en rade.

» Nous le répétons, toutes ces circonstances réunies ne
» prouvent pas que c'est la *Sainte-Marie* qui nous a apporté
» le choléra ; mais elles forment un faisceau d'apparences
» bien graves et qui demandent une enquête sévère. Nous la
» demandons hautement cette enquête, et il y a quelque
» chose qui la demande bien plus haut et bien plus fort que
» nous, c'est la voix de ces milliers de victimes du fléau, c'est
» la voix de ces milliers de familles qui pleurent leurs
» morts ! — A. VALLÉE. »

Si j'ai reproduit ces réflexions, écrites sous l'influence d'une impression plus pénible que juste, c'est que, fidèle au but que je me propose, *rechercher la vérité*, j'ai voulu du même coup détruire cet échafaudage de faits, non justifiés jusqu'à présent.

En effet, les objets de literie ont été jetés à la mer parce que les habitudes du bord et la police de l'hygiène navale l'exigent. Il n'y a donc pas lieu d'en incriminer le capitaine qui n'a fait que son devoir et qui, par crainte exprimée dans son rapport, n'a voulu que justifier le jet à la mer de la literie du mort.

« Le greffier a déclaré n'avoir jamais tenu le langage que l'*Avenir* lui prête. Ce n'est, a-t-il déclaré à la commission d'enquête, que bien longtemps après que l'épidémie sévissait, que j'ai dit :

« Il ne serait pas impossible que ce fut ce navire qui nous » eût apporté le choléra, *car le capitaine avait un air qui* » *ne me revenait pas.* »

La femme Zoé a d'abord nié, lors d'un premier interrogatoire, les paroles qu'on lui attribuait. Mais, pressée par M. le Procureur impérial, elle a avoué que c'était une histoire de son invention, faite dans le but de se donner de l'importance, et dont elle n'avait pas soupçonné les conséquences.

M. le sous-commissaire Morau ayant fait appeler le gardien du cimetière du Morne-à-Savon, cet homme assura qu'il était de toute impossibilité qu'on enterrât quelqu'un de jour sans qu'il le sût : que de nuit, son chien, qu'il laisse libre, l'aurait averti, attendu qu'on ne creuse pas une fosse sans faire de bruit.

Le 19 décembre, l'*Avenir* publia encore une lettre de M. Pélissier de Montémont, ainsi conçue :

« Le 21 octobre, quatre noirs allèrent à bord de la *Sainte-* » *Marie* pour demander du travail. Ils n'en trouvèrent pas, » mais il leur fut envoyé par dessus le bord, un paquet de » linge avec recommandation de le faire laver par une les- » sivière de la Pointe-à-Pitre.

» Ce paquet de linge fut remis à l'une d'elles et le lende- » main celui qui l'avait porté mourait de l'épidémie.

» Quelques jours après, les trois autres étaient frappés » également. — Quant à la lessivière, elle succomba une des

» premières et tout le monde sait qu'ensuite il mourait sept
» ou huit personnes subitement (1).

» Ce fut dans la source située au bas du morne du cime-
» tière que le linge fut lavé. — Celui qui le porta à la lessive
» a pour père un nommé Charles qui réside à la Pointe-à-
» Pitre, mais qui travaille en ce moment à la coupe des bois,
» sur l'habitation Lucadou, appartenant à M. Soulez.

» C'est cet homme qui a révélé ce fait ; il a été entendu par
» un de mes ouvriers qui me l'a rapporté et plusieurs fois
» affirmé. — A. P. DE MONTÉMONT. »

Mandé au parquet, le nommé Charles déclara être le père de Tidor, le danseur de corde, mort le 23 octobre sur le chemin du cimetière. — On lui a dit que son fils était allé avec des amis à bord d'un navire mouillé en tête de rade ; qu'on lui avait remis un paquet de linge sale pour le donner à la femme Colas lessivière, morte depuis.

« Mon fils, ajouta Charles, devait retourner le soir au na-
» vire pour y faire une *bàrbe*, c'est-à-dire enterrer un hom-
» me mort, moyennant une certaine somme ; mais *tout cela*
» *m'a été raconté* et j'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans
» ce récit :

» Lorsque j'ai vu mon fils, il ne parlait plus. Quand on vint
» me prévenir à l'habitation qu'il était bien malade, je me
» mis aussitôt en route, et à mon arrivée il était mourant,
» ne pouvant plus me répondre, me reconnaissant à peine. »

(1) Chose remarquable, c'est qu'au plus fort de l'épidémie, l'hôpital de la marine n'a perdu aucune lessivière. Ces femmes blanchissaient cependant tous les jours les draps de lit des cholériques décédés. — Une seule infirmière nommée Zélie, est morte à cette époque, mais non pas du choléra.

On a dit encore que le linge d'un matelot de l'équipage de la *Sainte-Marie*, mort en rade, celui qu'on prétend avoir été inhumé clandestinement, avait été lavé par une blanchisseuse, qu'il avait d'abord communiqué le choléra à cette ouvrière, laquelle, au moment de mourir, aurait fait connaître cette circonstance à M. le curé de la Pointe-à-Pitre.

Voici, à cette assertion, une réponse extraite du rapport officiel du chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre à M. l'ordonnateur (18 novembre 1865).

« Le linge du mort n'a pas été lavé, puisque tous ses vête-
» ments ont été déposés au bureau de l'inscription maritime.

» M. le curé de la paroisse, qui a bien voulu me donner
» à cet égard quelques renseignements, m'a fait savoir qu'il
» n'avait jamais dit qu'une blanchisseuse administrée par lui
» à l'article de la mort, lui aurait fait connaître qu'elle attri-
» buait la maladie dont elle était atteinte au lavage du linge
» d'un matelot décédé en rade après quelques heures de ma-
» ladie. M. le curé, incidemment, et dans une conversation
» où il était question de la marche du fléau, a seulement dit
» que les parents de cette blanchisseuse lui auraient fait con-
» naître qu'elle était revenue chez elle malade après avoir lavé
» dans des bassins situés au pied du morne du cimetière.

» Les explications qui précèdent ne font donc que corro-
» borer, en tous points, mes premières déclarations. (Qu'il
» n'y a eu aucun décès en rade.)

» Il est d'ailleurs établi que le fléau qui décime la popula-
» tion a pris justement naissance dans les quartiers soumis
» à l'influence des miasmes provenant des mares fétides qui
» existent principalement dans la partie des boulevards com-
» prise entre la route du cimetière et le pont des Abymes.
» Les premiers cas de la maladie se sont donc déclarés chez

» les individus habitant ou séjournant dans ce rayon, et on
» s'explique, dès lors, que les laveuses qui y passaient une
» grande partie de leurs journées aient été les premières at-
» teintes. (*Gazette officielle* du 8 décembre 1865.) »

On le voit, l'histoire du linge et celle de l'inhumation clandestine ne peuvent être prises en sérieuse considération : elles sont des plus hypothétiques.

Il a été prouvé que le linge sale du mort se trouvait compris parmi les effets renfermés dans le coffre déposé au bureau de la marine et expédié en France.

Quant à l'inhumation clandestine, comment admettre que le capitaine de la *Sainte-Marie* ayant à se rendre coupable de ce fait, dont il ne pouvait ignorer la gravité, ait eu la pensée de prendre pour complices des noirs inconnus, témoins qu'il laissait à la Guadeloupe, alors qu'il lui eût été si simple de recourir à son équipage et de faire immerger le cadavre en dehors des passes ?...

A ces réfutations, il est nécessaire d'ajouter le document qui va suivre, que publia la *Gazette officielle* de la Guadeloupe le 6 avril 1866.

GOUVERNEMENT DE LA GUADELOUPE

« L'admission en libre pratique dans le port de la Pointe-à-Pitre du navire la *Sainte-Marie*, a été le sujet de polémiques qui ont imputé à ce navire l'introduction du choléra à la Guadeloupe, et ont cherché à rendre l'honorable maire de cette ville, responsable de ce malheur. L'administration a déjà déclaré, et elle déclare de nouveau que, en aucun cas, une semblable responsabilité ne pouvait peser sur le maire de la Pointe-à-Pitre qui, en donnant l'entrée, comme président

de la commission sanitaire et conformément aux conclusions du médecin arraisonneur, n'a fait qu'exercer une délégation consacrée par une pratique constante, tolérée par l'autorité et reconnue par la justice. Une enquête minutieuse a été d'ailleurs ouverte sur les allégations qui incriminaient la *Sainte-Marie*. Aucune de ces allégations, ayant quelque gravité, n'a été confirmée jusqu'ici.

» Un nouveau document vient d'être ajouté au dossier de cette enquête. On attachait avec raison une réelle importance à savoir dans quelles conditions de santé la *Sainte-Marie* avait poursuivi son voyage : c'est ce que fait connaître une communication officielle de M. le vice-consul de France à Matamoros. En publiant cette lettre par l'ordre de M. le gouverneur, il n'est pas inutile de rappeler que la *Sainte-Marie*, arrivée à la Pointe-à-Pitre le 20 octobre dernier, en est repartie le 24 et qu'elle y a renforcé son équipage d'un matelot créole.

» Nul n'ignore les graves événements politiques auxquels fait allusion la lettre dont il s'agit.

» Quoique ce document semble péremptoire, les informations continuent, et si elles modifient dans un sens quelconque l'état présent de la question, elles seront immédiatement rendues publiques. »

Voici la lettre de M. le vice-consul de France à Matamoros :

« Matamoros, 15 février 1866.

» Monsieur le gouverneur,

» Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'adresser le 12 décembre 1865, laquelle
» par suite des coups de vents du nord, qui n'ont cessé de

» battre la rade de Bagdad, et par conséquent ont empêché
» toutes communications, ne m'est parvenue que le 8 de ce
» mois.

» Depuis le 11 novembre, le navire *Sainte-Marie*, capitaine
» Moufflet, était en rade. A son arrivée, tout l'équipage, me
» disent les consignataires (je n'étais pas à Matamoros à l'épo-
» que), était dans de bonnes conditions de santé.

» Quant à des précautions de quarantaine, c'est chose pres-
» que inconnue à Matamoros. Il faut une série de cas de mor-
» talité pour qu'on y ait recours, et je ne sache pas que,
» depuis l'arrivée à Bagdad de la *Sainte-Marie*, il y ait eu, ni
» dans cette place, ni à Matamoros, plus de décès par suite
» de maladie du genre de celles dont les symptômes me sont
» signalés dans votre lettre, que d'habitude.

» Les consignataires, enfin, n'ont point été informés, et
» ne pensent pas qu'il y ait eu à bord aucun cas de maladie
» durant le séjour en rade.

» Je ne puis, monsieur le gouverneur, vous fournir de plus
» amples ou de plus précis renseignements. Le capitaine
» Moufflet, fatigué sans doute de son long séjour en rade, a
» profité des tristes événements de Bagdad, pour partir sans
» se faire expédier ni en douane, ni au consulat, et j'ai dû
» renvoyer ses papiers de bord à Son Excellence M. le minis-
» tre de la marine.

» Veuillez agréer, M. le gouverneur, l'assurance de tout
» mon dévouement.

» *Le vice-consul de France,*

» Signé : Ch. Frossard. »

Les nouveaux renseignements ci-après, publiés dans le numéro du 25 mai de la *Gazette officielle* de la Guadeloupe,

levant tous les doutes au sujet de la *Sainte-Marie*, il est indispensable de les reproduire textuellement.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SAINTE-MARIE ET LA VERA-CRUZANA.

« L'administration s'empresse de donner de la publicité au » document ci-après, joint à une dépêche de Son Excellence » le ministre de la marine et des colonies, du 20 avril 1866.

» C'est le résultat des investigations auxquelles l'administration de la marine, à Bordeaux, s'est livrée, à la demande » de l'administration de la Guadeloupe, sur les faits de la » navigation du navire la *Sainte-Marie* et de l'état sanitaire » de son équipage, depuis le départ de Bordeaux jusqu'à son » départ de Bagdad (Mexique). »

Demandes de l'administration de la Guadeloupe.

« Comment a été formé l'armement à Bordeaux du navire la *Sainte-Marie*? Est-ce par des marins de Bordeaux et de la circonscription, ou par des hommes venus d'autres points où régnait le choléra ?

» Deux matelots de ce navire étaient de Marseille, (les nommés Millo et Gallisthy) : sont-ils venus de Marseille à Bordeaux, à l'effet de s'embarquer sur la *Sainte-Marie*, au moment de l'armement, ou avaient-ils une autre provenance? Enfin depuis quand étaient-ils à Bordeaux ?

» *Réponses de l'administration maritime de Bordeaux.*— Le navire la *Sainte-Marie*, capitaine Moufflet, a été armé à Bordeaux, le 12 septembre 1865.

» Son équipage se composait de 10 personnes, qui appartenaient aux localités ci-après, savoir :

Bordeaux	1
Pauillac	1
Blaye	3
Marseille	2
Dinan	1
Binic	1
Pau. (le cuisinier)	1
Total	10

» Les nommés Millo (Joseph) et Gallisthy (Oreste-Paulin), marins du quartier de Marseille, n'arrivaient point de cette ville, lors de leur embarquement sur la *Sainte-Marie.*

» Embarqués au Havre, le 7 juin 1865, sur le navire le *Palmier*, ils en avaient été débarqués à Bordeaux, le 7 septembre, et avaient immédiatement contracté un nouvel engagement pour la *Sainte-Marie.*

» D. — Le choléra régnait-il à Bordeaux ou dans les environs, même à l'état sporadique, lors de l'armement et du départ de la *Sainte-Marie,* contrairement à ce que constatait la patente de santé *nette* dont il était pourvu ?

» R. — Le choléra ne régnait point à Bordeaux, lors de l'armement de la *Sainte-Marie.* Il n'y a régné ni avant ni après, même à l'état sporadique.

» Pendant toute l'année dernière, la santé publique a été aussi satisfaisante que possible.

» D. — Ce navire est-il entré à Bordeaux, ou y a-t-on eu des nouvelles de sa traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros ?

» Quelles ont été les circonstances de cette traversée ?

» Le choléra a-t-il régné à bord et y a-t-il fait des victimes ?

» A quelle particularité a-t-on attribué cette épidémie à bord ? n'a-t-on pas regardé comme une des causes ou comme la seule cause du mal l'embarquement à la Pointe-à-Pitre, d'un marin du pays, remplaçant un autre décédé dans la traversée de Bordeaux à la Guadeloupe ?

» R.— La *Sainte-Marie* est encore en cours de voyage; mais, par un singulier concours de circontances, je n'en ai pas moins eu ses papiers entre les mains.

» En effet, ce navire ayant été obligé de s'éloigner momentanément de la rade de Matamoros, par suite d'un coup de vent, le consul de France, qui ne comptait plus, à ce qu'il paraît sur son retour, s'est empressé d'adresser au ministre le rôle d'équipage et le journal du bord, déposés dans sa chancellerie, et ces deux documents m'ont été transmis, par dépêche du 17 mars (inscription maritime) à laquelle j'ai répondu le 28 du même mois.

» Or, j'ai pu constater ainsi que personne n'était mort à bord pendant la traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros, et je ne saurais supposer que la moindre épidémie ait sévi sur l'équipage après avoir lu ce qui suit dans le journal du bord.

» Je suis parti de la Guadeloupe le 25 octobre 1865, suivant ma navigation pour Matamoros; arrivé sur cette rade le 11 novembre sans événement remarquable.

» D. — Comment le capitaine Moufflet a-t-il rendu compte à son armateur de sa relâche à la Pointe-à-Pitre et de la mort d'un de ses hommes en mer ?

» Sur quels besoins a-t-il motivé cette relâche ?

» A quelle affection a-t-il attribué ce décès ?

» Dans le cas où la *Sainte-Marie* serait rentrée à Bordeaux, quelles sont les indications de son journal, quant à sa relâche à la Pointe-à-Pitre ; à la mort du maître d'équipage Duveaux, le 9 octobre ; à l'état d'un autre homme de l'équipage, qui était malade à l'arrivée à la Pointe-à-Pitre ?

» Qu'est devenu ce dernier après le départ de la Pointe-à-Pitre ; s'est-il rétabli ; a-t-il succombé, et à quelle maladie ?

» R. — Les motifs de la relâche de la *Sainte-Marie* à la Pointe-à-Pitre sont exposés comme suit dans le journal du bord et dans une lettre du 24 octobre, adressée à M. Granval, armateur du navire. »

Journal du bord.

« Navigué sans événements remarquables jusqu'au 27 septembre. Vent Ouest, cap au S.-S.-O. ; toutes voiles dessus.

» Le navire incline beaucoup et me donne des inquiétudes.

» Serré les perroquets et amené les volants ; le 28, le vent cesse et passe à l'Est. Mis le cap à l'Ouest, vent arrière et continué mon droit chemin jusqu'au 9 octobre. Latitude Nord, 19 degrés ; longitude Ouest, 35 degrés, où le maître d'équipage est mort. Le 10, jeté le cadavre à la mer ; continué ma navigation, et reconnaissant l'impossibilité de continuer mon voyage sans compromettre la sûreté de mon navire et des hommes qui sont à bord, fait route pour la Pointe-à-Pitre, pour y prendre une quarantaine de tonneaux de lest.

» A onze heures, aperçu la Désirade et mouillé à la Pointe-à-Pitre, le 20, à huit heures du matin. »

Lettre à M. Granval.

« Pointe-à-Pitre, le 24 octobre 1865.

» Je suis ici depuis le 20 octobre, pour y faire du lest. Je ne pouvais continuer mon voyage sans compromettre le navire et notre propre vie.

» La *Sainte-Marie* se couchait d'une manière épouvantable, ce qui me donnait beaucoup d'inquiétude. Obligé de serrer mes perroquets, d'amener mes volants; malgré cela j'ai continué ma navigation, en surveillant le navire avec beaucoup de soin. Voyant l'impossibilité de continuer, et me trouvant en position de relâche, j'ai consulté mon équipage sur le parti à prendre, et alors tous, d'un commun accord, ont décidé de relâcher. Immédiatement j'ai fait route pour la Guadeloupe, le lieu le plus proche pour prendre du lest. J'ai embarqué quarante tonneaux de lest.

» Monsieur Granval, j'ai perdu mon maître d'équipage, Duveaux (Jean), d'une fluxion de poitrine.

» Veuillez, je vous prie, vous charger de cette affreuse nouvelle, en la faisant annoncer à sa dame par l'entremise de M. le curé de Plassac, près de Blaye. »

« L'embarquement du lest se trouve constaté, en outre, par un compte transmis à M. Granval et ainsi conçu :

» Doit le navire *Sainte-Marie*, à Rousseau frères et Cie, embarquement de deux gabares lest, ci..... 200 fr.

» Acquitté au compte, ce jour 24 octobre 1865.

» Signé : P. P. Vigneau fils. »

« Le marin qui se trouvait malade lors de l'arrivée de la *Sainte-Marie* a reçu des soins du docteur Léger, dont la note pour honoraires porte :

» Doit le navire *Sainte-Marie* à M. Léger, docteur-médecin, une visite faite à bord, le 21 octobre, à un homme atteint de fièvres intermittentes avec embarras gastro-instestinal, ci..... 10 fr.

» Pour acquit, signé : H. Léger. »

« D'après le rapport fait par le capitaine Moufflet à son arrivée à Matamoros, tout prouve ce semble, d'une façon péremtoire, que l'indisposition du marin arrivé malade à la Pointe-à-Pitre, n'a eu aucune espèce de suite.

» D. — On parle de passagers qui seraient morts du choléra à bord, dans la traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros.

» Comment expliquer ce fait et le concilier avec la non-inscription de passagers sur le rôle d'équipage, ni à Bordeaux, ni à la Pointe-à-Pitre; y aurait-il eu infraction aux dispositions du décret du 19 mars 1852 ?

» R. — Le capitaine Moufflet s'étant fait expédier régulièrement à la Pointe-à-Pitre, je ne puis pas croire qu'il ait embarqué clandestinement des passagers.

» Dans tous les cas, il n'y aurait trace du fait ni sur le rôle d'équipage, ni sur le journal du bord.

» En résumé, mon opinion est qu'il n'est rien survenu à bord de la *Sainte-Marie* de nature à justifier les suppositions de l'administration de la Guadeloupe.

» Bordeaux, le 6 avril 1866.

Le commissaire général, chef du service de la marine,

» Signé : AUTRAN. »

« Il résulte en outre d'une lettre du 28 mars dernier,
» adressée à M. le commissaire général de la marine, à Bor-
» deaux, par le capitaine du trois-mâts *Vera-Gruzana*, na-
» vire à bord duquel a été placé le sac du marin mort sur la
» *Sainte-Marie* (le maître d'équipage Duveaux), que, depuis
» son départ de la Pointe-à-Pitre pour Saint-Thomas, le 3
» novembre 1865, jusqu'à son retour à Bordeaux, effectué le
» 22 mars, après un séjour de plus de deux mois sur la rade

» de Jackmel (Haïti), personne de son équipage n'a été atteint
» de maladie pouvant donner quelque crainte de contagion.
» (*Gazette officielle* du 25 mai 1866.) »

Comme on le voit, la *Sainte-Marie* est désormais complètement hors de cause, et il est impossible de lui attribuer l'importation du choléra à la Pointe-à-Pitre.

Ne pouvant établir la culpabilité de ce navire, on incrimina la *Virginie*.

Partie de Marseille, le 29 août, la *Virginie*, capitaine Mony (Jacques), avait treize hommes d'équipage. Elle mouilla le 9 octobre à la Pointe-à-Pitre, après quarante-deux jours de mer, et resta trente jours en rade, sans avoir eu un seul homme malade.

Elle appareilla le 8 novembre pour la Martinique, sans que nul ne songeât à suspecter ce navire de contagion.

Le soupçon ne se manifesta que lorsque l'inocuité de la *Sainte-Marie* commença à faire naître le doute dans les esprits. On attribua alors l'importation cholérique aux ballots de lainages apportés par la *Virginie*, on assura même que c'était à l'usage de deux descentes de lits venues par ce navire que M. Dupont avait dû sa mort.

Des plus scrupuleux renseignements que j'ai pris sur ce navire, il résulte que pas un homme de la *Virginie* n'a été indisposé pendant le déchargement.

Les noirs qui ont travaillé à bord, les gabariers qui ont conduit à terre les marchandises, ont *tous* joui de la même immunité. C'étaient certainement tous ces hommes qui devaient succomber les premiers : — Cela n'a pas eu lieu.

Les négociants auxquels appartenaient les ballots d'effets en laine (casaques, chemises, caleçons, paletots, bonnets,

etc., etc.,) m'ont assuré que ces marchandises n'avaient occasionné aucun malaise parmi les nombreux acheteurs.

MM. Ferret, Sabourdin, Frésia et Bachet, ont non-seulement vendu ces effets, mais ils en ont fait porter à leurs domestiques *noirs* qui s'en sont très-bien trouvés.

M. Célie Espaignet, de Marie-Galante, déclare que ces effets de laine arrivés à temps, ont préservé au contraire beaucoup de gens du froid et de l'humidité de la saison, du choléra très-probablement.

Quant aux tapis de M. Dupont, ce sont trois descentes de lit. Elles ont été déballées le 11 octobre, dans le magasin de son beau-frère (M. Raby), où elles sont restées une couple de jours étendues sur les comptoirs, maniées et remaniées par les allants et venants. M. Dupont en était possesseur depuis vingt-huit jours, lorsqu'il se trouva atteint des premiers symptômes de la maladie qui l'a si rapidement enlevé à toutes ses affections. Les tapis n'ont donc exercé sur M. Dupont aucune pernicieuse influence, pas plus que sur Mme Chardon, sa fille, qui n'a jamais été atteinte du choléra, ainsi qu'on en a encore répandu le bruit. L'indisposition nerveuse dont cette dame a été prise par suite des émotions qu'elle ressentit de la mort de son père, n'a pas duré.

En résumé : la *Virginie* a fait voile le 8 novembre pour la Martinique, alors que le fléau régnait à la Pointe-à-Pitre depuis seize jours. Elle est restée quinze jours en quarantaine dans cette île, sans avoir eu de malades à bord et sans laisser dans cette colonie le plus petit germe de l'épidémie de la Guadeloupe.

La cause de ce navire n'est-elle donc pas de nouveau complètement gagnée?...

Quelle raison invoquera-t-on maintenant ? Il faut absolu-

ment démontrer l'importation du fléau à la Pointe-à-Pitre, puisqu'on dit que partout où apparaît le choléra, il y a été importé.

On accusa les paquebots !

Une seule observation suffit pour démontrer le peu de valeur de cette nouvelle assertion. L'épidémie, dans ce cas, eût en effet tout d'abord éclaté à Saint-Thomas où à la Martinique, colonies dans lesquelles les paquebots français font aux Antilles leur première escale.

C'est dans ces colonies que s'opère le déchargement des marchandises et des malles destinées à la Guadeloupe. Leur transbordement sur les vapeurs inter-coloniaux, s'effectue par les *noirs*, aidés de matelots européens.

Les marchandises se trouvant dans la cale du paquebot, c'est le même air qui les pénètre pendant tout le voyage. Or, les équipages de tous les bâtiments de la ligne des Antilles ont à cette époque joui de la plus complète immunité. Il faudrait, en vérité, avoir eu bien du malheur, pour que les colis expédiés à la Guadeloupe, se soient trouvés être les *seuls contaminés* de tout le chargement : ce qui n'est pas admissible.

Dans toutes les raisons alléguées en faveur de l'importation, je ne vois donc qu'autant d'hypothèses.

Certainement il est très-regrettable que l'apparition d'un choléra endémique et localisé aux alentours du Canal-Vatable, ait coïncidé avec celle du choléra épidémique en Europe. Mais, si l'affection pernicieuse cholériforme qui annuellement sévit sur les bords du Canal-Vatable, ainsi que je le démontrerai bientôt, est devenue spontanément infectieuse, si elle a revêtu un caractère épidémique aussi terrible, ne

faut-il pas en rechercher la cause dans les conditions climatériques toutes nouvelles qui se produisirent depuis quelques années à la Guadeloupe, et voir si ces causes n'ont pas été de nature à changer la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre?...

VII

LE CHOLÉRA PEUT-IL NAITRE SPONTANÉMENT A LA POINTE-A-PITRE SOUS DES INFLUENCES HYGIÉNIQUES, TELLURIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES ANORMALES ?...

L'épidémie de 1704 à la Martinique. — Cas de choléra sporadique constatés à la Pointe-à-Pitre. — Causes hygiéniques et telluriques prédisposantes, causes occasionnelles. — Le Canal-Vatable, son insalubrité actuelle, le sang de l'abattoir. — Causes météorologiques, l'ouragan du 6 septembre 1865, ses phénoménes électriques, son influence sur l'évolution spontanée du fléau.

On lit dans l'ouvrage du R. P. Labat, de l'ordre des frères prêcheurs, qu'en 1704, à la Martinique, une maladie extraordinaire se déclara sur les bestiaux (chevaux, bœufs, moutons, cabrits) et qu'elle tomba ensuite sur les nègres (1).

« Nous perdîmes vingt-sept noirs en huit mois dit le P. » Labat ; nous ne fûmes pas les plus maltraitez.

» D'autres habitants en perdirent bien plus que nous et, » un, entre les autres, qui en avait plus de soixante, les » perdit réellement tous, sans qu'il lui en restât un seul.

(1) Voyages aux Isles d'Amérique, par le R. P. Labat, de l'ordre des frères prêcheurs, T. 8. Chap. XI, page 248, nouvelle édition. MDCCXLII.

» Je fis ouvrir quelques-uns de ceux qui étaient morts
» chez nous; l'on y trouva les mêmes symptômes que l'on
» avait trouvé dans tous ceux qui étaient morts dans les
» autres quartiers de l'isle ; c'est-à-dire, le foie, les poulsmons
» et les intestins secs et retirez comme du parchemin grillé
» et le reste dans son état ordinaire.

» Il y en a qui furent emportez dans huit ou dix heures,
» d'autres languirent cinq ou six jours et les autres mouru-
» rent avec d'étranges convulsions.

» Je n'ai point connaissance qu'il en soit échappé un seul
» de tous ceux qui furent attaquez de ce mal.

» Il ne passa pas aux blancs.— Si cela était arrivé, je crois
» qu'il eût emporté tous les habitants qui sont, généralement
» parlant, d'une complexion bien moins forte que les nègres.

Le R. P. Labat attribue cette maladie extraordinaire à l'intempérie de l'air, de même que le mal de Siam (la fièvre jaune).

Il est très-probable qu'il a dû se passer bien des faits de même nature, depuis la relation saisissante du P. Labat, faits qui ne permettent pas la moindre ambiguïté sur la nature de la maladie et ce qui s'est passé de nos jours. On sait, en effet, aujourd'hui, qu'il existe une grande analogie entre les symptômes, les lésions, le mode de propagation du choléra et le typhus contagieux des bêtes à cornes. L'épizootie qui a sévi en Angleterre et en France en 1865 l'a prouvé. Cette analogie est si grande, que M. Decroix, premier vétérinaire de la garde de Paris, a cru devoir engager les médecins et les vétérinaires à rechercher si les connaissances acquises et les découvertes qui seront faites en vue de combattre le

typhus des bêtes à cornes, ne pourraient pas être utilement appliquées pour combattre le choléra. (1)

Chaque année de nombreux cas de cholérines, même des cas de choléra sporadique, sévissent à la Pointe-à-Pitre. Le tableau nosologique des hôpitaux en est une preuve, mais ce n'est pas là seulement que des faits de cette nature se sont montrés, et les observations médicales qui vont suivre le prouveront d'une manière irrécusable.

Ayant étudié le choléra à Paris en 1832, M. le docteur de Montmédan crut reconnaître dans la commune de Sainte-Rose où il exerçait la médecine, plusieurs cas de choléra sporadique, de 1834 à 1848. Il fut tellement convaincu de la présence de ce fléau dans la commune, qu'il fit hâter les inhumations afin, dit-il, *d'éviter la contagion*. Or, ce choléra de Sainte-Rose, dit le docteur Diavet, son successeur, n'était autre que la *fièvre algide cholériforme* actuelle, que M. Montmédan prit alors pour le fléau indien !...

En 1838, plusieurs cas de cholérines mortelles se montrèrent encore à la Basse-Terre.

De 1856 à 1864, M. le docteur Diavet recueillit dix nouvelles observations de fièvre algide cholériforme.

Ce médecin cite, entre autres, M. Saint-Hilaire qui, au mois d'octobre 1859, fut atteint de vomissements rizacés, de diarrhée blanche, de refroidissement avec pouls filiforme. Il avait la face crispée, une cyanose légère, des crampes ; ce malade vit encore.

Le 29 décembre 1862, le docteur Granger, le doyen du corps médical de la ville, fut appelé par le sieur Samin

(1) Brochure in-8°, 20 pages, Pillet fils, 1866, Paris — par Decroix, Vétérinaire en premier, à la garde de Paris.

(Léonce), atteint de vomissements et de diarrhée rizacée, de crampes, de sueurs froides et visqueuses : ce malade vit encore.

En 1863, le docteur Demay perdit madame Coro, atteinte de tous les accidents du choléra.

Le 4 juillet 1864, il régna au Lamentin, à Sainte-Rose et dans les environs, une épidémie qui, au dire du docteur Diavet, fut des plus meurtrières. Elle était caractérisée par tous les symptômes du choléra et la mort arrivait en quelques heures ; on compta 45 victimes dans la classe noire.

Le 27 décembre 1864, le docteur Henri Léger fut appelé au milieu de la ville (rue de l'Eglise), chez le nommé Caniquit, bijoutier, âgé de 45 ans. Cet homme, atteint depuis huit jours de fièvres intermittentes, venait d'être subitement pris d'une fièvre algide cholériforme à laquelle il succomba en quatre heures.

Le 17 mai 1865, M. le docteur Descorps soigna, sur la route de Darboussier, appelée encore chemin de la Source, Mme Louisy (Mathieu), épouse de l'ex-représentant du peuple en 1848. Mme Louisy (Mathieu), âgée de 45 ans, était atteinte d'algidité, de sueurs visqueuses, de diarrhée incoërcible blanche et rizacée ; sa figure était hippocratique et elle mourut au bout de trois jours. — Le docteur Descorps déclara, dès cette époque à M. Louisy (Mathieu), que sa femme venait de succomber à une cholérine.

En juillet 1865, le nommé Pamphile, brigadier de police du Lamentin, tomba malade, présentant tous les symptômes du choléra. Après lui avoir donné des soins, sa belle-mère succomba de la même affection. (Observation du docteur Diavet.)

Le 9 août 1865, le docteur Henri Léger perdait sur le

chemin de la source, presque en face de la demeure de madame Louisy (Mathieu), le nommé Séraphin, âgé de 30 ans, ouvrier mécanicien, après avoir présenté des évacuations cholériques ainsi que les autres symptômes du choléra.

Le 12 août 1865, la femme Louisiette, demeurant à la Petite-Terre, près du canal, soignée par le docteur L'Herminier père, guérissait d'une affection cholériforme.

Les symptômes cholériques observés chez la femme Louisiette étaient tellement caractérisés, dit le docteur L'Herminier, qu'en sortant de chez sa malade il ne put s'empêcher de dire à madame Hilaire Thionville : « Si nous avions le cho-
» léra à la Guadeloupe, je pourrais certifier que j'en possède
» un cas des plus certains. » Cette maladie se termina par une péritonite et Louisiette vit encore (1).

Le 15 août 1865, mourait dans la rue du Bouchage (quartier de la Source), la nommée Corine (Anne-Marie), âgée de 27 ans, des suites d'une fièvre algide cholériforme. (Docteur Descorps.)

Le 3 septembre 1865, Nicolas Jonas, vieillard de 65 ans, demeurant au faubourg de Nozières, fut pris à 8 heures du soir, à la suite d'une violente contrariété qu'il éprouva dans la journée, de diarrhée rizacée, de vomissements, d'algidité, de sueurs visqueuses et mourut à 2 heures du matin. (Observation du docteur Descorps.)

(1) Le docteur L'Herminier père (Ferdinand-Joseph), est mort le 12 décembre 1866, à l'âge de 64 ans. La Guadeloupe a perdu en lui un savant distingué, un homme de bien, un de ses enfants les plus chers.

Je dois encore une marque de mon plus vif regret à M. Pierre-Mathieu Guesde, auquel j'avais dédié ce livre. Guesde est mort le 3 janvier 1867, encore jeune. Artiste de mérite, il avait un cœur dévoué, une âme d'élite; la Guadeloupe a également très-vivement ressentie cette perte.

Le 6 septembre 1865, Alcide Charron, âgé de 36 ans, mourait de fièvre algide cholériforme, rue des Abymes. (Observation du docteur Descorps.)

Le 8 septembre 1865, le docteur Lauriat, m'a-t-on assuré, constatait deux cas de choléra véritable à Marie-Galante. (Ile voisine de la Guadeloupe.)

En 1865, dans les premiers jours d'octobre, l'aumônier de l'hospice Saint-Jules prévint le docteur Loyseau, l'un des praticiens distingués de la Pointe-à-Pitre, qu'il avait vu mourir dans le faubourg des Abymes et près du Canal-Vatable, huit malades sur onze, d'une affection qui lui avait paru être le choléra (1).

Le 11 octobre 1865, Pauline Rozor, âgée de 43 ans, récureuse chez M. L'herminier, père, mourait à l'hospice Saint-Jules, d'une affection cholériforme, après deux jours de maladie.

Enfin, du 1er au 11 octobre, le docteur Loyseau perdit douze malades de fièvres cholériformes, sur le chemin du cimetière. La dernière fut Pauline dont je viens de parler. Après avoir mangé de la morue, de la farine de manioc et bu de l'eau, cette femme se coucha le 9, bien portante. Subitement prise de diarrhée pendant la nuit, de vomissements, enfin d'algidité et de crampes, elle fut transportée à l'hospice Saint-Jules où elle succomba le 11, avant le jour.

En présence de faits émanants de sources aussi authentiques, est-il possible de mettre en doute l'existence des cholérines mortelles et d'un *choléra sporadique* à la Guadeloupe depuis 1834, c'est-à-dire, depuis *trente-trois ans ?*

(1) Par un décret du 7 juillet 1866, M. Loyseau (Sainte-Croix), a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Or, si ce choléra sporadique sévissait en 1865, et six mois avant l'arrivée à la Pointe-à-Pitre de la *Virginie* et de la *Sainte-Marie*, d'où provenait-il donc?...

Localisé jusqu'alors aux environs du Canal-Vatable et des marais saumâtres qui l'avoisinent, n'a-t-il pu, du caractère endémique qu'il avait toujours présenté, devenir tout à coup infectieux, épidémique, sous l'empire d'une climatologie anormale ?... Qu'y a-t-il d'extraordinaire à un fait aussi simple ?

En consultant l'histoire des maladies on reconnaît chaque jour qu'un grand nombre d'entr'elles se sont successivement montrées dans tel ou tel point du globe, à l'état sporadique et essentiellement transitoires d'abord, puis à l'état permanent : Simples hôtes, elles ont pris droit de cité. Les fièvres graves, les fièvres erruptives : rougeole, scarlatine, variole, Syphilis, etc., sont dans ce cas.

Le choléra qui, jusqu'en 1781, ne s'était jamais montré sur les bords du Gange qu'à l'état sporadique, y règne aujourd'hui à l'état épidémique.

La fièvre bilieuse néphrorragique, improprement nommée *fièvre jaune des créoles* (fièvre bilieuse hématurique), ne faisait pas de victimes parmi la race blanche des Antilles avant 1838.

Le choléra existant donc à l'état sporadique à la Pointe-à-Pitre, je dois examiner si des causes hygiéniques, telluriques et météorologiques anormales n'ont pu en 1865, être de nature à lui faire acquérir un caractère épidémique et infectieux.

Quand on considère les mauvaises conditions hygiéniques et telluriques dans lesquelles vit une partie de la population des faubourgs de la Pointe-à-Pitre, il devient impossible de nier

les nombreuses causes prédisposantes et occasionnelles qu'elle offre au miasme cholérique.

De même que dans l'Inde, on a observé que le choléra sévissait principalement aux époques de l'année où des nuits très-froides succèdent à des journées très-chaudes; des conditions semblables ont de même engendré le choléra sporadique chez les riverains du Canal-Vatable.

C'est, en effet, aux mois de novembre et de décembre qu'apparaissent les fièvres graves avec toutes leurs nuances ainsi que les affections des voies digestives. Ces mois amènent d'humides et fraîches nuits, de brusques transitions de température contre lesquelles les noirs, naturellement insouciants, ne se précautionnent jamais. Habitués à négliger l'hygiène la plus élémentaire, ils se couchent sur un plancher disjoint, peu ou pas vêtus. Aussi les vents de Nord de cette saison leur sont-ils toujours funestes et, passés en proverbe, on entend dire : *Vents de Nord, vents de Mort* !

A Paris, on a remarqué que les habitations situées sur les parties basses et humides avaient offert beaucoup plus de malades et de morts que les parties sèches et bien aérées. Il en a été ainsi à la Guadeloupe où la mortalité a exercé ses plus grands ravages, dans les cases basses, étroites, très-chaudes dans la journée et au contraire très-froides la nuit, mal closes quelles sont généralement.

Situées sur le chemin de la source ou de Darboussier, sur la route qui mène au cimetière, ces cases sont établies au-dessus de flaques puantes. Sous le plancher de plusieurs d'entr'elles, à peine isolé du sol, vivent des canards et des cochons. Les habitants répandent encore aux alentours de ces demeures, les détritus de leur nourriture : des têtes de poisson cru, des intestins de volailles, des légumes, même

de l'urine et leurs matières fécales. C'est donc au-dessus de ces bourbiers, sans cesse fouillés par les animaux dont j'ai parlé, que vivent des familles nombreuses.

Entassés en grand nombre dans ces demeures insalubres, les noirs peuvent-ils échapper à l'absorption des miasmes? Cette agglomération n'est-elle pas, au contraire, de nature à porter à son *summum* de développement, la réceptivité de ces effluves mortelles?

Qu'un cas de choléra sporadique vienne à se produire dans ces cases, ne sera-t-il pas la conséquence toute naturelle de la putréfaction des matières animales dans les eaux croupies et saumâtres qui séjournent sous la maison? — Qu'arrivera-t-il ensuite ?...

La fermentation des déjections alvines va développer le virus cholérique, et cette unique faute suffira pour embraser toute la colonie : c'est ce qui a eu lieu!

Lorsque M. Saint-Clair Jugla, maire par intérim de la Pointe-à-Pitre, guida la commission chargée d'aller faire comprendre aux habitants de la route du cimetière, le danger auquel ils s'exposaient en restant dans ces parages, ne trouva-t-il pas tous ces pauvres gens entassés dans une chambre étroite et autour d'un cadavre déjà en putréfaction ?... On voyait en effet, *trente* ou *quarante* personnes plongées dans la douleur, au milieu des émanations infectieuses des déjections de la victime, ne voulant pas sortir, ne songeant plus au danger des miasmes qu'elles respiraient. — Ceux qui firent usage des linges ou de matelas empreints de ces déjections furent rapidement emportés par la maladie.

Pettenkoffer et Delbrück ont démontré en effet, que « *ce* » *sont les déjections des individus infectés de virus cholérique*

» *qui, probablement toujours et certainement le plus souvent* » *servent à transmettre le choléra à d'autres individus.* »

« Un grand nombre de faits jusque là obscurs et en apparence contradictoires, se trouvent expliqués par cette découverte importante. Un seul individu infecté de virus cholérique et chez lequel les phénomènes d'intoxication peuvent ne consister qu'en une diarrhée simple, non dangereuse pour lui, peut transporter la maladie dans un lieu jusque-là épargné. Le malade peut continuer de voyager et se trouve bientôt délivré de sa diarrhée, mais dans le cabinet où il a satisfait ses besoins, sur son passage, il laisse une substance qui peut devenir la source d'une épidémie meurtrière. On comprend alors pourquoi les épidémies de choléra ne suivent pas une direction déterminée dans leur migration, pourquoi elles suivent toujours les grands chemins de communication, plutôt que la direction des vents.

» Dans les agglomérations, les maisons et les rues où habitent des cholériques sont les lieux les plus exposés, parce que généralement on verse les déjections dans les fossés, sur la rue ou dans les rigoles. » (Niemeyer, T. 2. P. 732, Ed. 1866).

Tous les essais qui ont été tentés pour inoculer le choléra soit avec le sang, avec les larmes, la sueur, la salive, les déjections alvines fraiches ou toute autre humeur, ont été complètement infructueux. Ce n'est qu'à la suite de la fermentation des selles cholériques, que le virus s'est dévoppé et que la mort a foudroyé ceux qui en ont absorbé les miasmes.

A son début, le fléau a donc atteint la classe la moins aisée des faubourgs de la Pointe-à-Pitre, surtout les riverains du Canal-Vatable, ceux dont les cabanes avoisinent les flaques

du bas du morne du cimetière. Les privations que subissent ces malheureux, leur misère, leurs vêtements insuffisants les plaçaient dans les conditions les plus favorables pour contracter la maladie.

En raison de leur peu de force de réaction, de leur faiblesse, les enfants furent les premiers foudroyés ; puis les femmes, les vieillards, les constitutions usées par le tafia ou par des excès de toute nature. Lorsqu'après de pénibles travaux exécutés sous le soleil, les hommes robustes avaient l'imprudence de boire une trop grande quantité d'eau froide, ils succombaient bientôt, atteints par la maladie. Ce n'étaient pas la farine de manioc, la morue salée, les haricots secs, les fruits acides et le gros sirop, dont ils se nourrissent habituellement, qui pouvaient tonifier ou réparer les forces déprimées de ces travailleurs. Trop insuffisante, cette alimentation peu substantielle et malgré cela indigeste, était plutôt pour eux une cause prédisposante au choléra.

Aux causes générales qui précèdent, après celles de l'hygiène et de la nature du sol, je citerai encore une période exceptionnelle de sécheresse de trois années consécutives : 1862, 1863, 1864.

Tarissant les mares des habitations rurales, cette sécheresse fit périr les bestiaux de soif, anéantissant du même coup les récoltes. A la Pointe-à-Pitre les puits étaient à sec et ceux qui faisaient exception ne contenaient qu'une eau saumâtre, très-chargée en sels de chaux et en chlorures. L'eau de citerne se vendait de 20 à 30 centimes la dame-jeanne, et l'on était heureux quand elle n'avait pas été préalablement additionnée d'eau de puits. Appréhendant le retour des pluies, la population redoutait, comme conséquence inévitable, l'apparition de la fièvre jaune.

Cette sécheresse changea donc le niveau de tous les canaux, celui des mares, dessécha les marais saumâtres du littoral, le Canal-Vatable, dont le fond était à sec sur plusieurs points de son étendue. Les rayons solaires tombant directement sur ses vases restées à découvert, activaient bien plus que de coutume la décomposition de toutes les matières animales enfouies dans ses limons, ainsi que le développement d'une foule d'êtres microscopiques, d'infusoires, dont les générations se succèdent avec une si prodigieuse activité.

Quand les pluies torrentielles commencèrent, elles tombèrent sans interruption du mois d'avril 1865 au mois de mars 1866, précipitant alors sur le sol toutes les matières organiques ainsi que les gaz tenus en suspensions dans l'atmosphère.

Ces grandes pluies n'arrivent en effet à la terre, qu'après avoir balayé — pour me servir de l'expression de Bergman — toutes les immondices de l'air, tous ces matériaux charriés par ses couches, arrachés du sol ou à la mer par les vents, ceux produits par le passage de la foudre qui éclate, ceux vomis par la soufrière ou dégagés des marais, ceux qui naissent par mille causes diverses dans les couches aériennes, ceux crées au sein de l'air par la fécondation des germes ailés. Tous ces corps organisés revinrent donc à la terre, entraînés ou dissous par l'eau pluviale.

Le gisement de l'ammoniaque et de l'acide azotique atmosphérique (formé par l'action de l'ozone sur l'azote de l'air), se trouve dans les couches aériennes les plus proches de la surface de la terre, ainsi que l'hydrogène proto-carboné des marécages, et l'hydrogène phosphoré résultant de la putréfaction souterraine des matières animales. Ces gaz, ainsi

que l'azotate d'ammoniaque enrichissaient encore les pluies torrentielles.

Le Canal-Vatable ceint la ville de toute part, aboutissant à la mer à chacune de ses extrémités. Ne mesurant que *sept* mètres de largeur sur *deux* mètres de profondeur, chaque marée y apporte une grande quantité d'animalcules, de mollusques, de poissons, et par suite du mauvais état actuel du fond, ce Canal ne rend plus à la mer que la moitié du volume d'eau qu'il devrait lui rendre. Créé dans un but d'assainissement, le Canal-Vatable est donc devenu un réceptacle d'eaux stagnantes, d'immondices de toutes sortes, un foyer de putréfaction très-pernicieux pour ses riverains.

« Quand le Canal-Vatable fut creusé pour donner un écou-
» lement aux eaux des marais qui environnaient la Pointe-à-
» Pitre, dit M. Gaillard, capitaine au long cours (1), on oublia
» d'affecter des fonds pour son entretien. On supposait sans
» doute, qu'une œuvre d'une utilité aussi incontestable ne
» serait jamais négligée; ce fut une erreur !

» Depuis 1825, une seule opération complète de nettoyage
» fut tentée, et nous pouvons dire hardiment qu'elle laissa
» beaucoup à désirer.

» Il y a peu de temps, les riverains du Canal, et je suis un
» de ces riverains, adressèrent une pétition au maire, alors
» M. Léger, pour appeler son attention sur la mortalité cau-
» sée par les fièvres qui nous désolaient, fièvres engendrées
» par les exhalaisons putrides du Canal. »

M. Gaillard, comme on le voit, est de mon avis. Il attribue les fièvres mortelles du Canal à ses exhalaisons putrides. Or, ces fièvres ne sont autres que celles que j'ai signalées dans ces

(1) Journal l'*Avenir*, n° du 16 février 1866.

parages et qui ont tué : Madame Louisy Mathieu, le bijoutier Caniquit, le mécanicien Séraphin, etc., morts de choléra endémique. (Observations des docteurs H. Léger et Descorps.)

« Notre pétition fut accueillie, ajoute M. Gaillard, mais on » n'y put donner la suite que nous espérions, l'argent faisant » défaut dans la caisse municipale. On se contenta de faire » retirer une portion de la vase du canal à l'aide de grandes » cuillères manœuvrées par des condamnés. Quand la mer » était basse, le travail allait assez bien ; mais le temps de la » basse mer dure peu, et à peine l'eau du canal commençait » elle à s'élever que les cuillères ne rapportaient plus rien, la » vase au fond du canal étant déjà délayée avant d'atteindre » la surface de l'eau. J'ai bien longtemps suivi ce travail et » j'en parle en connaissance de cause.

» *Pendant l'epidémie que nous venons de traverser, la » plus grande partie des victimes fournies par notre ville » appartenait aux riverains du canal.*

» C'est sur ses bords qu'habitent les malheureux, et, si la » santé est la fortune des pauvres, n'est-ce pas la meilleure » des bonnes œuvres que de la leur conserver ?

» Il suffit d'abord de nettoyer complètement le canal, et » ensuite de l'entretenir dans un état habituel de propreté. » Il en résultera deux avantages sérieux :

» La salubrité publique d'abord, puis l'écoulement plus » facile des eaux pluviales dans les grandes avalasses.

» Nous avons vu en 1860 les eaux déborder par-dessus les » berges du canal, inonder les terrains nouvellement con- » quis, les boulevards, et s'étendre jusque dans la rue de » Nozières. Le canal, alors, était comme aujourd'hui presque » comblé et ne donnait pas à la mer la moitié du volume » d'eau qu'il aurait du lui rendre. »

Cette publication de M. Gaillard facilite ma tâche. La partie de sa lettre que je viens de reproduire et dont j'ai souligné les passages les plus importants, prouvent une fois de plus que l'épidémie cholériforme de la Pointe-à-Pitre n'a été que *locale*, et qu'on peut nier son importation du dehors sans être taxé d'impartialité.

En décrivant le Canal-Vatable, M. Gaillard n'a indiqué que ce qu'il voit dans la partie Est de la ville, dans celle qu'il habite. Mais ce canal possède encore de profondes ramifications dans le Nord, dans la vallée des Petites-Abymes, dans les faubourgs d'Ennery et de Nozières où des conditions d'insalubrité aussi graves existent. Dans ces parages, l'herbe croît sur certains points du chenal, encombré qu'il est de meubles brisés, de matières fécales, de cadavres d'animaux domestiques, ainsi que d'immondices de toutes sortes. Pendant l'épidémie on y a jeté des paillasses, des matelas, des draps de lit, des chemises souillées de déjections cholériques. Aussi les miasmes qui s'exhalaient de la partie Est du canal comprise entre la route des Petites-Abymes et la rue de Provence faisaient-ils fuir les passants. On sait déjà combien les déjections au contact des matières animales en décomposition favorisent d'une manière *extraordinaire* la production du virus cholérique. Il n'était donc pas étonnant de voir le fléau sévir plus longtemps dans ces quartiers. Griesinger a encore prouvé que l'accumulation d'ordures et de déchets organiques contribue puissament à la propagation du choléra.

A l'abattoir de la route du cimetière passe un ruisseau qui, du faubourg des Abymes, charrie les ordures de l'hospice Saint-Jules dans le Canal-Vatable. Jusqu'au 1er novembre

1865, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'épidémie, tout le sang de cet abattoir a coulé de ce ruisseau dans le Canal.

Il est aisé de calculer la quantité de sang qui y a été introduite en observant que les bœufs de Porto-Rico, ainsi que ceux de la Guadeloupe qui n'ont pas subi de croisement avec ceux du Sénégal, ne donnent, lorsqu'ils sont gras, âgés de quatre ans et châtrés, que 150 kilogrammes de viande au plus. Or, d'après le rendement de l'abattoir, j'estime que la quantité de sang fournie par chaque espèce d'animal doit être approximativement :

De dix-huit litres pour un bœuf, un litre trente centilitres pour un mouton ou cabrit, de cinq litres pour un cochon.

Le tableau suivant fera donc connaître le nombre des divers bestiaux tués dans le dernier trimestre de 1865 à cet abattoir, et la quantité de sang qu'on a laissé couler chaque année dans le Canal-Vatable.

BESTIAUX

abattus sur le chemin du cimetière dans le courant du 4me trimestre de 1865.

DÉSIGNATION.	1865 4me TRIMESTRE. Octob.	Novem.	Décem.	TOTAL.	QUANTITÉ de sang contenue dans chaque animal.	SANG répandu dans le trimestre. litres.	cent.	SANG répandu chaque année litres.	cent.	OBSERVATIONS.
Bœufs.....	80	90	117	287	18 litres.	5166	»	20664	»	J'ai déjà mentionné la boucherie des Petites-Abymes à propos des moutons galeux, signalés par le vétérinaire M. Michelon. Je n'y reviendrai donc pas. Ce seul exemple suffit pour démontrer l'urgence de supprimer cette boucherie, cause d'insalubrité si majeure.
Moutons...	48	35	76	159	1 lit. 30 c.	206	70	826	80	
Cabrits....	24	11	6	41	1 lit. 30 c.	53	30	213	20	
Cochons...	191	76	73	340	5 litres.	1700	»	6800	»	
					TOTAL.....	7126	»	28504	»	

Comme on le voit, on a versé dans la partie nord du Canal-Vatable, qui avoisine le cimetière, celle où l'épidémie a pris naissance, 7126 litres de sang par trimestre, soit 28504 litres chaque année.

Je ne compte pas les animaux tués à la boucherie du chemin des Petites-Abymes, dont le sang a été répandu dans les marécages de la partie Est de la ville.

Ces faits ont-ils besoin de commentaires ?

Les terrains meubles et cultivés, plus élevés que le Canal-Vatable, y laissent donc couler leurs eaux pluviales où elles n'arrivent qu'à l'état de véritables lessives, chargées qu'elles sont de toutes les matières solubles qu'elles ont pu recueillir pendant leurs parcours.

Ce n'est pas, en effet, à la nature ni à l'abondance des sels que ces eaux contiennent, qu'elles doivent leur insalubrité, mais bien aux cadavres d'animaux : cochons, chiens, chats, poulets, rats morts qu'on jette dans le canal, ainsi qu'aux matières fécales accumulées sur plusieurs points ;

C'est au sang des abattoirs, cette chair coulante si facilement putréfiable, aux poissons, aux poulpes, aux mollusques uni-valves ou bi-valves (moules et huîtres), aux animalcules phosphorescents, fournis par la mer à chaque marée ;

C'est aux mycodermes, à ces produits ultra-cellulaires, aux conferves, aux herbes touffues, aux racines, aux branches et aux feuilles mortes, à la vase argilo-calcaire, surtout à l'humus, etc. ;

C'est à toutes ces matières végéto-animales qui pourrissent au sein de l'eau très-saumâtre du Canal, qu'on doit le perpétuel dégagement de gaz sulfhydrique, de sulfhydrate d'ammoniaque, d'hydrogène proto-carboné, d'acide carbonique, d'hydrogène phosphoré, etc., qui s'en échappent.

C'est le gaz sulthydrique excrété par les mollusques qui, à l'état naissant, transforme en ammoniaque l'acide azotique des azotates qui se produisent. Il se forme encore dans les dépôts : des carbonates, des sulfates, des phosphates alcalins et terreux dont certains des éléments favorisent le développement des sporules suspendues dans l'air, et dont le résultat ultérieur est de faire naître des mucédinées, des mycrophytes etc. M. Pasteur a en effet démontré que les êtres infiniment petits peuvent produire des putréfactions et des fermentations. Il a prouvé encore que le phosphate de chaux gélatineux possédait spécialement la propriété d'activer la putréfaction des matières végéto-animales. Or, que se passe-t-il dans le Canal-Vatable, où stagnent tant de substances animales et phosphorées, dans ce véritable laboratoire de chimie, creusé, ainsi que les lavoirs du cimetière, dans une roche *calcaire* (roche à ravets), si ce n'est une production constante de phosphate de chaux ?

On le voit, le Canal-Vatable contient aujourd'hui tous les éléments capables de donner spontanément naissance à un *choléra* endémique, effluve réputée jusqu'à ce jour comme ne pouvant surgir que du fleuve indien. Pourquoi établir alors en *axiome* qu'il ne peut prendre naissance que dans l'Inde, lorsqu'ailleurs on rencontre réunies, toutes les causes de production de cet agent morbide ?

Le choléra n'a-t-il pas pris naissance *spontanément* à la Mecque au milieu des pélerins agglomérés, sous l'influence de la putréfaction des matières animales amassées en si grande quantité autour de la Ville Sainte ? — C'est de là qu'il s'est étendu partout.

Peu de temps avant l'épidémie, des prisonniers de la geôle

curaient, au moyen des cuillères dont a parlé M. Gaillard, la partie Nord du Canal-Vatable, laissant comme de coutume les vases fétides sur la berge. Dans le Sud de la ville, les godets de la drague saturaient les quais d'émanations sulfhydriques. C'est donc sous l'influence des conditions insalubres que je viens d'énumérer, que les riverains du Canal présentèrent, dès le mois de mai 1865, des cas de fièvres à détermination gastro-intestinale, des fièvres pernicieuses algides cholériformes, dyssentériques ou typhoïdes, enfin des cas de choléra sporadique.

Telle était la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre, lorsque l'ouragan du 6 septembre éclata, ouragan qui se fit surtout remarquer par une émission considérable de fluide électrique et qui modifia si profondément les qualités vivifiantes de l'air, l'impressionnabilité des habitants et des animaux, enfin l'intégrité du sol, rompant l'équilibre si nécessaire à la santé. Ces causes puissantes déterminèrent alors la terrible épidémie dont je me suis fait l'historien.

Que se passe-t-il habituellement dans ces tourmentes électriques?

Les vents enlèvent à la surface des mares, des rotifères, des brachions, une multitude d'animalcules invisibles. Immobiles et offrant toutes les apparences de la mort, ces êtres flottent suspendus dans les airs, jusqu'à ce que la pluie les ramène à la terre nourissante, dissolve l'enveloppe qui enferme leurs corps tourbillonnants et diaphanes, et que l'oxigène que l'eau contient donne à leurs organes une nouvelle irritabilité.

Les météores de l'Atlantique, formés de vapeurs jaunes et poudreuses, qui, des îles du Cap-Vert, s'avancent vers l'Est, dans le Nord de l'Afrique, en Italie et dans l'Europe centrale,

sont, d'après les belles découvertes d'Ehrenberg, des amas d'organismes microscopiques enfermés dans des enveloppes siliceuses. Beaucoup errent durant de longues années, à travers les couches les plus élevées de l'atmosphère, jusqu'à ce que des courants d'air verticaux ou les vents alizés qui soufflent dans les hautes régions, les ramènent, capables encore de vie et tout prêts à se multiplier par la division *spontanée*.

On a donc remarqué que le choléra s'est souvent déclaré après de violents orages, de violentes perturbations de l'atmosphère, après surtout une émission anormale d'électricité. C'est précisément ce qui a eu lieu pendant l'ouragan dont je vais décrire bientôt la marche et les phénomènes principaux.

Mais, bien avant l'ouragan, la colonie subissait les effets de causes météorologiques anormales. Les ciels étaient fréquemment gris, sombres, chargés d'électricité et, quoique le tonnerre ne se fît pas entendre, les éclairs chaque soir embrasaient l'horizon. Ces temps lourds indisposaient non seulement les Européens, mais aussi les Créoles. La foudre éclata enfin.

L'histoire de la Martinique relate l'ouragan de 1766, à la suite duquel une épidémie enleva plus de *deux mille* personnes à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique.

Ce fait, non écrit pour les besoins de la cause, prouve combien la décomposition organique peut devenir active dans de pareilles conditions et imprimer aux maladies qui se montrent dans le moment, un caractère épidémique inconnu jusqu'alors.

M. Moreau de Jonès cite plusieurs autres coups de vents qui n'eurent pas les mêmes conséquences. Après celui de 1825,

dont on se souvient encore à la Guadeloupe, vient celui du 23 juin 1831, qui ravagea la Dominique. Ceux des 21 septembre 1834 et 1835, qui n'éprouvèrent que la Basse-Terre.

Le 26 juillet 1837, un autre ouragan ravagea la Barbade, jetant vingt-deux bâtiments à la côte dans le port de Bridegetown.

Le 2 août de la même année, les îles sous le vent furent éprouvées.

Le 13 septembre 1846, un coup de vent de peu d'importance passa sur la Guadeloupe et ses dépendances.

Le 21 août 1848, la Désirade fut ravagée ainsi que plusieurs communes de la Grande-Terre (Guadeloupe).

Rien dans ces coups de vents ne peut être comparé à ce qui a eu lieu dans l'ouragan électrique du 6 septembre 1865 — (1).

La journée du 6 septembre 1865 fut belle dans toutes les Antilles.

A la Pointe-à-Pitre, le baromètre resta à 0,766 millimètres jusqu'à 4 heures du soir. Mais à partir de cet instant, le ciel chargé d'électricité commença à s'assombrir ; la mer déferla sur les récifs de l'entrée de la rade et le baromètre descendit de deux millimètres.

A 6 heures il marquait 0,760 millimètres. Alors commencèrent les grains mêlés de rafales, se succèdant bientôt avec beaucoup de violence, sans interruption ; une pluie torrentielle ne cessa de tomber.

A 7 heures les bourrasques vinrent du N. E.

(1) Voir le Journal de l'*Agriculture des pays chauds*, numéro de septembre 865 — l'*Illustration*, journal universel, n° des 16 et 23 octobre 1865.

A 8 heures apparurent les éclairs, des météores fulgurants qui, sans répit éclairaient le ciel ; des trépidations du sol, variant du Nord à l'E. N. E. L'ouragan éclata dans toute sa fureur de 8 heures à 9 heures, le baromètre restant à 0,757 millimètres. Des éclairs sans tonnerre, d'une nature particulière, se succédaient, ressemblant à l'embrasement que produit la projection d'une poudre inflammable sur des charbons ardents.

A 9 heures et demie, le baromètre remonta de 3 millimètres ; alors passant à l'Est, le vent commença à mollir et vers 10 heures, les grains diminuant de violence, le calme se fit peu à peu.

A minuit, le baromètre s'éleva à 0,763 millimètres et à 0,766 le lendemain matin ; le pluviomètre contenait 0,038 millimètres d'eau.

A Marie-Galante où l'ouragan a été le plus terrible, le vent ne changea que dans l'après-midi ; le temps très-calme jusqu'alors commença à s'assombrir, le vent souffla du Sud, le ciel se chargea de nuages noirs.

A 4 heures, éclata un raz de marée formidable, couvrant d'écume les récifs du Nord de la rade du Grand-Bourg, et déferlant sur la plage à une distance de cent mètres environ.

Passant au Nord puis au N. E., l'ouragan éclata vers six heures avec une rapidité incroyable. La terre sembla trembler à deux reprises, les éclairs répétés mettaient l'atmosphère en feu ; on assure même que des flammes sortirent du sol.

Le vent passant au Sud, des trombes emportèrent les toitures ; la rue de la marine fut ravagée, une maison fut, sur un autre point, lancée comme une flèche dans une savane à 300 mètres de son emplacement primitif. L'usine de M. de Retz s'écroula écrasant sous ses ruines plusieurs victimes. Le

baromètre, à 0,765 millimètres le matin, était alors à 0,711 millimètres.

Après 9 heures, le vent tomba et l'ascension du baromètre se fit de plusieurs lignes ; le ciel s'éclaira des faibles lueurs de la lune, mais la campagne était ravagée dans toutes les directions, ainsi que la partie S. E. de la ville.

A la Basse-Terre, le temps ne changea qu'à 4 heures ; le baromètre étant à 0,750 millimètres. Les premiers tourbillons venant du N. O., se firent sentir et la colonne de mercure s'affaissa tout à coup de 5 millimètres. Une trombe passa à un mille au large.

A 6 heures, le vent se fixa au Nord et, de 7 heures 15 minutes à 8 heures 25 minutes, le baromètre descendit à 0,727 millimètres. Le vent de Nord augmentant graduellement à chaque rafale, la tempête devint imminente.

A 8 heures 15 minutes, les vents sautèrent au N. E. et peu d'instants après à l'Est, les rafales devenant très-violentes. La mer monta furieuse, brisant tout sur son passage, envahissant les quais. Le baromètre ayant subi 32 millimètres de dépression, était à 0,718 millimètres.

A 9 heures, le vent sauta à l'E.-S.-E., et mollit à 9 heures 15 minutes; le baromètre remonta à 0,734 millimètres. — A 9 heures 50 minutes, le vent s'apaisa, les bourrasques diminuèrent de fréquence, le ciel s'éclaircit et la lune apparut.

A 10 heures, le mercure atteignit 0,741 millimètres; à 11 heures 30 minutes, il était à 0,745, limite qu'il conserva jusqu'au lendemain 7 heures, stationnant alors à 0,748 millimètres.

Depuis 7 heures et demie jusqu'à 10 heures du soir, la pluie tomba par torrents.

Au Camp-Jacob, situé à 545 mètres au-dessus du niveau de

la mer, le baromètre descendit de 0,721 millimètres à 0,690 pendant la durée de l'ouragan, autrement dit de 31 millimètres.

En résumé, les dépressions barométriques ont été : de 0,011 millimètres à la Pointe-à-Pitre, de 0,012 millimètres à la Basse-Terre, de 0,031 millimètres au Camp-Jacob et de 0,054 millimètres à Marie-Galante.

Le vent de Nord a d'abord frappé Marie-Galante et les Saintes, commençant une œuvre de destruction que le vent du Sud a complétée.

A la Guadeloupe, les vents de N.-E. et d'Est ont frappé le Petit-Bourg, Sainte-Marie, La Capesterre, les Trois-Rivières.

Les vents d'Est et de S.-E. ont dévasté les hauteurs du Camp-Jacob, du Matouba où des arbres deux ou trois fois centenaires ont été déracinés aussi facilement qu'on pourrait arracher du sol une balsamine. Ainsi sont tombés des acajous énormes que dix hommes réunis n'auraient pu embrasser. Ces vents se sont encore violemment faits sentir à la Basse-Terre, dans les communes du Baillif, des Vieux-Habitants et de la Pointe-Noire.

La Grande-Terre, cette partie plate et la plus cultivée de la Guadeloupe, a peu souffert. La Pointe-à-Pitre, sa ville principale, a été à peu près épargnée. Les dégâts ont été minimes dans les communes de Saint-François, du Moule, de l'Anse-Bertrand.

L'électricité a produit des effets surprenants : des barres de fer d'un très-gros volume ont été tordues ; la grille de l'ancien gouvernement, à la Basse-Terre, a été coupée, tordue et arrachée de son scellement. Courbée à angle droit, la girouette de l'hôpital du Camp-Jacob est restée en cet état. Des jantes de

roues ont été brisées sous le retrait de leurs cercles en fer, faisant aussi sortir leur moyeu.

A Marie-Galante, les tiges de fer qui servaient de coulisses à la lanterne du phare ont été coupées. Les colonnes, les piliers de fonte qui supportaient la longue toiture en fer de l'usine de Retz ont été brisés, tordus, fixés en réseau ; les tuyaux métalliques de cette usine ont été brouillés comme pourrait l'être un écheveau de fil.

Des globes s'enflammaient dans l'air, emportés par les rafales et semblables à des lampes funèbres ; on pouvait les suivre un instant dans leur course rapide.

Tel est le résumé succint de cette tempête électrique, dont la violence et les conséquences ultérieures seront si terribles que le souvenir ne s'en effacera jamais dans la colonie !

L'ouragan ne s'est pas fait sentir à la Martinique, mais à cent lieues dans le Nord, le brick du commerce la *Loire* fut démâté.

A la Dominique, on ne l'a pas ressenti dans la partie Sud, tandis que toute la partie N. O. de cette île a vu ses cases et ses plantations détruites.

La Guadeloupe fut couverte de trombes d'eau salée se résolvant en pluies diluviennes. Aussi, dès le lendemain de la tourmente, trouvait-on très-saumâtre l'eau des puits de la Pointe-à-Pitre, celle des mares environnantes, ainsi que celle des sources.

Doit-on s'étonner encore, si le Canal-Vatable, enrichi d'un surcroît de sels et de matières organiques enlevées à l'Océan, soit devenu des plus meurtriers ?

Marche du baromètre, force et direction des vents pendant l'ouragan du 6 Septembre 1863.

HEURES.	BASSE-TERRE.		CAMP-JACOB.		POINTE-A-PITRE.		MARIE-GALANTE.	
	HAUTEUR du baromètre	VENTS.	HAUTEUR du baromètre	VENTS.	HAUTEUR du baromètre	VENTS	HAUTEUR du baromètre	VENTS.
	millimètres.		millimètres.		millimètres.		millimètres.	
Midi.	750	»	721	»	766	»	765	»
1h 00m	747	»	»	»	»	N.-E. 2.	»	à 4 heures
4 00	745	»	»	»	765	»	»	raz de marée.
4 30	»	»	»	»	764	»	»	»
5 00	»	N.-O. 2.	»	»	762	N. 4.	»	»
5 45	»	»	»	»	761	»	»	»
6 00	»	N.	»	»	760	N.-E. 4.	»	N. ouragan.
7 15	740	N.	»	»	»	»	dépression	»
8 15	735	N.-E. 4.	dépression	»	»	»	de 54 milli.	»
8 25	727	E. 4.	de 31 milli.	»	»	»	»	S. ouragan.
8 35	730	E. violent.	»	les vents	»	varient du	»	»
8 45	718	dépres^on 32m/m	»	varient de	757	N. à l'E.-N.-E.	»	»
8 55	721 remonte	»	»	l'E. au S.-E.	755	dépres^on 11m/m	»	»
9 00	730	E.-S.-E.	»	»	757	N.-E. 3.	»	»
9 15	734	le vent mollit.	»	»	remonte.	»	»	»
9 50	739	»	690	»	760	E. 2.	711	le vent du
10 00	741	E.-S.-E.	»	»	»	»	713	Sud mollit.
10 20	742	»	remonte.	»	»	»	»	»
10 35	744	»	»	»	»	»	»	»
11 30	745	»	»	»	»	»	»	»
Minuit.	748	S.	»	»	763	S.-E.	762	»

Un mois s'était à peine écoulé, que sous l'influence de cet ouragan électrique, et les grandes chaleurs de l'hivernage aidant, le Canal-Vatable, ses artères bourbeuses et les marécages voisins, ressemblaient à autant de chaudières en ébullition. De volumineuses bulles de gaz montaient en chapelet et sans interruption, du fond à la surface, répandant dans l'air une prodigieuse quantité de miasmes fétides. L'Épidémie commença !!!...

CONCLUSIONS

J'ai démontré que des causes hygiéniques, telluriques et météorologiques anormales, de nature à changer la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre, se sont produites à la Guadeloupe pendant les années 1862, 1863, 1864, 1865;

Que depuis trente-trois ans on a signalé périodiquement aux alentours du Canal-Vatable et des marécages saumâtres qui avoisinent le cimetière, dans les communes du Lamentin, de Sainte-Rose, des cholérines mortelles ainsi que de véritables cas de choléra sporadique;

Que l'ouragan électrique du 6 septembre 1865 a été la cause déterminante de l'évolution spontanée du fléau, en donnant alors le caractère infectieux et épidémique du choléra indien, à l'affection endémique et localisée jusqu'à ce moment dans les faubourgs;

Que par le fait d'une *contagion* qu'on ne saurait désormais mettre en doute, le fléau s'était aussitôt répandu de la Pointe-à-Pitre dans les communes de la Grande-Terre, dans celles de la Guadeloupe proprement dite, et dans les dépendances de cette colonie.

De ce qui précède, je conclus :

Que le choléra sporadique existant à la Pointe-à-Pitre, il est urgent de favoriser l'écoulement des eaux du Canal-Vatable à la mer ; de le curer complètement ; d'interdir aux riverains d'y jeter des cadavres d'animaux domestiques ou des meubles brisés, et aux bouchers d'y laisser pénétrer le sang des abattoirs, la putréfaction des matières animales dans ces eaux limoneuses, saumâtres et stagnantes, étant la cause de la production du miasme cholérique.

Que des circonstances météorologiques aussi anormales que celles qui ont eu lieu se représentent encore, et, prenant alors définitivement droit de cité à la Guadeloupe, le choléra se montrera de nouveau ainsi qu'il le fait en Europe, depuis 1831, où il est devenu endémique dans une foule de localités.

G. Cuzent.

Brest, Imp. J. B. Lefournier aîné.

Carte hydrologique
de
La Ville Pointe à Pitre (Guadeloupe)

par Mr G. Cuzent
Pharmacien de la Marine Impériale.

1865

Hospice St Jules
Boulevard
Intérieur
Chemin du Cimetière
Hôpital de la Marine
Église
Tribunal
Place de la Victoire
Place de l'Église
Place de la Victoire
Casernes
Imp. Impériale
Rue contre-fossé
Arsenal
Artillerie
Port de Colbert
Rade
Jardin
Rue de la Gabarre
Rue Champ de Mars
Rue Bourgogne
Rue Bourbon
Rue Provence
Rue Bordeaux
Rue Dauphine
Rue Normandie
Rue Bretagne
Rue Lorraine
Rue Gouvernement
Rue Martinique
Rue Guadeloupe
Rue Orléans
Rue Hôpital
Rue Église
Rue Tribunal
Rue Arsenal
Rue Casernes
Rue Pompe
Rue Pompe
Rue Pompe